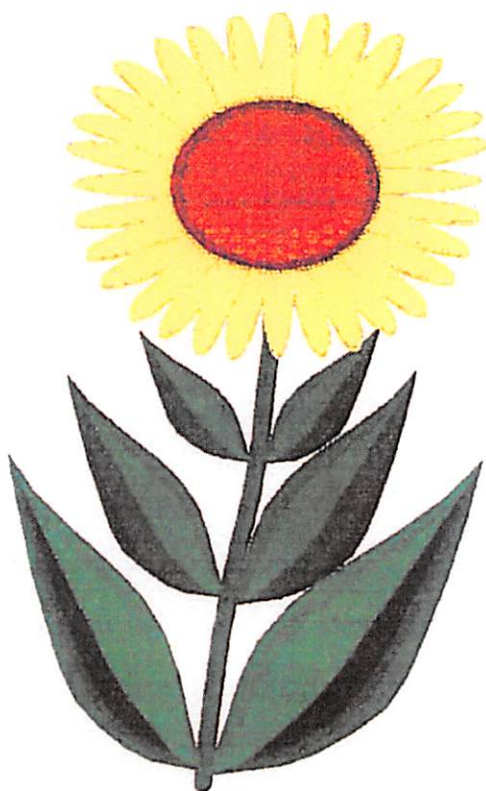


MRC de Maskinonge



Rudbeckia
Fleur emblème de la MRC

*Une richesse infinie
de trésors naturels!*

RÉPERTOIRE
D'INFORMATION
Édition 2018

~~~~~

*Municipalité régionale de comté de Maskinongé*

*651, boul. Saint-Laurent Est*

*Louiseville ( Québec ) J5V 1J1*

*Adresse électronique: [mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca](mailto:mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca)*

*Site Internet: [www.mrc-maskinonge.qc.ca](http://www.mrc-maskinonge.qc.ca)*

*Téléphone: ( 819 ) 228-9461*

*Télécopieur: ( 819 ) 228-2193*

~~~~~


TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	
➤ Localisation de la MRC de Maskinongé	5
➤ Origine du nom de la MRC de Maskinongé	6
➤ Explication du logo de la MRC	6
➤ Slogan de la MRC de Maskinongé	7
➤ Fleur emblème de la MRC de Maskinongé	7
➤ Trophée de la MRC de Maskinongé	7
➤ Définition d'une municipalité régionale de comté (MRC)	8
➤ Définition d'un schéma d'aménagement et de développement	9
➤ Définition d'un plan d'urbanisme	10
➤ Définition des règlements d'urbanisme	10
RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE LA MRC	
➤ Fonctionnement de la MRC de Maskinongé	13
➤ Calendrier des séances du conseil de la MRC de Maskinongé	14
➤ Les membres du conseil de la MRC de Maskinongé	15
➤ Les membres du comité administratif de la MRC de Maskinongé	16
➤ Les membres de la commission d'aménagement de la MRC	16
➤ Les membres du comité consultatif agricole de la MRC	16
➤ Les membres du comité de sécurité publique de la MRC	16
➤ Les membres du comité de sécurité incendie de la MRC	17
➤ Les employés de la MRC	17
➤ Siège social de la MRC de Maskinongé	18
➤ Pouvoirs de la MRC de Maskinongé	19
➤ Services de la MRC de Maskinongé	20
CONTENU D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	
➤ Contenu obligatoire d'un schéma d'aménagement et de développement	29
➤ Contenu facultatif d'un schéma d'aménagement et de développement	31
➤ Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé	32
CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES	
➤ La physiographie	39
➤ Les dépôts superficiels :	
- La plaine du St-Laurent	39
- Le plateau Laurentien	40
➤ Le réseau hydrographique	41
➤ Le climat	42

**CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES, SOCIALES,
ÉCONOMIQUES, AGRICOLES, FORESTIÈRES ET TOURISTIQUES****Portrait sociodémographique**

➤ L'évolution démographique	49
➤ La structure de la population	52
➤ Le portrait des familles et du milieu bâti	54

Portrait des services scolaires et de santé

➤ Services scolaires	55
➤ Services de santé	57

Portrait économique et industriel

➤ La main-d'œuvre	59
➤ Le revenu	59
➤ L'activité économique	61
➤ Le parc industriel régional	65

Portrait de l'agriculture

➤ L'activité agricole	66
➤ Les revenus et le capital agricole	68
➤ Les productions animales	68
➤ Les productions végétales	72

Portrait de la foresterie

➤ La superficie boisée	78
➤ Les principales essences d'arbres	78
➤ La forêt publique	78
➤ La forêt privée	78
➤ La composition forestière	79
➤ L'âge des peuplements	79
➤ Le volume moyen de bois récolté et la livraison par catégorie d'usine	79
➤ L'acériculture	80

Portrait du récréotourisme

➤ La villégiature	82
➤ Les attraits naturels	83
➤ Les pourvoiries, les étangs de pêche et l'aquaculture	84
➤ L'hébergement	84

➤ Le tourisme rural et l'agrotourisme	84
➤ Le Chemin-du-Roy	85
➤ La Route des Rivières	86
➤ Le réseau cyclable de la MRC	87
➤ Les événements	89

FICHES TECHNIQUES DES MUNICIPALITÉS

➤ Caractéristiques administratives	93
➤ Circonscriptions électorales couvrant la MRC de Maskinongé	94
➤ Maskinongé	95
➤ Louiseville	96
➤ Yamachiche	97
➤ Saint-Barnabé	98
➤ Saint-Sévère	99
➤ Saint-Léon-le-Grand	100
➤ Sainte-Ursule	101
➤ Saint-Justin	102
➤ Saint-Édouard-de-Maskinongé	103
➤ Sainte-Angèle-de-Prémont	104
➤ Saint-Paulin	105
➤ Saint-Alexis-des-Monts	106
➤ Saint-Mathieu-du-Parc	107
➤ Saint-Élie-de-Caxton	108
➤ Charette	109
➤ Saint-Boniface	110
➤ Saint-Étienne-des-Grès	111

HORAIRE DES ASSEMBLÉES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DES BUREAUX MUNICIPAUX	112
---	------------

LISTE DES ORGANISMES, DES SERVICES ET DES MINISTÈRES

➤ Organismes de la MRC de Maskinongé	115
➤ Organismes régionaux	117
➤ Ministères	119
➤ Organismes gouvernementaux	121
➤ MRC contiguës	124
➤ Députés	125
➤ Médias d'information	126
➤ Commissions scolaires	128
➤ CLSC	128
➤ Autres organismes	129

CARTE DE LA MRC	132
------------------------	------------

LISTE DES TABLEAUX

	PAGE
TABLEAU 1 Population des municipalités de la MRC de Maskinongé	50
TABLEAU 2 Évolution de la population, de la MRC de Maskinongé par municipalité (1976 à 2011)	51
TABLEAU 3 Population de la MRC de Maskinongé par classes d'âge (2011)	52
TABLEAU 4 Évolution de la composition des familles dans la MRC de Maskinongé, entre 1996 et 2011	54
TABLEAU 5 Liste des établissements scolaires dans la MRC de Maskinongé (2014)	55
TABLEAU 6 Territoire des commissions scolaires desservant la MRC de Maskinongé (2014)	56
TABLEAU 7 Diverses données sur la scolarité dans la MRC de Maskinongé et au Québec (2011)	56
TABLEAU 8 Liste des établissements de santé dans la MRC de Maskinongé (2014)	58
TABLEAU 9 Diverses données sur les emplois et les gains dans la MRC de Maskinongé et au Québec (2011)	60
TABLEAU 10 Évolution de la taille des entreprises de la MRC de Maskinongé, entre 2009 et 2014	62
TABLEAU 11 Répartition du nombre d'entreprises et de la main-d'œuvre par secteur industriel (2014)	63
TABLEAU 12 Liste des principales entreprises manufacturières (2014)	64
TABLEAU 13 Évolution de l'activité agricole dans la MRC de Maskinongé, entre 2001 et 2011	67
TABLEAU 14 Évolution des principales productions animales dans la MRC de Maskinongé, en Mauricie et au Québec, entre 2006 et 2011	69

TABLEAU 15 Évolution des principales productions végétales dans la MRC de Maskinongé, en Mauricie et au Québec, entre 2006 et 2011	74
TABLEAU 16 Couvert forestier productif dans la MRC de Maskinongé (2006)	79
TABLEAU 17 Âge des peuplements dans la MRC de Maskinongé (2006)	79
TABLEAU 18 Volume moyen de bois récolté en m ³ (2003-04 à 2005-06)	80
TABLEAU 19 Livraison par catégorie d'usine (2003-04 à 2005-06)	80
TABLEAU 20 Importance économique de l'acériculture par rapport à la Mauricie (2008)	81
TABLEAU 21 Évolution de l'acériculture dans les fermes de la MRC de Maskinongé, entre 2006 et 2011	81
TABLEAU 22 Nombre et valeur foncière des résidences secondaires (2014)	82
TABLEAU 23 Répartition des pourvoiries et des étangs de pêche dans la MRC de Maskinongé (2014)	84
TABLEAU 24 Le Chemin-du-Roy sur le territoire de la MRC de Maskinongé (2014)	85
TABLEAU 25 La Route des Rivières sur le territoire de la MRC de Maskinongé (2014)	86
TABLEAU 26 Le réseau cyclable balisé de la MRC de Maskinongé (2014)	88

LISTE DES FIGURES

	PAGE
FIGURE 1 Évolution de la population totale de la MRC de Maskinongé (1976 à 2011)	50
FIGURE 2 Répartition de la population de la MRC de Maskinongé par classes d'âge, en 2011	53
FIGURE 3 Évolution des jeunes et des gens âgés dans la MRC de Maskinongé, entre 1996 et 2011	53
FIGURE 4 Évolution de la structure familiale dans la MRC de Maskinongé, entre 1996 et 2011	54
FIGURE 5 Détails de la scolarité dans la MRC de Maskinongé, en 2011	57
FIGURE 6 Répartition sectorielle de l'emploi dans la MRC de Maskinongé, la Mauricie et le Québec (2011)	61

LISTE DES PLANS

	PAGE
PLAN 1	
La physiographie du territoire	45
PLAN 2	
Les principales productions animales	70
PLAN 3	
Les principales productions végétales	75
PLAN ANNEXE	
Territoire de la MRC de Maskinongé	132

INTRODUCTION

Le présent document renferme une série de renseignements susceptibles de répondre à nombre de questions concernant les municipalités régionales de comté et, plus particulièrement, celles de Maskinongé et de sa région. Ces informations générales portent principalement sur la localisation de la MRC de Maskinongé et sur ce qui la définit, soit le schéma d'aménagement, le plan et les règlements d'urbanisme, de même que le rôle, les fonctions et les pouvoirs de la MRC.

Le répertoire contient également des données sur les caractéristiques physiques (relief, hydrographie, affectation du sol) et socio-économiques (population totale, par différentes catégories, etc.) de la MRC et nous présente la fiche technique de chacune des municipalités de la MRC.

Enfin, le répertoire se conclut par une liste des principaux organismes de la région, des MRC adjacentes à la MRC de Maskinongé et des principaux services offerts (hôpitaux, CLSC, commissions scolaires, etc.), ainsi que par une carte. Celle-ci illustre l'ensemble des routes et rangs du territoire et est accompagnée d'un agrandissement du centre de certaines municipalités.

*Caractéristiques
générales*

LOCALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La MRC de Maskinongé fut officiellement créée en 1981, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme¹. La nouvelle structure succédait ainsi aux corporations de comté, avec la différence qu'elles regroupent, au sein d'un même organisme, les municipalités rurales et urbaines.

Au moment de sa constitution, la MRC de Maskinongé comptait dix-sept (17) municipalités et un territoire non organisé. Au fil des ans, plusieurs regroupements municipaux ont été effectués, soit :

- Canton Belleau et Saint-Alexis	21-04-1984
- Paroisse Sainte-Anne-d'Yamachiche et village de Yamachiche	26-12-1987
- Paroisse de Saint-Paulin, municipalité d'Hunterstown et village de Saint-Paulin	27-02-1988
- Paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup et ville de Louiseville	31-12-1988
- Paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé et village de Maskinongé	11-04-2001

Quant au territoire non organisé, il a été annexé à la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, en 1995.

Le 1^{er} janvier 2002, à la suite de la réorganisation municipale, le rattachement à la MRC de cinq (5) nouvelles municipalités ramenait la MRC à dix-sept (17) municipalités. Quatre de ces nouvelles municipalités faisaient partie de la MRC du Centre-de-la-Mauricie et une, de la MRC de Francheville.

Le territoire de la MRC de Maskinongé est donc composé des dix-sept (17) municipalités suivantes :

Maskinongé	Sainte-Angèle-de-Prémont
Louiseville	Saint-Paulin
Yamachiche	Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Barnabé	Saint-Mathieu-du-Parc
Saint-Sévère	Saint-Élie-de-Caxton
Saint-Léon-le-Grand	Charette
Sainte-Ursule	Saint-Boniface
Saint-Justin	Saint-Étienne-des-Grès
Saint-Édouard-de-Maskinongé	

La MRC de Maskinongé couvre une superficie de 2 380 kilomètres carrés² et sa population s'élève à 37 244 habitants³.

¹ Lettres patentes émises le 8 décembre 1981 et modifiées le 16 mai 1989.

² MAMROT, 2013

³ Gazette officielle du Québec, décret #1213-2017.

Bien ancrée dans la région de la Mauricie, la MRC de Maskinongé est située à environ 100 km de Montréal et à 160 km de Québec et est bordée par plusieurs axes routiers majeurs, dont l'autoroute 40 et la route 138, d'ouest en est. La frontière sud-est s'appuie sur le lac Saint-Pierre, tandis que celle du nord touche à la MRC de Mékinac, celle de l'ouest aux MRC de D'Autray et de Matawinie, et celle de l'est aux nouvelles villes fusionnées de Trois-Rivières et de Shawinigan.

ORIGINE DU NOM DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La MRC de Maskinongé a gardé le nom de l'ancien conseil de comté. Quant à lui, le nom « *Maskinongé* » est d'origine amérindienne et signifie « *brochet difforme* ». Le brochet appelé Maskinongé était très commun dans le lac et la rivière Maskinongé.

EXPLICATION DU LOGO DE LA MRC

Le logo de la MRC de Maskinongé est représenté par un « M » stylisé signifiant « MRC » et « Maskinongé ».

À droite, une gerbe de céréales, symbole de l'agriculture.

Au centre, une planche à voile aux couleurs de la MRC, symbole du tourisme.

À gauche, trois (3) conifères, symbole de la foresterie.

En avant-plan, un canard, symbole de la richesse de la faune du lac St-Pierre.

Et des vagues représentant les nombreux lacs de la MRC et la proximité du lac St-Pierre (fleuve St-Laurent).



Conception du logo : M^{me} Jeannine Erpelding

Adoption du logo : 11 juin 1986

SLOGAN DE LA MRC DE MASKINONGÉ

En 1999, la MRC de Maskinongé organisait un concours en vue de se trouver un slogan. Parmi les 26 propositions reçues, quatre ont attiré l'attention des membres du conseil de la MRC. Au terme de la délibération, le slogan retenu fut : « MRC de Maskinongé, une richesse infinie de trésors naturels ». Ce slogan définit très bien la quantité incroyable d'attraits naturels présents sur le territoire.

FLEUR EMBLÈME DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Depuis l'an 2000, la MRC de Maskinongé possède sa propre fleur emblème. Il s'agit de la « *Rudbeckie (rudbeckia)* », la célèbre marguerite jaune que l'on aperçoit souvent dans les champs en été. Chaque municipalité de la MRC possède également une fleur emblème. Toutes ces fleurs se retrouvent dans le répertoire des fleurs emblèmes des municipalités du Québec, de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec. On retrouve également le nom des fleurs emblèmes des municipalités à l'intérieur de ce répertoire d'information, à la section « *Fiches techniques des municipalités* ».

TROPHÉE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Avril 2008



Conception : Madame Geneviève St-Arnaud, de St-Mathieu-du-Parc

Réalisation : Monsieur Claude A. Des Rosiers, tailleur de pierre, de Charette

Fabrication : Pierre de calcaire sur base de granit noir

Description : Mariage de 2 ressources naturelles, soit la forêt et l'eau :
Les aspérités représentent le sapin
Les courbes représentent les lacs et rivières
Les lignes diagonales représentent l'action
La forme générale représente un « M »,
pour « MRC » et « Maskinongé ».

DÉFINITION D'UNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)

Une municipalité régionale de comté est une corporation publique regroupant toutes les municipalités d'une même région d'appartenance, qu'elles soient à caractère rural ou urbain.

Les MRC sont créées en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) sanctionnée en 1979. La MRC remplace l'ancienne corporation de comté après un ajustement de son territoire (seules les municipalités rurales faisaient partie des corporations de comté). Elle poursuit, entre autres, la gestion des dossiers de l'ancien conseil de comté, à savoir : les ponts, cours d'eau, évaluation municipale, etc. Parmi les compétences découlant de la LAU, la MRC et les municipalités doivent concevoir l'aménagement du territoire sur une base régionale et planifier leur développement à une plus grande échelle, en tenant compte des incidences éventuelles de leurs actions sur l'ensemble du territoire, d'où la confection d'un SCHEMA D'AMÉNAGEMENT.

D'autres compétences peuvent être attribuées à une MRC, selon la volonté des municipalités constituantes, telles que la gestion des déchets, la perception des droits de mutation ou des taxes, l'évaluation municipale, les achats de groupe, etc.

Chaque MRC a son conseil avec un fonctionnement et des structures fixes. Il se compose nécessairement du maire ou de la mairesse de chaque municipalité (ou de son remplaçant, s'il y a lieu).

À la tête du conseil se trouve un préfet élu pour un mandat de deux ans (*Loi sur l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., chap. 0-9*). Il est choisi parmi les maires et élu à la majorité absolue des voix des membres, ou élu au suffrage universel conformément à la loi. Le préfet préside les séances du conseil et est le représentant officiel de la MRC auprès des autres organismes.

Un préfet suppléant est aussi élu parmi les maires et peut remplacer le préfet en son absence.

Le conseil d'une MRC doit se réunir en séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois selon la loi. Certaines MRC se réunissent plus fréquemment (entre 10 et 12 fois l'an) selon leurs règlements internes.

DÉFINITION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Le schéma d'aménagement est un instrument de planification, qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une municipalité régionale de comté, tout en coordonnant les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées et le gouvernement.

Pour y arriver, le schéma d'aménagement décrit physiquement et socio économiquement le territoire de la MRC, et présente une image de l'avenir par ses différents objectifs d'aménagement. De plus, il exprime les potentiels et les contraintes du territoire. Cet ensemble d'éléments détermine les lignes directrices qui permettent de planifier cette organisation territoriale ou spatiale, en vue d'éviter une mauvaise planification, entre autres, des constructions en zones de contraintes (inondations, mouvements de terrain), fonctions voisines incompatibles, etc.

Le schéma d'aménagement fournit aussi les éléments nécessaires à l'élaboration des plans et règlements municipaux d'urbanisme et permet d'en assurer la conformité avec ses objectifs. Un document complémentaire s'annexe au schéma pour exprimer les normes et dispositions minimales qui se rattachent aux objectifs. Un plan d'action doit être également joint à ce dernier, afin d'indiquer comment les orientations retenues pourront être réalisées. Il constitue un outil de mise en œuvre du schéma.

L'élaboration d'un schéma d'aménagement est le résultat d'un processus, comptant l'adoption de trois documents d'étapes préliminaires où la population régionale et les organismes régionaux ou provinciaux ont pu exprimer leurs opinions lors de différentes consultations, afin de raffiner la version définitive du schéma d'aménagement.

Un schéma d'aménagement peut être modifié pour tenir compte des changements, des besoins ou de l'évolution du développement d'une région. Il sera révisé périodiquement, soit tous les cinq ans (de son entrée en vigueur), conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La révision d'un schéma d'aménagement comporte un processus comptant l'adoption de deux documents d'étapes préliminaires où la population régionale et les organismes régionaux ou provinciaux sont consultés, afin de raffiner la version finale de schéma d'aménagement révisé.

DÉFINITION D'UN PLAN D'URBANISME

Le plan d'urbanisme est un instrument déterminant, de façon détaillée, l'organisation physique du territoire d'une municipalité. Il indique comment une municipalité envisage de développer et d'utiliser son territoire et précise les éléments devant être contrôlés par les règlements d'urbanisme.

L'élaboration et l'adoption d'un plan d'urbanisme sont de la responsabilité de la municipalité locale. Dans une municipalité régionale de comté où un schéma d'aménagement est en vigueur, le plan d'urbanisme adopté par une municipalité doit être conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions de son document complémentaire. Les modifications du plan d'urbanisme doivent être approuvées par le conseil de la MRC, en vue de maintenir la conformité entre le plan et le schéma. Enfin, le plan d'urbanisme peut être modifié à la suite d'une modification ou d'une révision du schéma d'aménagement.

DÉFINITION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Les règlements d'urbanisme sont des instruments légaux de contrôle de l'utilisation du territoire municipal. Subordonnés au plan d'urbanisme, ils sont qualifiés de règlements d'application du plan d'urbanisme et sont composés des règlements de zonage, de lotissement et de construction, ainsi que du règlement régissant l'émission des permis et certificats ou encore des règlements sur les plans d'aménagement (PAE), ou du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ou enfin, du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

L'élaboration et l'adoption des règlements d'urbanisme sont sous la responsabilité de la municipalité locale.

Dans une municipalité régionale de comté où un schéma d'aménagement est en vigueur, les règlements d'urbanisme adoptés par une municipalité doivent être conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

La municipalité a la responsabilité d'assurer la conformité de ses règlements d'urbanisme à son plan d'urbanisme. Les règlements d'urbanisme doivent être approuvés par le conseil de la MRC, en vue de maintenir la conformité entre les règlements et le schéma. Enfin, les règlements d'urbanisme peuvent être modifiés à la suite d'une modification ou d'une révision du schéma d'aménagement.

*Rôle et fonctionnement
de la MRC*

FONCTIONNEMENT DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Le conseil de la MRC est responsable de la gestion de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, par les décisions qu'il prend selon ses pouvoirs et ses tâches. Parmi celles-ci, l'adoption du schéma d'aménagement.

Le conseil se compose des maires des 17 municipalités formant la MRC de Maskinongé (en cas d'absence du maire, les municipalités peuvent désigner un substitut qui participe aux délibérations du conseil). Les membres du conseil de la MRC choisissent, par voie d'élection, deux maires pour faire office de préfet et de préfet suppléant pour un mandat d'une durée de 2 ans (renouvelable par élection). Le préfet préside les séances du conseil et est le représentant officiel de la MRC auprès des autres organismes. Le préfet suppléant peut, en cas d'absence du préfet, le remplacer dans ses différentes tâches.

Par règlement, le conseil de la MRC a formé également un comité administratif qui se compose du préfet, du préfet suppléant et de 4 maires élus parmi les membres du conseil. Les membres ont un mandat d'un an (renouvelable par élection). Le comité administratif voit à assurer le suivi des décisions du conseil, prépare les séances du conseil, effectue certaines fonctions précisées par le règlement de création et analyse des dossiers spécifiques confiés par le conseil. Il transmet ses recommandations au conseil de la MRC.

Le conseil de la MRC de Maskinongé se réunit en séance régulière 13 fois par année, selon un calendrier précis établi par règlement, auquel peuvent s'y ajouter des séances spéciales, selon les dispositions du Code municipal.

Le comité administratif se réunit 12 fois par année, normalement la semaine précédant la tenue des séances régulières du conseil, excluant toutefois celle du 4^e mercredi du mois de novembre. Le comité administratif peut également, au besoin, tenir des séances spéciales convoquées selon les modalités du règlement les légiférant.

La commission d'aménagement a pour mandat de faire des recommandations pour tout ce qui touche à l'aménagement du territoire, au suivi du schéma d'aménagement actuel et à la révision de ce dernier.

Le comité consultatif agricole a un pouvoir de recommandations auprès du conseil, en ce qui a trait aux règlements modifiant la réglementation d'urbanisme d'une municipalité locale, lorsque ces règlements touchent la zone d'activités agricoles, et examine toutes questions relatives à l'aménagement du territoire, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui sont rattachés à cet aménagement.

Le comité de sécurité publique a été formé conformément à l'article 73.3, du projet de loi n° 77, *Loi de Police*, et est composé de sept (7) représentants de la MRC et de deux (2) représentants de la Sûreté du Québec. Il assure le suivi de l'entente conclue entre ces 2 parties, évalue les services

rendus, procède à l'élaboration des priorités d'action des services de police et fait rapport à chacune des parties du résultat de ses travaux. Un plan de parrainage a été mis sur pied, lequel est associé à la répartition du territoire des équipes de la Sûreté du Québec.

Le comité de sécurité incendie a été formé à l'automne 2001. La formation de ce comité a découlé de l'obligation, pour la MRC, d'établir un schéma de couverture de risques (article 12 de la *Loi sur la sécurité incendie*). Il est composé de trois (3) représentants de la MRC et de trois (3) représentants des services incendie des municipalités (chefs pompiers). Les membres du comité sont nommés pour un mandat initial de deux ans. Les rencontres ont lieu au besoin. Ce comité s'est vu confier, par le conseil de la MRC, un mandat de suivi, de coordination et de recommandation, en ce qui a trait à l'élaboration du schéma de couverture de risques.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DE MASKINONGÉ

	2 ^e mercredi du mois	4 ^e mercredi du mois
Janvier	X	
Février	X	
Mars	X	
Avril	X	
Mai	X	
Juin	X	
Juillet	X	
Août	X	
Septembre	X	
Octobre	X	
Novembre	X	X
Décembre	X	

**LES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

M.	Roger Michaud	maire de Maskinongé
M.	Yvon Deshaies	maire de Louiseville
M.	Paul Carbonneau	maire d'Yamachiche
M.	Michel Lemay	maire de Saint-Barnabé
M.	Jean-Yves St-Arnaud	maire de Saint-Sévère
M.	Robert Lalonde	maire de Saint-Léon-le-Grand, préfet
M.	Martin Laterreur	conseiller de Saint-Léon-le-Grand
M.	Réjean Carle	maire de Sainte-Ursule
M.	François Gagnon	maire de Saint-Justin
M.	Réal Normandin	maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé
M ^{me}	Barbara Paillé	mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont
M.	Serge Dubé	maire de Saint-Paulin
M.	Michel Bourassa	maire de Saint-Alexis-des-Monts
M.	Josée Magny	maire de Saint-Mathieu-du-Parc
M.	Robert Gauthier	maire de Saint-Élie-de-Caxton
M.	Claude Boulanger	maire de Charette
M.	Pierre Desaulniers	maire de Saint-Boniface
M.	Robert Landry	maire de Saint-Étienne-des-Grès

**LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

- M. Robert Lalonde, préfet
- M. Barbara Paillé, préfet suppléant
- M. Michel Bourassa
- M^{me} Réjean Carle
- M. Serge Dubé
- M. Robert Landry

**LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

- M. Robert Lalonde, préfet
- M. Michel Bourassa
- M. Roger Michaud
- M^{me} Barbara Paillé
- M^{me} Josée Magny
- M. Réal Normandin

**LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

- M. Michel Lemay (St-Barnabé), président, représentant de la MRC
- M. Martin Laterreur, représentant de la MRC
- M. Réjean Carle, représentant de la MRC
- M. Martin Marcouiller représentant du syndicat de Chavigny de l'UPA
- M. Jacques Paquin, représentant du syndicat de Grand Pré de l'UPA
- M. Jean Matteau, représentant du syndicat Val-Mauricie
- M. Serge Béland, observateur du syndicat des Chutes de l'UPA

**LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

- M. Michel Bourassa, président, représentant de la MRC
- M^{me} Barbara Paillé, représentante de la MRC
- M. Claude Boulanger, représentant de la MRC
- M. Paul Carbonneau, représentant de la MRC
- M. François Gagnon, représentant de la MRC
- M^{me} Josée Magny, représentant de la MRC
- M. Jean-Yves St-Arnaud, représentant de la MRC
- Cpt. Stéphane Mailhot, représentant de la Sûreté du Québec

LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MASKINONGÉ

- M. Serge Dubé, président, représentant de la MRC
- hM. Michel Bourassa, représentant de la MRC
- M. Robert Landry, représentant de la MRC
- M. François Pellerin, directeur incendie d'Yamachiche
- M. Mario Ducharme, directeur incendie de Saint-Léon-le-Grand
- M. Francis Gélinas, directeur incendie de Charette
- M^{me} Janyse L. Pichette, directrice générale de la MRC
- M. Pierre-Édouard Houde, coordonnateur sécurité incendie de la MRC

LES EMPLOYÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

- M^{me} Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe
- M^{me} Lyne Ricard Paillé, secrétaire au greffe
- M^{me} Josée Branchaud, adjointe administrative et à la comptabilité
- M^{me} Céline Lambert, adjointe administrative et à la comptabilité
- M^{me} Lynda Gélinas, secrétaire réceptionniste et soutien aux services
- M^{me} Annie Arseneault, secrétaire réceptionniste et soutien aux services
- M^{me} Jocelyne Lamy, archiviste
- M. Jonathan St-Louis-Gauthier, greffier de la MRC de Maskinongé et de sa cour municipale régionale
- M^{me} Lyne Fortin, technicienne juridique
- M^{me} Véronique Vadnais, secrétaire juridique
- M^{me} Isabelle Demers, coordonnatrice à l'aménagement et développement territoire
- M^{me} Sarah Cuillerier-Serre, aménagiste – chargée de projet (congé de maternité)
- M. Jean-Maxime Archambault, aménagiste – chargé de projet (remplaçant)
- M^{me} Karine Lacasse, aménagiste - chargée de projet
- M. Yannick Clément, technicien géomaticien
- M. Adil Lahnichi, ingénieur, M. Inc.
- M. Vincent Gauthier, technicien en génie civil
- M. Marc-Antoine Moreau, Gestionnaire régional des cours d'eau
- M. Jean-Frédéric Bourassa, coordonnateur service de développement économique et du territoire
- M^{me} Pascale Plante, coordonnatrice du développement touristique
- M^{me} Sandrine Renou, conseillère en développement d'entreprise
- M. Serge Berthiaume, conseiller en développement d'entreprise
- M^{me} Isabelle Bordeleau, agente de développement du territoire
- M^{me} Jennifer St-Yves-Lambert, agente de développement culturel et touristique
- M. Guy Leblond, technicien (évaluation)
- M^{me} Line Ricard, agente de bureau (évaluation)
- M^{me} Marjolaine Cloutier, agente de communication
- M. Joël Dion, gestionnaire du portail Internet
- M. André Duhaime, concierge

SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La MRC de Maskinongé a établi son tout premier siège social à Louiseville, au siège social du Conseil de comté et était situé au 51, rue Saint-Marc, où était également logé le Bureau d'enregistrement de la circonscription foncière de Maskinongé.

Comme l'édifice du Conseil de comté était sur 2 étages et ne répondait plus aux besoins de la MRC, l'immeuble a été vendu.

En 1984, la MRC a déménagé son siège social au 121, rang de la Petite-Rivière, à Louiseville, dans l'ancienne école appartenant à la municipalité de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, où elle est devenue locataire pour un bail de 10 ans. Le Bureau d'enregistrement a suivi le siège social de la MRC.

En 1995, la MRC de Maskinongé a fait construire un immeuble au 651, boulevard Saint-Laurent Est, à Louiseville, dans le but de réunir en « guichet unique » les organismes de développement local. Donc, en septembre 1995, l'immeuble de la MRC logeait le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé (ancienne corporation économique) et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé. Le Bureau de la publicité des droits a aussi suivi le siège social de la MRC et est situé au 649, boul. Saint-Laurent Est, dans le même immeuble. En 2002, l'immeuble de la MRC a subi des modifications importantes afin d'optimiser les lieux. Ainsi, depuis novembre 2002, les employés du CLD ont emménagé dans de nouveaux locaux, situés au 653, boulevard Saint-Laurent Est, toujours dans le même immeuble.

Aussi, en 1998, la MRC a procédé à un agrandissement de son immeuble pour loger la Sûreté du Québec, avec laquelle la MRC a une entente pour une durée de 5 ans. Donc, le poste de police de la MRC de Maskinongé est situé au 647, boulevard Saint-Laurent Est.

POUVOIRS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Les pouvoirs de la MRC lui sont conférés par différentes lois provinciales dont ceux dévolus autrefois au Conseil de comté.

Toute municipalité régionale de comté peut réglementer toute matière de nature régionale relative à la population de son territoire qui n'est pas autrement régie par la loi.

Les compétences exclusives dévolues aux MRC, par l'autorité provinciale, sont :

- l'aménagement et l'urbanisme
- l'évaluation foncière
- les cours d'eau municipaux
- le schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- le Pacte rural 2014-2019
- la gestion des terres publiques
- le développement durable

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'autres pouvoirs sont dévolus à la MRC, qu'elle applique, entre autres, par le biais du schéma d'aménagement.

Elle peut acquérir de nouvelles fonctions, avec le consentement des municipalités qui la composent (par entente ou délégation de compétences selon les responsabilités visées et les lois habilitantes), dans différents champs de compétence.

Par conséquent, seuls les représentants de ces municipalités, faisant partie à l'entente, ont le droit de vote.

Une MRC peut aussi exercer d'autres fonctions, soit s'occuper de l'expédition des avis ou des comptes de taxes ou des droits de mutation et de leur perception, soit participer à l'organisation d'achats regroupés ou à tout projet où il y a entente entre la MRC et une municipalité ou un regroupement de municipalités.

Seize (16) municipalités sont régies par le *Code municipal*, tandis que la ville est régie par la *Loi sur les cités et villes*, soit :

Maskinongé	Sainte-Angèle-de-Prémont
Louiseville (LCV)	Saint-Paulin
Yamachiche	Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Barnabé	Saint-Mathieu-du-Parc
Saint-Sévère	Saint-Élie-de-Caxton
Saint-Léon-le-Grand	Charette
Sainte-Ursule	Saint-Boniface
Saint-Justin	Saint-Étienne-des-Grès
Saint-Édouard-de-Maskinongé	

SERVICES DE LA MRC DE MASKINONGÉ

La responsabilité première de la MRC est l'aménagement et la planification du territoire. Ainsi, a-t-elle préparé et adopté le schéma d'aménagement pour l'ensemble de la région. Elle a l'obligation d'en réviser le contenu périodiquement (tous les 5 ans) et de voir à ce que ses grandes orientations et ses dispositions soient suivies par les municipalités de la MRC. Elle doit donc s'assurer, lors de l'élaboration et de la modification des plans d'urbanisme et des règlements municipaux (zonage, lotissement, construction, conditions d'émission des permis de construction, plans d'aménagement d'ensemble, plans d'implantation et d'intégration architecturale, ainsi qu'ententes relatives à des travaux municipaux), que ceux-ci soient conformes au schéma d'aménagement. L'émission, également, d'avis par le conseil ou le comité administratif, sur les projets ou travaux entrepris par le gouvernement provincial, ses ministères ou ses organismes mandatés, permet à la MRC de voir à ce que les orientations du schéma soient respectées.

La MRC assure un lien politique et technique avec les différents ministères et organismes provinciaux concernés par la gestion et l'aménagement du territoire. Elle participe à la réalisation de projets ayant une incidence régionale et informe la population, ainsi que les intervenants du milieu (et autres), des différents outils de planification et de gestion du territoire ou de toute autre information pertinente sur la région. Elle participe également au développement économique régional, par sa collaboration avec différents organismes, tels que :

- le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé,
- la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, etc.

Service d'aménagement et de développement du territoire

Le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement, d'assurer la conformité de leur plan et règlements d'urbanisme, de donner un soutien aux municipalités pour l'application de leur réglementation, mais également d'élaborer des règlements de contrôle intérimaire, qui s'appliquent directement sur le territoire et qui touchent des problématiques particulières. Il soutient et alimente le conseil de la MRC, dans ses décisions relativement à toutes questions touchant, de près ou de loin, l'aménagement du territoire. Il assure la coordination du comité consultatif agricole, ainsi que de la commission d'aménagement de la MRC. Il offre, auprès des municipalités participantes, le service d'urbanisme régional, qui consiste notamment à effectuer l'émission des permis et leurs inspections. Le service d'aménagement et de développement participe à de nombreux comités et tables de concertation traitant de sujets en lien avec l'aménagement du territoire. Ces échanges au sein de ces comités et de ces tables, permettent d'alimenter les mises à jour et les révisions du schéma d'aménagement et de développement et de transmettre ses préoccupations territoriales auprès des instances concernées.

Service d'évaluation

Le service d'évaluation joue un rôle essentiel, puisque ses deux mandats principaux sont l'inventaire des immeubles sur le territoire de la MRC et l'établissement de leur valeur réelle. Ces données sont inscrites au rôle d'évaluation, lequel constitue la base du partage fiscal et est régie par la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Cour municipale régionale

À la suite de la réorganisation municipale, seize municipalités locales signaient une entente, en 2003, avec la MRC et lui déléguaient leur compétence pour établir une cour municipale régionale ayant juridiction sur leur territoire respectif. En 2006, la Ville de Louiseville abolissait sa cour municipale et se joignait à la Cour municipale régionale de Maskinongé.

La cour municipale régionale traite l'ensemble des constats émis sur le territoire de la MRC, par les inspecteurs municipaux, ainsi que par la Sûreté du Québec, exception faite des constats émis pour des infractions au Code de la sécurité routière sur les autoroutes.

La Cour municipale régionale de Maskinongé a ses audiences et ses bureaux au siège social de la MRC de Maskinongé.

Services techniques

Dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités – Volet 3, la MRC a signé une entente avec les municipalités locales participantes relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique pour les soutenir dans leurs besoins en matière d'infrastructures d'eau, de voirie et des mesures d'amélioration énergétique des bâtiments.

Gestion des cours d'eau

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales*, reconfirmant la compétence exclusive des MRC relativement à la gestion des cours d'eau de son territoire, la MRC de Maskinongé a établi certaines mesures, dont la Politique de gestion des cours d'eau. Ladite politique a pour objectifs de définir le cadre d'intervention, quant aux obligations et aux responsabilités qui incombent à la MRC, à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, de déterminer, de façon précise, les tâches et responsabilités de la MRC et des municipalités locales, et de définir ce qu'est un cours d'eau, les types de travaux, ainsi que les procédures à suivre pour les exécuter.

Sécurité publique

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la police*, la MRC de Maskinongé signait une entente avec la Sûreté du Québec, afin qu'elle assure la sécurité sur le territoire. La S.Q. voit à l'organisation, à la fourniture et à l'administration des services de police, entre autres, par l'application des lois et règlements municipaux.

Le comité de sécurité publique, formé de membres du conseil de la MRC et de la Sûreté du Québec, s'assure du respect de l'entente, évalue les besoins et les services rendus, élabore les priorités d'actions des services policiers et fait rapport à la MRC et à la S.Q.

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La *Loi sur la sécurité incendie* prévoit l'établissement par l'autorité régionale, en collaboration avec les municipalités locales, d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, destiné à déterminer des objectifs de protection contre les incendies, pour le territoire de la MRC, et les actions requises pour les atteindre, en conformité avec les orientations déterminées par le ministère.

Le comité de sécurité incendie, où siègent des membres du conseil et des directeurs de service incendie, a un mandat de suivi, de coordination et de recommandation pour l'élaboration dudit schéma de couverture de risques.

La MRC a créé un comité technique, formé de directeurs de service de sécurité incendie (SSI) et de la ou des ressource(s) qualifiée(s) en prévention des incendies, afin d'uniformiser les façons de faire, sur le plan organisationnel et opérationnel.

Gestion des matières résiduelles

Depuis 1991, la MRC de Maskinongé est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM), laquelle régie est responsable de la gestion des matières résiduelles, de l'enfouissement des déchets, de la récupération des déchets domestiques dangereux et de la gestion des boues de fosses septiques, pour les municipalités locales participantes.

Parc industriel et carrefour industriel régional

La MRC de Maskinongé, agissant à titre de régie intermunicipale, gère le parc industriel et le carrefour industriel régional, dont les objectifs sont d'apporter une alternative complémentaire aux espaces industriels existants dans chacune des municipalités locales, de favoriser la création et la rétention d'emplois, de promouvoir et stimuler le développement économique.

Situés sur le territoire de la Ville de Louiseville, ces immeubles sont facilement accessibles et plusieurs services (aqueduc, égout, fibre optique) y sont disponibles pour les entrepreneurs.

Programmes de rénovation

La MRC voit aussi à l'application des programmes de rénovation mis sur pied par la Société d'habitation du Québec. Le mandat de la livraison des programmes est confié à la firme Roche ltée, Groupe-conseil. Cependant, la MRC a conservé la responsabilité administrative, de par son entente avec la SHQ.

Politique nationale de la ruralité 2014-2024**Pacte rural 2014-2019**

La MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité*, à promouvoir le développement de son territoire et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien.

Cette politique s'inscrit dans la volonté gouvernementale, de privilégier un développement endogène des milieux ruraux, et est axée sur l'adhésion des collectivités rurales à une approche fondée sur la responsabilité partagée, la confiance mutuelle, ainsi que sur la souplesse et l'autonomie d'action.

La mise en application de cette politique vise un partenariat avec les MRC et municipalités concernées par la ruralité, et ce partenariat se concrétise par la signature d'un pacte rural.

Cette politique prévoit l'établissement d'un réseau plus complet d'agents de développement rural mieux outillés, dont deux agents, pour le territoire de la MRC de Maskinongé.

Une première entente était conclue, en mars 2007, pour la mise en application de la *Politique nationale de la ruralité*, entre le gouvernement du Québec et la MRC. Le nouveau Pacte rural 2014-2019 a été signé, en février 2014, dans le cadre de la nouvelle *Politique nationale de la ruralité 2014-2024*, laquelle politique détermine les responsabilités qui sont déléguées à la MRC, ainsi que les conditions d'exécution de cette délégation.

Le Pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural, en fonction des quatre orientations stratégiques de la *Politique nationale de la ruralité*, soit :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations,
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire,
- Assurer la pérennité des communautés rurales,
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

La MRC de Maskinongé a confié au Centre local de développement (CLD), le mandat de réaliser la mise en œuvre de ladite politique.

Politique de développement durable

« Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme, qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »
(Loi sur le développement durable, article 2)

La MRC de Maskinongé a adopté, en décembre 2011, une politique de développement durable, initiée et soutenue par la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé (SADC), qui a mis en place le comité de développement durable de la MRC, officialisant la vision en développement, au sein de la MRC.

Son but est de permettre de mieux affronter les défis auxquels la MRC doit faire face, mais également d'agir de façon à ce que les interventions soient davantage cohérentes et durables, tout en poursuivant les quatre orientations définies dans le plan d'action de Vision Maskinongé, dont voici quelques objectifs :

- Soutenir et mettre en valeur la culture et le patrimoine,
- Favoriser l'attraction, la rétention et l'intégration de la population,
- Encourager et faciliter les pratiques d'achat local et responsable chez les entreprises, les organisations et les citoyens,
- Favoriser une répartition adéquate des lieux de décision, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Politique de développement social

La politique de développement social découle du plan de travail du Pacte rural, adopté par le conseil de la MRC en décembre 2002. Cette politique, adoptée le 10 mars 2004, a pour objectif général d'améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale et l'épanouissement des citoyennes et citoyens, en intervenant à l'échelle des personnes, des collectivités locales et de la MRC de Maskinongé. Un comité de développement social a été formé et, avec l'expertise technique de la Corporation de développement communautaire de la MRC, est responsable de la mise en œuvre de son plan d'action et de ses révisions.

Politique familiale

La politique familiale découle également du plan de travail du Pacte rural, adopté par le conseil de la MRC en 2003. Les objectifs généraux de cette politique sont d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles, de favoriser l'établissement de nouvelles familles et de fournir, à l'administration municipale et à ses partenaires, des orientations afin de penser et agir en fonction des familles. Le comité local de développement social de la MRC de Maskinongé a

été désigné pour l'élaboration de ladite politique familiale. Un mandat a été donné à l'agent rural du Centre local de développement (CLD) de la MRC, pour présenter une demande dans le cadre du programme "Municipalité amie des aînés" (MADA), en vue de la révision des plans d'action.

Politique culturelle

La politique culturelle s'inscrit d'abord comme un levier de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Elle est née d'une volonté du conseil des maires et de citoyens de mettre la culture à l'agenda du développement maskinongeois. À la suite d'un long processus caractérisé par l'implication active des citoyens, par la réalisation d'un inventaire des forces et défis du milieu culturel du territoire, par la tenue de plusieurs consultations publiques, la Municipalité régionale de comté de Maskinongé possède désormais sa première politique culturelle, depuis janvier 2004.

Outre sa fonction administrative, ce nouveau cadre théorique permet de mieux définir l'identité culturelle du territoire, de cerner les attentes et les besoins de la population, des artistes et de organismes culturels. Il s'agit également d'un outil qui facilite le développement de produits culturels et d'activités adaptés aux besoins identifiés, dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens et du sentiment d'appartenance. De plus, cette politique culturelle définit une vision à long terme pour ainsi planifier adéquatement les multiples champs d'activités de la culture, tout en l'intégrant à l'ensemble des préoccupations de la MRC. En somme, la Municipalité régionale de comté de Maskinongé joue un rôle de rassembleur et de catalyseur en matière de culture, par l'entremise de cette politique culturelle, en autant que la population et le milieu culturel se l'approprient et qu'ils collaborent à sa vitalité.

Gestion des terres publiques

Depuis le 1^{er} avril 2011, la MRC de Maskinongé est responsable de la gestion de la villégiature et de l'extraction du sable et du gravier, en territoire public. Les compétences déléguées sont exercées dans le respect des orientations et principes poursuivis par le gouvernement. Les pouvoirs et responsabilités délégués sont :

Gestion foncière :

- Gestion des baux de villégiature et des baux d'abris sommaires,
- Vente des terres à des fins de villégiature, seulement sur trois lacs de Saint-Alexis-des-Monts, soit Carufel, de la Coureuse et des Pins rouges,
- Gestion liée à l'occupation temporaire,
- Contrôle de l'occupation du territoire, par l'inspection des droits accordés, la surveillance du territoire et le repérage des occupations sans droits,
- Mise en disponibilité d'emplacements de villégiature.

Gestion de l'exploitation du sable et du gravier :

- Gestion des baux d'exploitation et des autorisations d'extraction du sable et du gravier,
- Inspection et contrôle de l'exploitation de ces substances minérales de surface.

Guide d'accueil touristique

À la suite de la participation de la MRC de Maskinongé au programme "*Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP)*", un circuit agrotouristique, culturel et patrimonial, "*D'un clocher à l'autre*", a officiellement été lancé le 13 juillet 2000.

Ce circuit s'est développé au fil des ans et la nouvelle édition du guide, qui a pour nom : "*Guide d'accueil touristique MRC de Maskinongé*", indique aussi le parcours du *Chemin du Roy*, de la *Route des rivières*, des circuits cyclables, ainsi que les gîtes à découvrir sur le territoire de la MRC. Depuis, ce guide est mis à jour et réédité à chaque année.

Circuits cyclables

La MRC s'implique aussi dans le développement touristique, par la confection d'une carte routière avec circuits cyclables sur voies partagées, qui traversent le territoire de la MRC d'est en ouest et du nord au sud. Cette carte a été mise à jour, en 2004, pour inclure les cinq municipalités qui se sont jointes à la MRC, le 1^{er} janvier 2002, et bonifiée en 2008, pour y indiquer les services publics, les attraits touristiques et le nouveau circuit offert aux cyclistes.

*Contenu d'un schéma
d'aménagement
et de développement*

**CONTENU OBLIGATOIRE D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT (article 5, L.A.U.)**

- ✳ Les grandes orientations et objectifs de l'aménagement du territoire de la municipalité régionale de comté (MRC);
- ✳ Les grandes affectations du territoire;
- ✳ Les grandes orientations et affectations estimées appropriées pour assurer, dans la zone agricole permanente, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme, avec l'objectifs de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles;
- ✳ La délimitation des périmètres d'urbanisation;
- ✳ L'identification des zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telles les zones d'inondation, d'érosion, de mouvements de terrain ou autres cataclysmes, ou pour des raisons de protection de l'environnement des rives, du littoral et des plaines inondables;
- ✳ L'identification des voies de circulation (existantes ou futures) dont l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;
- ✳ L'identification des territoires d'intérêt historique, culturel, esthétique ou écologique;
- ✳ L'identification et la planification de l'organisation du transport terrestre (infrastructures, équipements et amélioration);
- ✳ L'identification et la localisation des infrastructures et équipements importants autres que ceux visés au transport terrestre, ainsi que l'indication des projets de mise en place des équipements et infrastructures;
- ✳ L'énoncé d'une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la MRC.
- ✳ Le document complémentaire du schéma établissant les règles minimales à être respectées par les règlements des municipalités.
- ✳ Le document complémentaire d'une municipalité régionale de comté, dont le territoire comprend une zone agricole, doit contenir ce qu'elle estime approprié pour donner application à l'article 79.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (chapitre P-41.1), ainsi que des paramètres pour la détermination, en regard des inconvénients causés par les odeurs inhérentes à certaines activités agricoles, des distances séparatrices visées au troisième alinéa de l'article 113.

✱ Les documents d'accompagnement :

- Document indiquant les coûts approximatifs des divers équipements et infrastructures proposés;
- Plan d'action mentionnant les étapes de mise en œuvre du schéma, les intervenants susceptibles d'y participer, les moyens et les échéances prévus;
- Document précisant les modalités et les conclusions de la consultation publique.

**CONTENU FACULTATIF D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
(article 6, L.A.U.)**

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) suggère aussi un contenu facultatif pour un schéma d'aménagement, soit :

- ✳ L'identification de toute zone, principalement à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, pouvant faire l'objet d'un aménagement ou d'un réaménagement prioritaire et l'établissement des priorités d'intervention, des affectations du sol, ainsi que de la densité d'occupation;
- ✳ L'identification de la densité d'occupation pour différentes parties du territoire de la MRC, autres que celles du point précédent;
- ✳ Les affectations du sol à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation, qui présentent un intérêt pour la MRC, hors de toute zone déterminée au premier point;
- ✳ L'identification des immeubles (autres que les voies de circulation) et des activités dont la présence ou l'exercice, actuel ou projeté, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;
- ✳ La description de l'organisation du transport maritime et aérien en indiquant les modalités de l'intégration, dans le système de transport, des infrastructures et des équipements de transport maritime et aérien avec les infrastructures et les équipements de transport terrestre;
- ✳ Les propositions intermunicipales d'aménagement émanant d'un groupe de municipalités;
- ✳ La description des parties du territoire de la MRC soustraites au jalonnement, à la recherche minière ou à l'exploitation minière;
- ✳ Les orientations en vue de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée;
- ✳ Le document complémentaire peut aussi comprendre une obligation pour une municipalité, d'adopter des dispositions sur les conditions d'émission des permis et certificats ou peut comprendre des règles minimales reliées aux immeubles ou activités comportant des contraintes majeures sur la sécurité et la santé publique ou le bien-être général. Le document complémentaire peut également comprendre des règles générales dont doivent tenir compte les municipalités dans leurs règlements de zonage, de lotissement et de construction.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Le schéma d'aménagement est un document de planification pour l'organisation physique à l'échelle du territoire d'une MRC. C'est un outil de **prise de décision** effectué à partir d'une analyse des principales activités économiques, ainsi que des potentiels et contraintes. Il constitue la base de planification sur laquelle les municipalités doivent s'appuyer pour faire leur plan d'urbanisme et leurs règlements de zonage, lotissement, construction, etc.

Depuis janvier 2002, date de prise d'effet des décrets formant les nouvelles villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Étienne-des-Grès, ont intégré le territoire de la MRC de Maskinongé.

En ce qui concerne les outils d'aménagement du territoire, la situation était auparavant la suivante :

- L'ancienne MRC du Centre-de-la-Mauricie possédait un schéma d'aménagement révisé, en vigueur depuis mars 1999. Les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc, ont des plans et règlements d'urbanisme conformes à ce dernier.
- L'ancienne MRC de Francheville avait un schéma d'aménagement non révisé, en vigueur depuis décembre 1987. La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a donc des outils d'urbanisme datant de la fin des années 1980.
- La MRC de Maskinongé avait, à ce moment, adopté son schéma d'aménagement révisé, pour lequel divers ajustements devaient être effectués et qui est entré en vigueur en décembre 2002. Les douze municipalités initiales ont dû rendre leurs outils d'urbanisme conformes au schéma révisé.

Une démarche de modification, afin d'intégrer ces trois schémas d'aménagement en un seul outil de planification, s'est terminée par l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et des Régions, d'un schéma d'aménagement et de développement révisé, le 12 novembre 2008.

Le document final est issu du schéma d'aménagement révisé couvrant le territoire des douze municipalités initiales de la MRC de Maskinongé, qui a servi de référence pour cet exercice d'intégration, étant le plus récent des trois. Par contre, les dispositions incluses dans les deux autres documents de planification ont également été prises en compte dans la mesure du possible. L'exercice ne consistait pas à ajouter de nouveaux éléments ou ajouter de nouvelles problématiques, mais bien harmoniser et intégrer les trois documents en un seul.

RÉSUMÉ DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Le schéma d'aménagement comprend, pour chacun des secteurs d'activités, un **portrait de la situation**, avec une analyse ayant permis de dégager la problématique, ainsi qu'une définition des **grandes orientations et objectifs** indiquant les **intentions** de la MRC à cet égard. Des **grandes affectations** (vocations à donner au territoire à l'intérieur desquelles sont définies les usages ou activités qui pourront être permis par les municipalités) sont définies pour répondre aux orientations, ainsi que des **normes minimales** (document complémentaire) qui devront également être reprises par les municipalités. Un plan d'action permet la mise en œuvre de façon concrète. Les thèmes suivants y sont traités :

L'AGRICULTURE

Priorité accordée aux activités agricoles, en zone agricole, impliquant qu'aucune construction autre qu'agricole ne pourra s'implanter, sauf quelques exceptions incluant celles prévues dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Affectations définies en fonction des caractéristiques des parties de territoire (Affectation agricole active, agroforestière, agrorécréative, îlots déstructurés et secteurs mixtes). Changements importants par rapport à la gestion auparavant effectuée pour le territoire agricole, en partie par les nouvelles règles provenant du gouvernement. Normes relatives à la gestion des odeurs. Depuis le 1er mars 2011, le territoire bénéficie de la décision à portée collective rendue par la Commission de protection du territoire agricole, laquelle autorise sous certaines conditions déterminées, la construction résidentielle dans les affectations agroforestière, les îlots déstructurés et les secteurs mixtes.

LA FORÊT

Assurer la pérennité de la forêt et rechercher une exploitation harmonisée avec les activités récréatives. Affectation forestière correspondant avec les territoires boisés hors de la zone agricole. Encadrement des usages autorisés. Mise en place d'une réglementation sur l'abattage d'arbres en forêt privée ayant pour but de prévenir les abus.

L'URBANISATION

Consolidation du développement urbain à l'intérieur des limites des périmètres urbains. Favoriser l'implantation de nouveaux commerces et récupération des fuites commerciales. Assurer la présence d'espaces industriels adéquats pour l'ensemble des municipalités. Périmètres urbains permettant de circonscrire le développement urbain, avec la délimitation de zones où le développement doit se faire en priorité et de zones devant demeurer en réserve pour les développements futurs. Affectation identifiant le parc industriel régional.

LE RÉCRÉOTOURISME

Favoriser le développement des activités récréotouristiques. Touche la villégiature, les attraits naturels, les paysages, les attraits culturels et historiques et la promotion du tourisme. Affectations récréatives, récréoconservation et conservation correspondant aux secteurs de villégiature, à potentiel récréotouristique à protéger et à mettre en valeur.

LES TERRITOIRES D'INTÉRÊTSIntérêt historique

Sauvegarde des éléments patrimoniaux du territoire. Identification de bâtiments et ensembles patrimoniaux d'intérêt régional.

Intérêt esthétique

Sauvegarde de l'encadrement visuel des principaux lacs, rivières et chemins. Identification de sites et de corridors (protégés par le biais des normes concernant l'abattage d'arbres).

Intérêt écologique

Protection du patrimoine naturel, ainsi que maintien des espèces fauniques et floristiques et de leurs habitats. Identification d'habitats fauniques, d'espèces susceptibles d'être menacées ou vulnérables et de sites écologiques sensibles sur les terres publiques. Mesures de protection par le biais de normes touchant les zones inondables ou la protection des rives et du littoral.

L'ENVIRONNEMENTGestion des déchets

Répondre à l'ensemble des besoins des municipalités du territoire.

Carrières et sablières

Minimiser l'impact sur les autres activités. Normes de localisation.

Sites contaminés

Restauration à favoriser pour la sécurité de la population.

Ressources hydriques

Objectifs de protéger la qualité de l'environnement. Tenter de réduire les sources de détérioration de la qualité de l'eau. Normes pour la protection des rives et du littoral et normes particulières pour la protection des sites de prises d'eau potable municipales, impliquant la détermination de périmètres de protection et la limitation de certaines activités dans ceux-ci.

L'ORGANISATION DU TRANSPORT

Fonctionnalité et sécurité du réseau routier, en assurant sa qualité, minimisant les conflits de circulation, la concentration de la circulation lourde sur le réseau supérieur et limitant les accès en bordure du réseau supérieur. Développement des réseaux de sentiers pour le vélo, la motoneige, le VTT, etc., de façon sécuritaire. Normes reliées aux corridors routiers (espacement entre les accès à la propriété). Limitation d'obstacles à proximité de l'aéroport de Louiseville.

LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

Maintien et amélioration des équipements et services nécessaires à la collectivité. Harmonisation de leur implantation avec les autres usages pour maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu. Identification des équipements et infrastructures intermunicipaux et gouvernementaux, ainsi

que des réseaux majeurs d'énergie et de télécommunication. Normes minimales pour la protection des sites de prises d'eau potable municipales reliées également à ce thème.

LES ZONES DE CONTRAINTES

Maintien d'un contrôle adéquat des activités dans les zones à risques d'inondation et de glissements de terrain, pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Normes pour la protection de ces zones (reconduction des normes actuelles interdisant toute construction, sauf exceptions pour les zones inondables et limitant les constructions et travaux pour les zones de glissements de terrain). Atténuer les impacts négatifs générés par des immeubles ou activités pouvant causer des nuisances ou des risques. Identification de contraintes anthropiques (reliées aux activités humaines). Normes reliées aux différents usages.

LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE

Le document complémentaire comprend l'ensemble des normes minimales devant être reprises par les municipalités. Outre celles mentionnées précédemment, il comprend également des normes sur l'obligation d'obtenir un permis municipal (construction, lotissement ou certificat d'autorisation), et des superficies minimales pour le lotissement des terrains (sans changements majeurs). Pour chacune des affectations définies, des usages et activités jugées compatibles sont déterminées.

LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action comprend des éléments touchant l'organisation et la collaboration avec des organismes de développement, les études et planification, le contrôle et le suivi auprès des municipalités, ainsi que des projets concrets devant être réalisés à court et moyen terme.

*Caractéristiques
physiques*

LA PHYSIOGRAPHIE

La Municipalité régionale de comté de Maskinongé est caractérisée géographiquement par la présence de grands traits naturels, qui lui confèrent son aspect fondamental : la plaine du Saint-Laurent et le plateau des Laurentides (Bouclier Canadien). La zone de contact entre ces deux régions constituent le piémont, localisé dans la partie centre du territoire.

La plaine du Saint-Laurent occupe le sud du territoire. Sa pente, très faible, passe d'une altitude d'environ 45 mètres dans la partie nord, à moins de 6 mètres le long du fleuve. La descente se fait de façon douce et continue avec quelques interruptions par endroits, notamment dans la municipalité de Maskinongé, où on retrouve un escarpement bien visible d'une quinzaine de mètres le long du chemin Pied-de-la-Côte.

Le sol de la plaine du Saint-Laurent se compose d'argile et de dépôts organiques. Les potentiels agricoles sont exceptionnellement forts. L'agriculture y est omniprésente. Le réseau hydrographique a creusé dans l'argile de nombreux talus, où les risques de mouvements de terrain sont importants. Elle comprend également une étroite zone marécageuse en bordure du lac Saint-Pierre.

Le plateau des Laurentides occupe la partie nord du territoire. Il couvre la plus grande partie du territoire (en majorité dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc). Les Laurentides présentent un relief accidenté, dont la bordure montagnaise est fortement entaillée par les vallées occupées par les rivières du Loup et les nombreuses autres rivières ou lacs de cette partie de territoire. La foresterie et la villégiature y ont trouvé un endroit de prédilection pour se développer. Les sommets peuvent atteindre 550 mètres d'altitude par endroits (par rapport au niveau de la mer).

Le piémont est la zone de contact entre la plaine et le plateau. Il s'agit d'un secteur aux formes ondulées. Les vallées constituent généralement les voies de pénétration de la plaine dans le plateau. La diversité des sols et de la topographie en font une aire aux activités variées. La présence de nombreux talus argileux y accentue la présence de zones de mouvements de terrain.

LES DÉPÔTS SUPERFICIELS

La plaine du Saint-Laurent

La plaine du Saint-Laurent est caractérisée par de grands ensembles plats. Elle se subdivise en trois (3) zones suivant la nature et le mode de mise en place de la couverture des dépôts meubles.

Les alluvions fluviales occupent une étendue de terre de quelques kilomètres en bordure du lac Saint-Pierre. Ces dépôts de terre et de sable transportés par les eaux correspondent au niveau le plus bas de la plaine et surmontent l'argile marine. La nappe d'alluvions est constituée de limons d'épaisseurs variables, qui proviennent des crues successives du lac Saint-Pierre. Les sols, formés de loam sableux et argileux, sont généralement très fertiles et s'adaptent à des cultures diversifiées. Les alluvions marines et deltaïques proviennent de l'envahissement et du retrait de la mer de Champlain.

Cette vaste zone, constituée en majeure partie d'une nappe d'argile, s'étend jusqu'au piémont du plateau Laurentien. Elle est reliée à ce dernier par une succession de cordons sablonneux. La nappe d'argile dépasse souvent 30 mètres d'épaisseur et repose sur des formations rocheuses ordoviciennes, vieilles de 500 millions d'années (Trenton, Beekmantou, etc.). Cette zone recouvre la majeure partie des municipalités de Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère, Saint-Barnabé et Saint-Étienne-des-Grès. Les sols, qui s'y sont formés, sont nombreux et variés. Ils sont, pour la plupart sableux, alors que certains d'entre eux ont été formés par l'argile Champlain.

La troisième zone de la plaine est composée de dépôts marécageux, qui prennent naissance en bordure du lac Saint-Pierre. Ces secteurs, inondés à tous les printemps, ne sont pas cultivables puisqu'ils sont constamment gorgés d'eau.

Le plateau Laurentien

La dernière période de glaciation a laissé beaucoup de traces sur la forme actuelle des Laurentides. L'avancement des glaciers a creusé le fond des vallées, dégagé les escarpements et laissé des barres rocheuses en relief.

Les vallées des rivières Maskinongé et du Loup ont été remontées par la mer de Champlain, qui y a déposé d'épaisses couches d'argiles molles, créant ainsi des berges fragiles, propices aux glissements de terrain.

En plusieurs endroits sur le sol argileux, particulièrement dans le secteur du piémont, d'abondants apports de sable ont été déposés à la suite du retrait de la mer. D'importantes nappes de dépôts fluvio-glaciaires, composées de gravier, s'étalent à l'entrée de la vallée de la rivière aux Écorces et à la tête de la rivière Blanche, dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Ces dépôts ont donné naissance à plusieurs types de sol, qui présentent des caractéristiques diverses. La majeure partie de ceux qui sont dérivés de sable et loam sableux ou sable granuleux sont pauvres et impropres à la culture. Certains secteurs, déboisés pour la culture, ont dû être abandonnés, puis remis en friche à cause de leur faible fertilité et leur mauvais drainage. Par contre, les sols dérivés de loam sur argile et de loam argileux sont généralement plus fertiles et plus propices pour la culture; par contre, cette dernière est souvent limitée par le relief accidenté. Ils se situent dans les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Paulin.

Les collines du plateau sont composées, en partie, de dépôts de till glacial caractérisé par l'hétérogénéité de leur texture, ainsi que par la forme des cailloux qui sont encastrés dans une masse compacte. Ceux-ci recouvrent la majorité des massifs laurentiens d'une mince couche. La plupart des sols qui en dérivent sont restés boisés, en raison de leur localisation et de leur peu de valeur au point de vue agricole.

Les collines du plateau comprennent également des sols minces et caillouteux, qui groupent des catégories de terrains très accidentés. La production forestière, la pêche, la chasse et le récréotourisme y constituent les principales utilisations. On retrouve également de petites superficies de dunes de sable, sols tourbeux, de sols semi-tourbeux et terre noire, de marécages et d'affleurements rocheux.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

La MRC de Maskinongé est drainée par six (6) réseaux hydrographiques, qui assurent l'égouttement des régions physiographiques qui la composent. À chacun de ces réseaux, est rattaché un ensemble de lacs ou cours d'eau qui drainent leurs eaux vers le même point : les eaux du fleuve Saint-Laurent (partie du lac Saint-Pierre). Ces bassins versants sont : la rivière du Loup, la petite rivière du Loup, la petite rivière Yamachiche, la grande rivière Yamachiche, la rivière Maskinongé et la rivière Shawinigan.

La rivière Maskinongé, qui prend sa source dans le lac du même nom (situé dans la MRC de D'Autray), sillonne la partie ouest de la MRC, dans les municipalités de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Sainte-Ursule, Saint-Justin et Maskinongé. Elle présente quelques potentiels intéressants au point de vue récréatif, particulièrement au niveau des chutes de Sainte-Ursule. Par contre, plusieurs talus situés à ses abords présentent des risques importants pour les glissements de terrain, comme les autres rivières traversant la plaine du Saint-Laurent.

La petite rivière du Loup prend sa source au rebord des Laurentides, traverse le secteur central de la plaine (municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Louiseville) et gagne le fleuve en formant de multiples méandres. Son débit, bien que relativement faible, permet l'égouttement des terres des municipalités de Sainte-Ursule et Louiseville.

La rivière du Loup possède le bassin hydrographique le plus grand de la MRC. Cette rivière constitue le cours d'eau le plus important et le plus attrayant du territoire. Il prend sa source dans la réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts, et traverse cette municipalité, du nord vers le sud, en recueillant les eaux de plusieurs lacs et rivières, dont le lac Sacacomie, le lac à l'Eau Claire, le lac Douai et la rivière aux Écorces. Par la suite, il continue sa trajectoire vers la partie nord de la municipalité de Saint-Paulin et descend vers le fleuve en traversant la plaine du Saint-Laurent. La rivière du Loup forme la limite entre plusieurs municipalités (Saint-Paulin et Charette, Saint-Sévère et Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche et Louiseville). Elle comprend de multiples potentiels, selon les parties de territoire qu'elle sillonne. La rivière du Loup n'est pas navigable dans son ensemble, puisqu'elle est sectionnée de chutes et de rapides en maints endroits.

Les bassins hydrographiques de la **Grande et la Petite rivière Yamachiche** se retrouve dans la partie est du territoire de la MRC. Le plus important est celui de la Grande rivière Yamachiche. Cette rivière prend sa source à l'intérieur du plateau Laurentien, plus précisément à Saint-Élie-de-Caxton et à Saint-Mathieu-du-Parc. À cet endroit, un chapelet de lacs (lacs à l'Île, Fer à Cheval, à la Perchaude, Garrots, Long, etc.) constitue la source de la rivière. Elle pénètre ensuite dans la plaine agricole en traversant la municipalité de Charette. Elle touche aussi aux territoires de Saint-Boniface et de Saint-Étienne-des-Grès, avant de traverser la partie est de Saint-Barnabé. Finalement, la rivière

traverse la municipalité d'Yamachiche avant de se jeter dans le lac Saint-Pierre. Cette rivière présente, entre autres, un potentiel récréatif intéressant à la hauteur de la route des Dalles, à Saint-Barnabé. À cette rivière, se greffent de multiples petits cours d'eau qui drainent le milieu agricole.

Le bassin de la **Petite rivière Yamachiche** est plus modeste que celui de la Grande rivière. Cependant, cette rivière traverse plusieurs municipalités. Elle prend sa source à l'intérieur de la plaine agricole, au sud du village de Charette. Elle sillonne ensuite la partie nord-ouest du territoire de Saint-Barnabé, avant de traverser une bonne partie de la municipalité de Saint-Sévère. Finalement, elle arpenté le territoire d'Yamachiche en passant par le centre du périmètre urbain, avant de plonger, elle aussi dans le lac Saint-Pierre. Comme les autres rivières du territoire, plusieurs petits cours d'eau agricoles viennent augmenter son débit tout au long de son parcours.

La rivière Shawinigan prend sa source dans un ensemble de grands lacs (Shawinigan, Barnard, en Croix, Maréchal, du Caribou, Wapizagonke, etc.), à l'intérieur de la réserve faunique Mastigouche et du Parc national de la Mauricie. Cette rivière traverse le territoire d'une seule des municipalités de la MRC, soit Saint-Mathieu-du-Parc, à l'intérieur du plateau Laurentien. Elle pénètre ensuite le territoire de Shawinigan, dans le secteur de Saint-Gérard-des-Laurentides, pour finalement se jeter dans la rivière Saint-Maurice.

La rivière Saint-Maurice, quant à elle, ne traverse pas le territoire de la MRC, mais constitue une partie de la limite est de la MRC avec les territoires de la Ville de Shawinigan et de la MRC des Chenaux. Cette rivière importante touche au territoire de Saint-Boniface et de Saint-Étienne-des-Grès, sur une distance d'environ 15 kilomètres.

Le lac Saint-Pierre, à la limite sud de la MRC, accueille la totalité des eaux de ces bassins versants. Il constitue un élargissement du fleuve Saint-Laurent et représente un potentiel biologique et récréatif important pour la MRC. On retrouve des zones marécageuses à ses abords, ainsi que de grandes superficies inondées au printemps.

Les lacs sont nombreux et de grandeurs variées dans la MRC. Sur le plateau Laurentien, ils occupent une place importante au point de vue de la villégiature, chasse, pêche et autres activités récréatives. La majorité d'entre eux sont situés dans la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, plus particulièrement dans la réserve faunique Mastigouche. Plusieurs lacs sont aussi présents sur le territoire de Saint-Élie-de-Caxton et de Saint-Mathieu-du-Parc.

LE CLIMAT

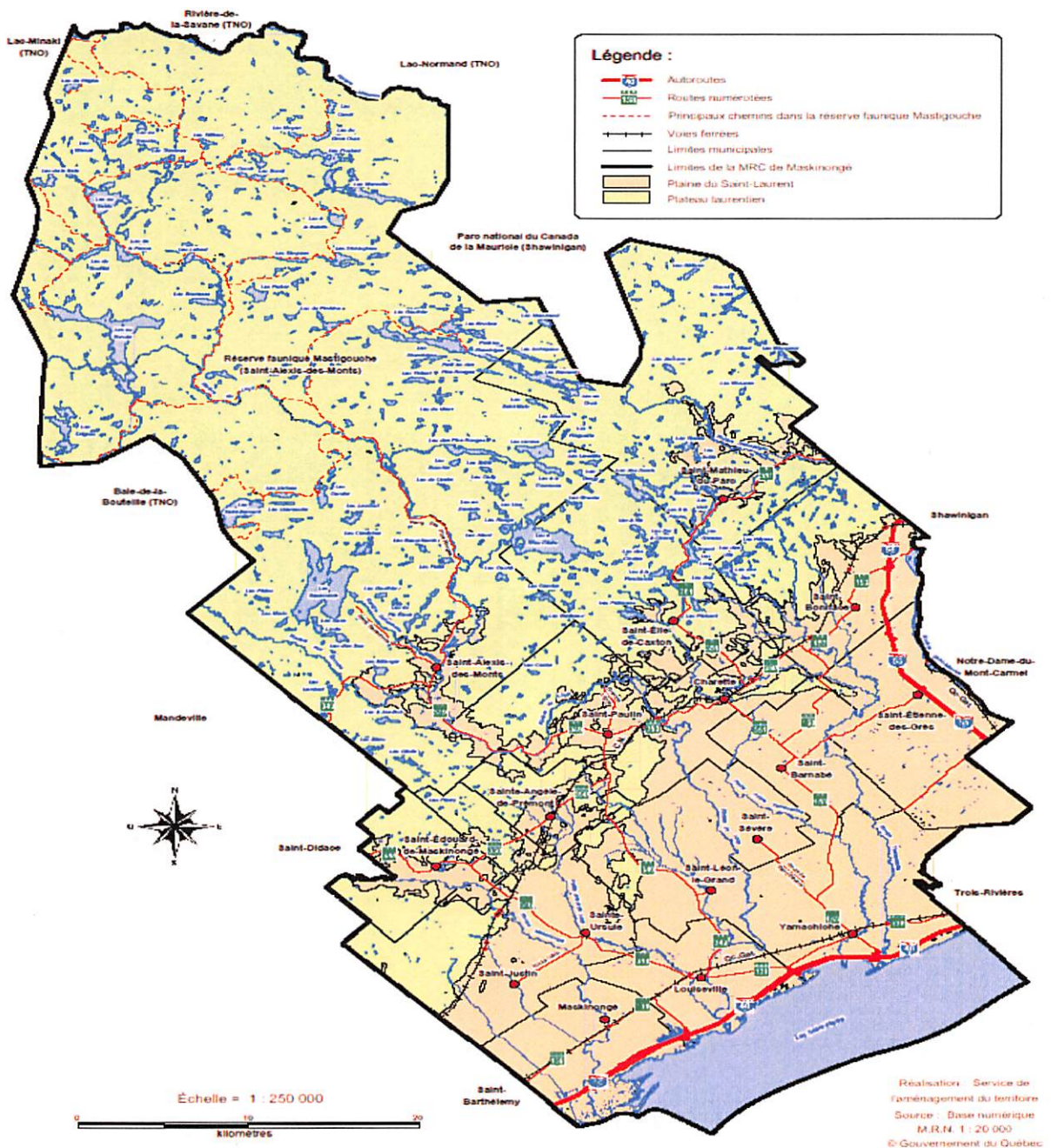
Le climat a une grande influence sur la formation et l'évolution des sols, de même que sur la croissance des plantes. La MRC de Maskinongé est localisée dans la zone continentale humide, région climatique qui caractérise le Québec méridional.

Le territoire de la MRC reçoit en moyenne 1 800 heures d'ensoleillement par année. Le nord du territoire, quant à lui, en reçoit environ une centaine de moins. Le vent du nord-ouest est le vent dominant à une vitesse moyenne de 8,65 km/h.

Les moyennes annuelles de température se situent autour de 3,8°C, soit -13,2°C en janvier et 19,2°C en juillet, respectivement le mois le plus froid et le mois le plus chaud. Dans la réserve faunique Mastigouche (Saint-Alexis-des-Monts), la température moyenne annuelle est de 3,4°C, alors que la moyenne du mois de janvier est de -14,1°C et celle du mois de juillet est de 18,2°C.

Il tombe annuellement une moyenne de 72,04 mm de pluie et 199,70 cm de neige sur l'ensemble du territoire. Au total, 112 jours, entre les mois de mai et septembre, sont exempts de gel. L'effet du gel limite considérablement la durée de la saison de croissance des végétaux (environ 180 jours).⁴

⁴ Environnement Canada, Service de l'environnement atmosphérique, Normales climatiques au Canada, Vol. 2, 3, 4, 6 et 7.



Plan no. 1
La physiographie
du territoire

*Caractéristiques
socio-économiques,
sociales,
économiques,
agricoles,
forestières
et touristiques*

PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

L'évolution démographique

Après avoir subi une légère baisse entre 1996 et 2001, la population de la MRC de Maskinongé a connu une augmentation depuis ce temps. Le recensement du Canada de 2011 nous montre que la population totale se chiffrait à 36 286 résidents. Globalement, la population a augmenté de 1,8 % au cours des 5 dernières années (2006-2011), et de 16,7 %, entre 1976 et 2011.

À l'intérieur de la MRC, la population est surtout concentrée dans le sud et l'est, dans l'axe des autoroutes 40 et 55. Louiseville, Yamachiche et Maskinongé, au sud, avec 34,6 % de la population, de même que Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès, à l'est, avec 24,1 % de la population, regroupent plus de la moitié de la population totale de la MRC (58,7 %). À ce sujet, on note que cette tendance à la concentration de la population près des autoroutes s'est passablement accentuée au cours des dernières années, surtout en ce qui concerne Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès. En effet, ces 2 municipalités ont vu leur population faire un bon important de, respectivement, 7,9 % et 8,7 %, entre 2006 et 2011. Il semble bien que cette tendance s'explique majoritairement par le phénomène d'étalement urbain qui touche fortement ces municipalités, étant donné leur localisation privilégiée entre Trois-Rivières et Shawinigan. Pour la même période 2006-2011, on note aussi un accroissement très important de la population à Charette (7,5 %), de même qu'un accroissement plus fort que la moyenne à Saint-Léon-le-Grand (2,8 %) et Saint-Mathieu-du-Parc (2,3 %).

Au sujet des municipalités à vocation touristique, il est à noter qu'après plusieurs années d'importante croissance, leur population a connu, à l'exception de Saint-Mathieu-du-Parc, tantôt une stagnation, tantôt une diminution. Le fait qu'au cours de ces années plusieurs nouveaux résidents permanents provenaient du groupe des retraités n'est sûrement pas étranger au phénomène de décroissance actuel. Au contraire, en ce qui concerne Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès, chez les nouveaux arrivants, on retrouve une plus grande proportion de jeunes familles, dont les parents travaillent majoritairement à Shawinigan ou à Trois-Rivières.

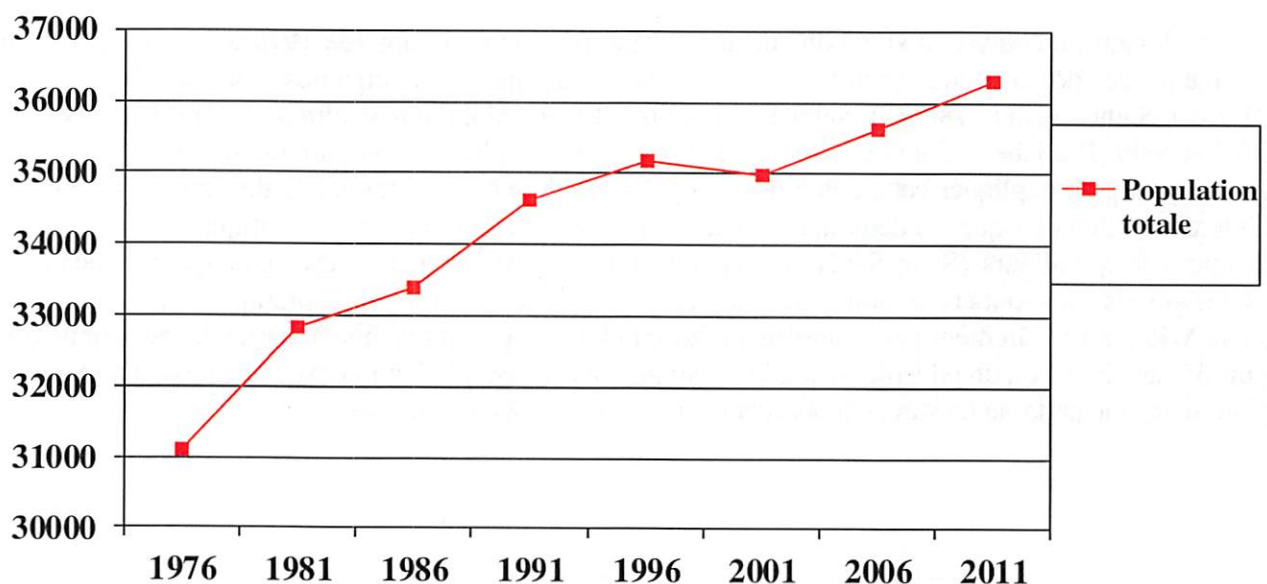
En outre, lorsqu'on analyse la situation sur une longue période de temps (de 1976 à 2011), on note un phénomène de décroissance plutôt inquiétant dans certaines municipalités comme Saint-Sévère (- 21,7 %), Saint-Justin (- 18,9 %), Saint-Léon-le-Grand (- 9,4 %), Saint-Paulin (- 8,5 %), Louiseville (- 7,5 %) et Saint-Barnabé (- 5,9 %). Une population de plus en plus vieillissante est sûrement un facteur important qui peut expliquer cette chute de la population, de même qu'un exode des jeunes. De plus, il est intéressant de noter que les deux municipalités, où l'on rencontre une problématique de décroissance plus marquée qu'ailleurs (Saint-Sévère et Saint-Justin), sont toutes deux, des municipalités localisées hors des grands axes routiers, et donc, plus isolées. Cette situation particulière, pratiquement unique dans toute la MRC, n'est sûrement pas étrangère au fait qu'elles ont perdu une bonne partie de leur population depuis 35 ans. En effet, un tel isolement géographique ne favorise en rien l'arrivée de nouveaux résidents et peut, dans une certaine mesure, encourager encore plus l'exode des jeunes.

Tableau 1
Population des municipalités de la MRC de Maskinongé

Municipalités	Population 2006	Population 2011	Variation % 2006-2011	Sup. en km ²	Densité de la pop. au km ² en 2011
Maskinongé	2 233	2 253	0,9 %	74,55	30,2
Louiseville	7 433	7 517	1,1 %	62,59	120,1
Yamachiche	2 760	2 787	1,0 %	106,51	26,2
Saint-Barnabé	1 207	1 179	- 2,3 %	59,07	20,0
Saint-Sévère	329	318	- 3,3 %	31,81	10,0
Saint-Léon-le-Grand	965	992	2,8 %	76,64	12,9
Sainte-Ursule	1 419	1 375	- 3,1 %	67,91	20,2
Saint-Justin	1 051	1 060	0,9 %	78,41	13,5
Saint-Édouard-de-Maskinongé	800	774	- 3,3 %	52,85	14,6
Sainte-Angèle-de-Prémont	663	647	- 2,4 %	37,89	17,1
Saint-Paulin	1 622	1 534	- 5,4 %	95,72	16,0
Saint-Alexis-des-Monts	3 118	3 046	- 2,3 %	1 048,28	2,9
Saint-Mathieu-du-Parc	1 376	1 407	2,3 %	221,95	6,3
Saint-Élie-de-Caxton	1 676	1 676	0,0 %	117,91	14,2
Charette	924	993	7,5 %	41,52	23,9
Saint-Boniface	4 180	4 511	7,9 %	109,07	41,4
Saint-Étienne-du-Grès	3 881	4 217	8,7 %	104,78	40,2
MRC de Maskinongé	35 637	36 286	1,8 %	2 387,45	15,2

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2006 et 2011.

Figure 1
Évolution de la population totale de la MRC de Maskinongé entre 1976 et 2011



Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 1996, 2001, 2006 et 2011.

Tableau 2
Évolution de la population de la MRC de Maskinongé, par municipalité (1976 à 2011)

Municipalité	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	1976-2011	1976-2011 (%)
Maskinongé	2 187	2 241	2 254	2 255	2 203	2 208	2 233	2 253	+ 66	+ 3,0 %
Louiseville	8 126	8 064	8 062	8 000	7 911	7 622	7 433	7 517	- 609	- 7,5 %
Yamachiche	2 616	2 751	2 740	2 784	2 776	2 631	2 760	2 787	+ 171	+ 6,5 %
Saint-Barnabé	1 251	1 282	1 261	1 257	1 284	1 243	1 207	1 179	- 72	- 5,8 %
Saint-Sévère	406	395	367	367	358	337	329	318	- 88	- 21,7 %
Saint-Léon-le-Grand	1 095	1 058	961	925	955	966	965	992	- 103	- 9,4 %
Sainte-Ursule	1 299	1 319	1 328	1 408	1 431	1 462	1 419	1 375	+ 76	+ 5,9 %
Saint-Justin	1 307	1 248	1 209	1 151	1 152	1 086	1 051	1 060	- 247	- 18,9 %
Saint-Édouard-de-Maskinongé	739	686	700	734	744	730	800	774	+ 35	+ 4,7 %
Sainte-Angèle-de-Prémont	583	542	541	605	637	631	663	647	+ 64	+ 11,0 %
Saint-Paulin	1 676	1 655	1 628	1 556	1 599	1 576	1 622	1 534	- 142	- 8,5 %
Saint-Alexis-des-Monts	2 423	2 488	2 604	2 745	2 741	2 909	3 118	3 046	+ 623	+ 25,7 %
Saint-Mathieu-du-Parc	673	907	944	1 088	1 151	1 266	1 376	1 407	+ 734	+ 109,1 %
Saint-Élie-de-Caxton	960	1 078	1 233	1 382	1 455	1 541	1 676	1 676	+ 716	+ 74,6 %
Charette	881	951	966	968	962	941	924	993	+ 112	+ 12,7 %
Saint-Boniface	2 680	3 164	3 294	3 813	3 998	3 998	4 180	4 511	+ 1 831	+ 68,3 %
Saint-Étienne-des-Grès	2 200	3 015	3 295	3 575	3 823	3 833	3 881	4 217	+ 2 017	+ 91,7 %
MRC de Maskinongé	31 102	32 844	33 387	34 613	35 180	34 980	35 637	36 286	+ 5 184	+ 16,7 %

Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 1996, 2001, 2006 et 2011.

La structure de la population

En 2011, la répartition de la population de la MRC de Maskinongé, par groupes d'âge, ne suivait pas la même tendance que la province. En effet, la proportion de gens âgés (65 ans et plus) était beaucoup plus forte dans notre MRC (19,4 %) qu'au Québec (15,9 %), ce qui se reflète aussi au regard de l'âge médian de la population totale, qui était de 48,2 ans dans notre MRC, comparativement à 41,9 ans pour l'ensemble de la province. Une des raisons d'une telle différence est probablement liée à l'immigration, alors qu'une très faible portion de ces nouveaux arrivants, souvent jeunes et souvent avec enfants, viennent s'établir dans notre MRC plutôt que dans les grands centres urbains (particulièrement Montréal). Ce taux de vieillissement plus élevé dans notre MRC représente une tendance qui est en nette progression, depuis quelques années. En effet, la proportion de gens âgés était de 16,7 % dans la MRC, contre 14,3 %, soit un écart de 2,4 % en 2006, contre un écart de 3,5 % en 2011. À l'inverse, en 2011, les moins de 15 ans étaient en plus grande proportion au Québec (15,9 %) que dans notre MRC (13,7 %), soit un écart de 2,2 %. Cependant, la bonne nouvelle est que cet écart entre notre MRC et le reste de la province a très légèrement diminué depuis 5 ans, alors qu'il était de 2,3 % en 2006. Les municipalités où le vieillissement se fait le plus sentir sont, dans l'ordre : Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Louiseville, Saint-Justin, Sainte-Angèle-de-Prémont et Saint-Élie-de-Caxton, qui sont les seules à afficher des âges médians de plus de 50 ans, soit 52,5 ans, 51,9 ans, 51,9 ans, 51,8 ans, 51,2 ans et 50,5 ans respectivement. Une autre donnée, qui illustre bien le phénomène du vieillissement dans notre MRC, vient du fait que 12 des 17 municipalités du territoire comptent désormais plus de gens âgés de 65 ans et plus, que de jeunes de moins de 15 ans. Cette dernière statistique démontre bien la réalité du vieillissement de la population. En fait, seules les municipalités d'Yamachiche, Saint-Léon-le-Grand, Charette, Saint-Boniface et Saint-Étienne-des-Grès comptaient plus de jeunes de moins de 15 ans, que de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011, alors que Saint-Sévère en comptait un nombre égal. À noter qu'en 2006, il y avait 11 municipalités, qui comptaient plus de gens âgés de 65 ans et plus, que de jeunes de moins de 15 ans.

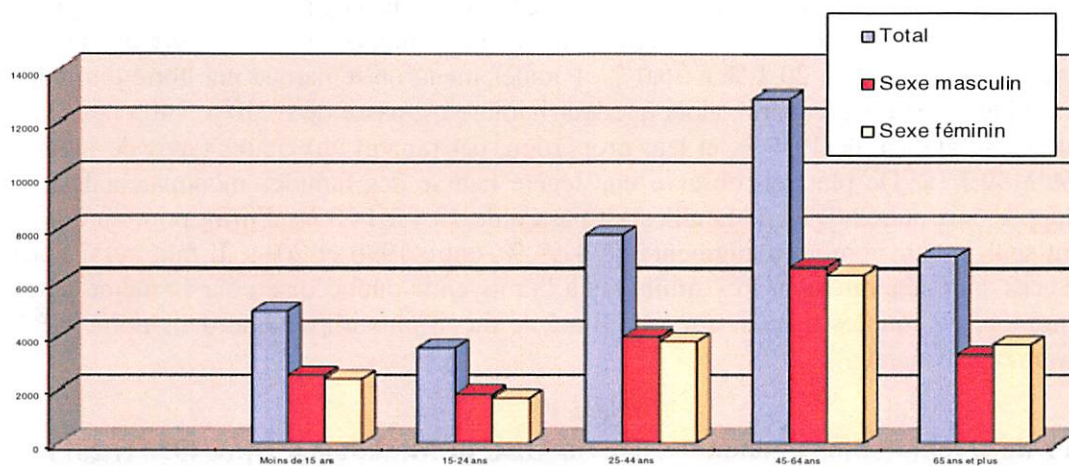
Tableau 3

Population de la MRC de Maskinongé par classes d'âge en 2011

Classe d'âge	Masculin	%	Féminin	%	Total	%
0-4 ans	900	4,9 %	860	4,8 %	1 760	4,8 %
5-9 ans	835	4,6 %	740	4,1 %	1 575	4,3 %
10-14 ans	820	4,5 %	810	4,5 %	1 625	4,5 %
15-19 ans	980	5,4 %	920	5,1 %	1 900	5,2 %
20-24 ans	875	4,8 %	795	4,4 %	1 670	4,6 %
25-29 ans	950	5,2 %	935	5,2 %	1 885	5,2 %
30-34 ans	1 085	5,9 %	995	5,5 %	2 080	5,7 %
35-39 ans	895	4,9 %	875	4,9 %	1 770	4,9 %
40-44 ans	1 065	5,8 %	1 010	5,6 %	2 075	5,7 %
45-49 ans	1 535	8,4 %	1 515	8,4 %	3 050	8,4 %
50-54 ans	1 795	9,8 %	1 765	9,8 %	3 560	9,8 %
55-59 ans	1 750	9,6 %	1 610	9,0 %	3 365	9,3 %
60-64 ans	1 515	8,3 %	1 440	8,0 %	2 955	8,1 %
65-69 ans	1 280	7,0 %	1 225	6,8 %	2 505	6,9 %
70-74 ans	850	4,6 %	790	4,4 %	1 645	4,5 %
75-79 ans	560	3,1 %	665	3,7 %	1 225	3,4 %
80-84 ans	385	2,1 %	505	2,8 %	885	2,4 %
85 ans et +	230	1,3 %	530	2,9 %	765	2,1 %
TOTAL	18 305	100 %	17 985	100 %	36 290	100 %

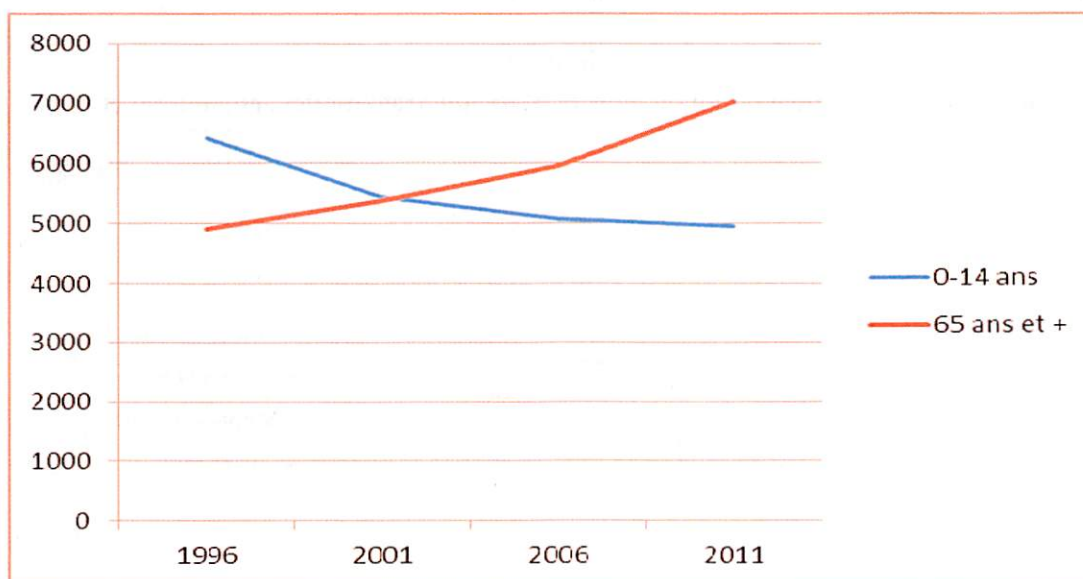
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

Figure 2
Répartition de la population de la MRC de Maskinongé par classes d'âge en 2011



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

Figure 3
Évolution des jeunes et des gens âgés dans la MRC de Maskinongé, entre 1996 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

Le portrait des familles

Les statistiques du recensement de 2011, de Statistique Canada, concernant les familles, nous indiquent une tendance marquée vers l'augmentation des familles vivant en union libre, au détriment des familles avec couple marié. Pour la seule période 1996-2011, le nombre de familles vivant en union libre à presque doublé, passant de 2 025 à 3 915 couples, soit 93,3 % d'augmentation, et leur proportion par rapport aux autres types de structures familiales est passé de 20,3 % à 36,0 %. Parallèlement, on remarque une forte diminution du pourcentage de familles avec couple marié, alors que leur nombre est passé de 6 710 à 5 405 pour la même période, soit une baisse globale de 19,4 %, et leur proportion, par rapport aux autres types de familles, est passé de 67,3 % à 49,7 %. De plus, on observe une légère hausse des familles monoparentales, dont la proportion par rapport aux autres types de familles est passée de 12,4 à 14,3 %. Enfin, pour ce qui est des personnes vivant seules, leur nombre a augmenté de 41,9 %, entre 1996 et 2011. Il faut aussi noter que toutes ces tendances sont généralement très similaires à la moyenne québécoise pour la même période, à l'exception du nombre de couples mariés, qui a diminué de façon plus importante dans notre MRC, par rapport à la moyenne provinciale.

Tableau 4

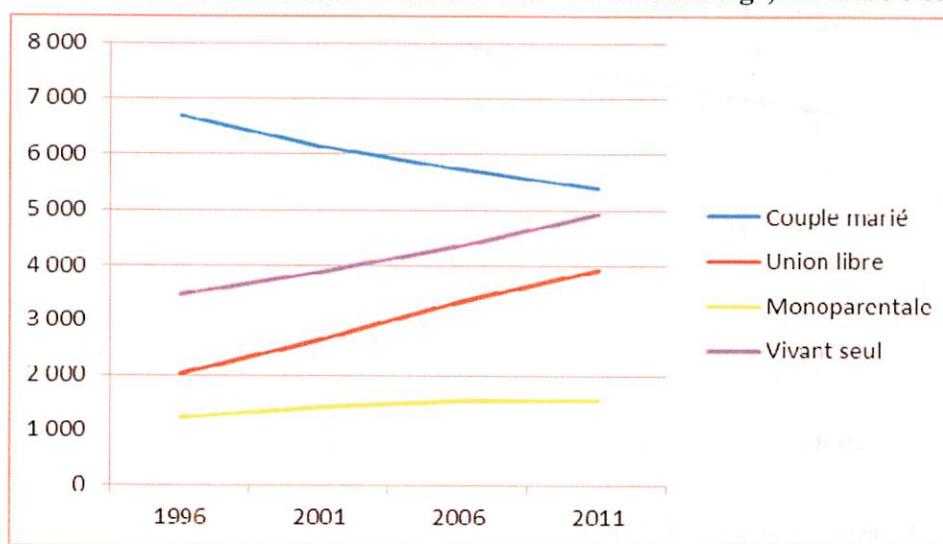
Évolution de la composition des familles dans la MRC de Maskinongé entre 1996 et 2011

Structure familiale	1996		2011		Variation % 1996-2011
Couple marié	6 710	67,3 %	5 405	49,7 %	- 19,4 %
Union libre	2 025	20,3 %	3 915	36,0 %	+ 93,3 %
Monoparentale	1 235	12,3 %	1 550	14,3 %	+ 25,5 %
TOTAL DES FAMILLES	9 970	100 %	10 865	100 %	+ 9,0 %
Personnes vivant seules	3 470	-	4 925	-	+ 41,9 %

Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 2011.

Figure 4

Évolution de la structure familiale dans la MRC de Maskinongé, entre 1996 et 2011



Source : Recensement du Canada, Statistique Canada, 2011.

PORTRAIT DES SERVICES SCOLAIRES ET DE SANTÉ

Services scolaires

De façon générale, la MRC de Maskinongé est passablement moins scolarisée que la moyenne québécoise. En effet, peu importe le groupe d'âge, la proportion de personnes possédant un diplôme de niveau collégial ou universitaire est beaucoup plus basse dans notre MRC, que dans l'ensemble du Québec, surtout en ce qui concerne les diplômés universitaires. De plus, la proportion de personnes ne possédant pas de certificat d'études secondaires est beaucoup plus élevée ici, que dans l'ensemble du Québec, peu importe la classe d'âge. La situation est particulièrement criante du côté des hommes âgés de 25 à 64 ans, alors que 24,2 % d'entre eux ne possèdent aucun diplôme, comparativement à seulement 19,7 % chez les femmes.

Une autre donnée marquante concerne les certificats ou diplômes d'une école de métiers. Dans la MRC, la proportion de titulaires de tels diplômes est plus grande que pour l'ensemble du Québec, surtout chez les hommes. Notre économie, basée fortement sur la transformation, peut expliquer ces chiffres, du moins en partie. Elle peut aussi expliquer, dans une certaine mesure, le peu de personnes possédant un certificat, diplôme ou grade universitaire (11,6 % des 15 ans et plus versus 23,3 % pour la province, soit plus du double). En effet, certains diplômés n'ont souvent d'autres choix que d'aller travailler à l'extérieur de la MRC, pour obtenir un emploi dans leur domaine d'études, car de tels emplois sont souvent plus rares ici.

Pour ce qui est des établissements scolaires, la MRC est bien desservie par un total de 17 écoles primaires et 2 écoles secondaires (une, à Louiseville, et l'autre, à Saint-Alexis-des-Monts). Ces écoles sont réparties dans 14 municipalités du territoire.

Tableau 5

Liste des établissements scolaires dans la MRC de Maskinongé (2014)

Commission scolaire	Établissement
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	École secondaire L'Escale, Louiseville
	École primaire Louiseville :
	- Pavillon St-Louis, Louiseville
	- Pavillon Jean-XXIII, Louiseville
	École Belle-Vallée :
	- École Rinfret, Ste-Ursule
	- École Saint-Justin, Saint-Justin
	- École Marie-Immaculée, Maskinongé
	- École St-Joseph, Maskinongé
	École de Yamachiche-Saint-Léon :
Commission scolaire de l'Énergie	- Pavillon Saint-Léon, Saint-Léon-le-Grand
	- Pavillon Omer-Jules-Desaulniers, Yamachiche
	École Ami-Joie-et-des-Grès, Saint-Étienne-des-Grès :
	- Pavillon Ami-Joie, Saint-Étienne-des-Grès
	- Pavillon des Grès, Saint-Étienne-des-Grès.
	École secondaire des Boisés, Saint-Alexis-des-Monts
	École primaire des Boisés, Saint-Alexis-des-Monts
	École Notre-Dame-des-Neiges, Charette
	École Notre-Dame-de-la-Joie, Saint-Barnabé
	École Sainte-Marie, Saint-Boniface
Commission scolaire de l'Énergie	École Villa-de-la-Jeunesse, Saint-Élie-de-Caxton
	École des Vallons, Saint-Paulin
Commission scolaire de l'Énergie	École de la Tortue-des-Bois, Saint-Mathieu-du-Parc.

Tableau 6
Territoire des commissions scolaires desservant la MRC de Maskinongé (2014)

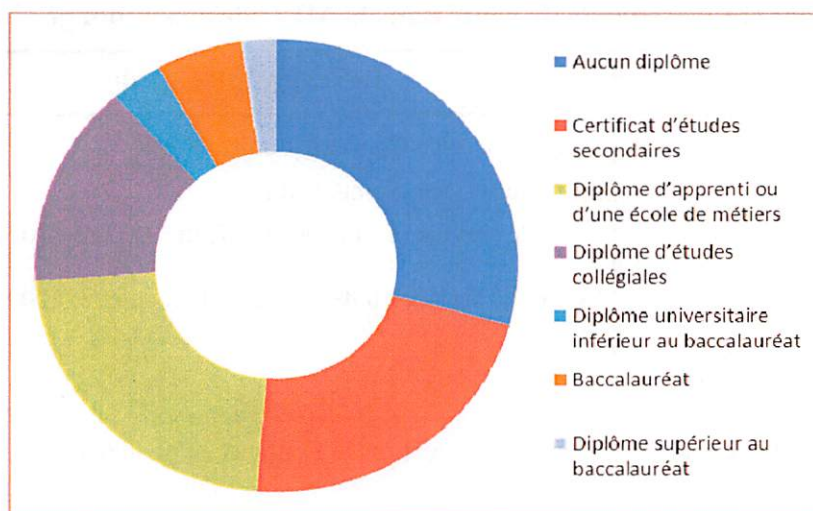
Commission scolaire	Territoires desservis
Commission scolaire du Chemin-du-Roy	Louiseville, Maskinongé, Ste-Angèle-de-Prémont, St-Édouard-de-Maskinongé, St-Justin, St-Léon-le-Grand, St-Sévère, Ste-Ursule, Yamachiche et St-Étienne-des-Grès
Commission scolaire de l'Énergie	St-Alexis-des-Monts, St-Barnabé, St-Paulin, St-Élie-de-Caxton, St-Mathieu-du-Parc, Charette et St-Boniface

Tableau 7
Diverses données sur la scolarité dans la MRC de Maskinongé et au Québec (2011)

	MRC de Maskinongé	Masculin	Féminin	Québec
Population totale âgée de 15 ans et plus	30 430	15 345	15 085	6 474 590
Aucun certificat, diplôme ou grade	29,3 %	30,2 %	28,5 %	22,2 %
Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	22,0 %	19,2 %	24,9 %	21,7 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	22,7 %	29,9 %	15,3 %	16,2 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	14,5 %	11,6 %	17,3 %	16,6 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,5 %	2,0 %	4,9 %	4,7 %
Baccalauréat	5,8 %	4,9 %	6,7 %	11,8 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	2,3 %	2,2 %	2,4 %	6,8 %
Population totale âgée de 25 à 64 ans	20 420	10 335	10 085	4 370 125
Aucun certificat, diplôme ou grade	22,0 %	24,2 %	19,7 %	14,8 %
Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	22,7 %	19,8 %	25,6 %	19,5 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	25,6 %	32,4 %	18,7 %	18,9 %
Certificat ou diplôme d'études collégiales	16,5 %	13,7 %	19,3 %	18,3 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3,6 %	2,2 %	5,0 %	5,1 %
Baccalauréat	6,9 %	5,3 %	8,5 %	14,9 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	2,8 %	2,3 %	3,2 %	8,4 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Recensement du Canada, 2011.

Figure 5
Détails de la scolarité dans la MRC de Maskinongé, en 2011



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Recensement du Canada, 2011.

Services de santé

L'ensemble du territoire de la MRC de Maskinongé est desservie par divers équipements de santé. Le Centre de santé de la MRC de Maskinongé compte trois points de service. En effet, le regroupement de la santé et des services sociaux compte, entre autres, un point de service situé dans le Pavillon Comtois, à Louiseville, qui dessert une bonne partie du territoire. On compte également deux autres points de service, pour mieux desservir la partie nord du territoire de la MRC. Ceux-ci sont situés à Saint-Paulin et à Saint-Alexis-des-Monts. Concernant les soins de longue durée, la MRC compte un établissement important. Il s'agit du CHSLD Avellin-Dalcourt, à Louiseville, qui compte 148 places disponibles. De plus, les municipalités de Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts sont desservies par un centre de jour pour personnes âgées. À noter qu'au cours de l'été et de l'automne 2008, la plupart des services présents au Pavillon Comtois seront transférés vers le centre Avellin-Dalcourt.

Tableau 8
Liste des établissements de santé dans la MRC de Maskinongé (2014)

Type d'organisme	Établissement
Centre de santé et services sociaux (CSSS) de Maskinongé	Point de service Comtois, Louiseville Point de service, Saint-Paulin Point de service (édifice Roger Trempe), Saint-Alexis-des-Monts
Centre de service en déficience intellectuelle	Centre de service en déficience intellectuelle (CSDI), Louiseville
Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, Louiseville
Groupes de médecine familiale	Clinique médicale Saint-Laurent, Louiseville Clinique médicale Les Grès, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Étienne-des-Grès
Centre d'hébergement et de soins de longue durée	CHSLD Avellin-Dalcourt, Louiseville CHSLD (centre de jour), Saint-Paulin CHSLD (centre de jour), Saint-Alexis-des-Monts

PORTRAIT ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL

La main-d'œuvre

Les indicateurs du marché du travail révèlent que la situation de l'emploi est beaucoup plus précaire dans la MRC de Maskinongé que dans l'ensemble du Québec.

Plusieurs données illustrent ce fait. Par exemple, en 2011, le taux de chômage pour la MRC de Maskinongé était de 8,8 % alors que celui du Québec se situait à 7,2 %. Par ailleurs, toujours en 2011, le pourcentage de personnes inactives de 15 ans et plus, de même que le nombre de personnes vivant de transferts gouvernementaux était plus élevé dans la MRC que dans l'ensemble du Québec (41,1 % par rapport à 35,4 % pour les personnes inactives, et 22,7 % par rapport à 15,0 % pour celles vivant de transferts gouvernementaux).

Le revenu

Concernant le revenu médian, on dénote un écart important entre la MRC de Maskinongé et le reste de la province, et ce, tant pour le revenu médian de chaque personne, que pour celui des familles. En effet, en 2011, le revenu médian des personnes de 15 ans et plus dans la MRC ne représentait que 86,3 % de la moyenne québécoise, tandis que celui des familles représentait 92,9 % du revenu médian d'une famille québécoise typique. Or, il convient de souligner que parmi la population active, la proportion de travailleurs à temps plein est un peu plus élevée dans la MRC (79,4 %) que dans l'ensemble de la province (76,9 %).

Tableau 9
Diverses données sur les emplois et les gains dans la MRC de Maskinongé et au Québec (2011)

	MRC de Maskinongé	Québec
Population totale âgée de 15 ans et plus selon la situation d'activité		
Population active occupée	53,7 %	59,9 %
Population active en chômage	5,2 %	4,7 %
Population inactive	41,1 %	35,4 %
Indicateurs de la population active		
Taux d'activité	58,9 %	64,6 %
Taux d'emploi	53,7 %	59,9 %
Taux de chômage	8,8 %	7,2 %
Composition du revenu		
Revenu d'emplois	63,9 %	71,7 %
Transferts gouvernementaux	22,7 %	15,0 %
Pensions de retraite et rentes	8,6 %	7,6 %
Autres	13,4 %	13,3 %
Revenu médian de la population de 15 ans et plus	24 259 \$	28 099 \$
Revenu médian des hommes	29 554 \$	33 148 \$
Revenu médian des femmes	19 590 \$	23 598 \$
Revenu médian de la famille	56 228 \$	60 514 \$
Types de travailleurs parmi la population active		
Temps plein	79,4 %	76,9 %
Temps partiel	15,6 %	17,8 %
N'a pas travaillé	5,0 %	5,3 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Recensement du Canada, 2011.

L'activité économique

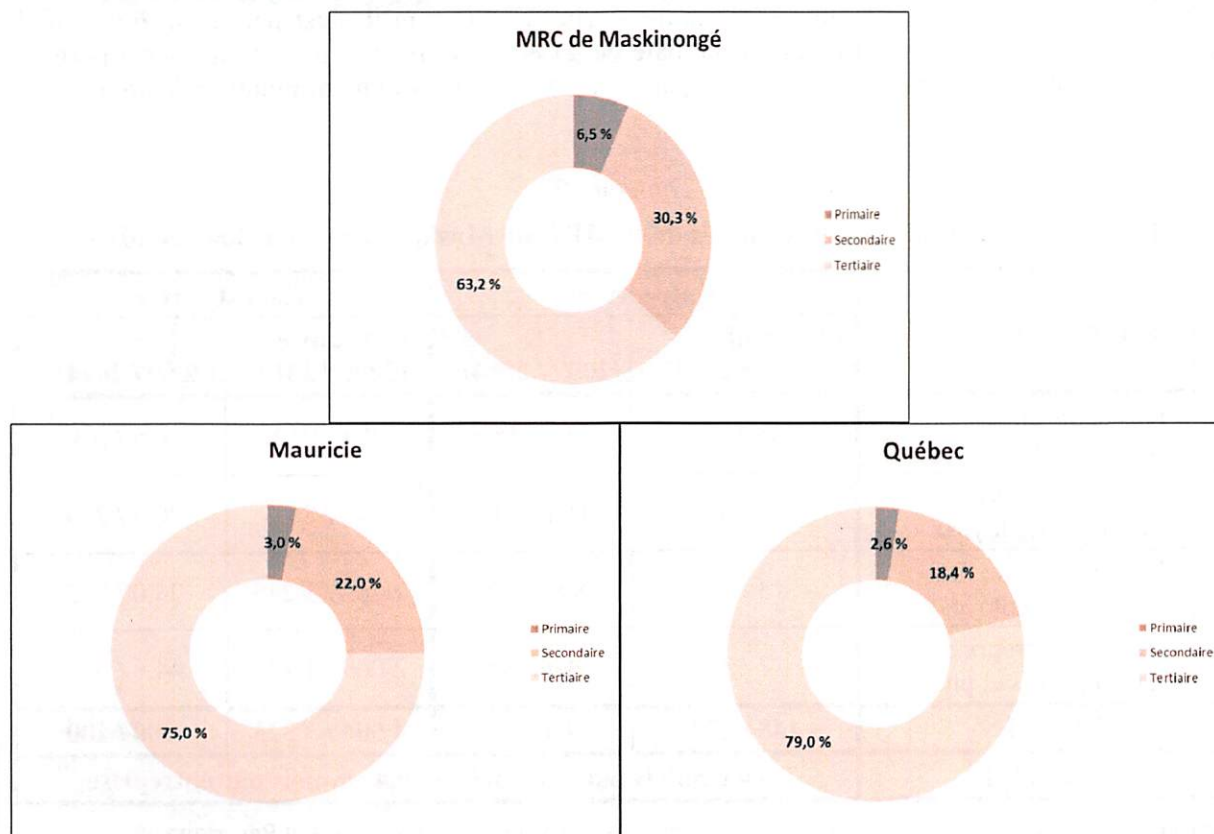
Le secteur primaire est fortement représenté dans la MRC de Maskinongé, particulièrement grâce à l'agriculture et à la foresterie (dans une moindre mesure qui tend, en plus, à diminuer d'année en année). En fait, la proportion d'emplois dans ce secteur est deux fois plus importante dans notre MRC que dans l'ensemble de la Mauricie et du Québec, ce qui démontre bien la force extraordinaire de l'industrie agricole dans la région.

De même, l'ampleur du secteur des industries de la fabrication et de la construction est également plus importante dans la région que dans l'ensemble de la Mauricie et du Québec. Effectivement, la MRC de Maskinongé est proportionnellement plus industrialisée que la moyenne québécoise, avec 30,3 % de l'emploi total concentré dans le secteur secondaire contre 22,0 % dans l'ensemble de la Mauricie et 18,4 %, pour la province. L'industrie du meuble constitue le secteur manufacturier le plus important de la MRC. Toutefois, après avoir connu une forte croissance du taux d'emplois pendant des années, ce secteur connaît actuellement un certain ralentissement.

Enfin, il faut souligner que l'économie de la MRC est peu tertiariée par rapport à la moyenne régionale et provinciale, quoique cette proportion tende à croître d'année en année. En effet, en 2011, seulement 63,2 % de la main-d'œuvre locale se retrouvait dans ce secteur, alors que la proportion était de 75,0 % pour la Mauricie et de 79,0 %, pour le Québec. De plus, afin d'illustrer la transformation du marché du travail dans la MRC, il est bon de mentionner qu'une forte proportion de la main-d'œuvre locale est considérée comme travailleurs autonomes (12,3 %, par rapport à 10,1 %, pour le Québec).

Figure 6

Répartition sectorielle de l'emploi dans la MRC de Maskinongé, la Mauricie et le Québec (2011)



Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, Recensement du Canada, 2011.

Quant à la taille des entreprises, on peut remarquer que la très grande majorité des industries de la MRC sont de très petites tailles. En effet, en 2014, 55,8 % des industries comptent moins de 10 employés (comparativement à 55,4 % en 2009) et la moyenne des emplois par entreprise se chiffrait à 29,4 (comparativement à 30,4 en 2009). Par ailleurs, les grandes entreprises de 150 employés et plus (7 entreprises) contribuent à plus de la moitié de tout l'emploi manufacturier, soit 54,6 %. On peut donc voir que ces grandes entreprises, bien que peu nombreuses, sont extrêmement importantes pour l'économie de la MRC.

Malheureusement, au cours des dernières années, principalement en raison de la concurrence étrangère toujours très forte sur le plan manufacturier, plusieurs d'entre elles ont dû mettre à pied une partie de leurs employés (représentant parfois une portion non négligeable). Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le nombre total d'employés, qui étaient à l'emploi de Duchesne et Fils ltée, de Meubles BDM inc. (division Bermex inc.), de Chemise Empire ltée, d'Imprimerie Transcontinental S.E.N.C. – Transcontinental Gagné (maintenant Marquis Gagné Imprimeur), de Panneaux Maski inc. et d'Aspasie inc., en 2009, avec les plus récentes données pour 2014. En effet, on constate que ces quatre entreprises employaient 1 242 personnes, en 2009, contre seulement 685, aujourd'hui, ce qui équivaut à une perte d'environ 44,9 % en seulement 5 ans. Heureusement, pour la même période, d'autres grandes entreprises comme Transformation BFL (Lucy Porc inc.) et A. Trahan Transformation inc., qui sont deux industries reliés à l'abattage et à la transformation du porc, ont augmenté considérablement leur nombre d'employés, offrant par le fait même une compensation pour ces pertes. En effet, le nombre total d'employés dans ces deux entreprises est passé de 499 à 689, entre 2009 et 2014, soit une augmentation de 38,1 %.

Mais malheureusement, d'une manière plus générale, on constate quand même une forte diminution des emplois reliés au secteur manufacturier sur notre territoire, alors qu'il s'est perdu un grand total de 981 emplois, en 5 ans, soit une diminution globale de 21,8 %. D'ailleurs, pour cette même période, le nombre total d'entreprises manufacturières est passé de 148 à 120, soit une diminution de 18,9 %.

Tableau 10

Évolution de la taille des entreprises de la MRC de Maskinongé entre 2009 et 2014

Taille de l'entreprise	Entreprises		Main-d'œuvre	
	Nombre (2009 / 2014)	% (2009 / 2014)	Nombre (2009 / 2014)	% (2009 / 2014)
Très petite entreprise (Moins de 10 employés)	82 / 67	55,4 / 55,8	291 / 222	6,5 / 6,3
Petite entreprise (10 à 49 employés)	46 / 38	31,1 / 31,7	942 / 867	20,9 / 24,6
Moyenne entreprise (50 à 199 employés)	13 / 12	8,8 / 10,0	1 262 / 1 245	28,0 / 35,3
Grande entreprise (200 employés et plus)	7 / 3	4,7 / 2,5	2 009 / 1 189	44,6 / 33,8
TOTAL	148 / 120	100 / 100	4 504 / 3 523	100 / 100
MOYENNE	30,4 emplois par entreprise / 29,4 emplois par entreprise			

Sources : Emploi Québec, Répertoire des établissements de la Mauricie, 13 juin 2014 et Répertoire d'information de la MRC, mai 2009.

Tableau 11
**Répartition du nombre d'entreprises et de la main-d'œuvre
 par secteur industriel dans la MRC de Maskinongé en 2014**

Secteur industriel	Entreprises		Main-d'œuvre	
	Nombre	%	Nombre	%
Fabrication d'aliments et boissons	17	14,2 %	908	25,8 %
Textiles, vêtements et cuir	7	5,8 %	174	4,9 %
Fabrication de produits en bois	16	13,3 %	475	13,5 %
Fabrication du papier	0	0 %	0	0 %
Impression et activités connexes de soutien	4	3,3 %	130	3,7 %
Fabrication de produits du pétrole, charbon et chimiques	3	2,5 %	85	2,4 %
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1	0,8 %	18	0,5 %
Fabrication de produits minéraux non métalliques	3	2,5 %	32	0,9 %
Première transformation des métaux	2	1,7 %	13	0,4 %
Fabrication de produits métalliques	18	15,0 %	306	8,7 %
Fabrication de machines	3	2,5 %	10	0,3 %
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1	0,8 %	1	*
Fabrication matériel, appareils et composants électriques	0	0 %	0	0 %
Fabrication de matériel de transport	0	0 %	0	0,2 %
Fabrication de meubles et de produits connexes	41	34,1 %	1 174	33,3 %
Activités diverses de fabrication	4	3,3 %	197	5,6 %
TOTAL	120	100 %	3 523	100 %

Source : Emploi Québec, Répertoire des établissements de la Mauricie, 13 juin 2014.

Tableau 12
Liste des principales entreprises manufacturières de la MRC de Maskinongé en 2014

No	Entreprise	Produit(s)	Nombre d'emplois 1995	Nombre d'emplois 2009	Nombre d'emplois 2014
1	Canadel inc., Louiseville	Conception, assemblage, finition et commercialisation de meubles	283	551	500
2	Aliments Lucy Porc inc. (Les), Yamachiche	Transformation du porc pour la vente en gros	N. D.	279	389
3	A. Trahan Transformation inc., Yamachiche	Abattage et découpe du porc	48	220	300
4	Duchesne et Fils ltée, Yamachiche	Fabrication de matériaux de construction	N.D.	258	194
5	Portes Milette inc., Saint-Boniface	Fabrication de portes en bois	N. D.	N. D.	189
6	Groupe RCM inc., Yamachiche	Tri et valorisation de plastique résidentiel, commercial et industriel. Récupération, transformation et recyclage de papiers, cartons et embouts métalliques, papiers et cartons d'emballage industriel	64	149	180
7	Meubles BDM inc., division Bermex inc., Maskinongé	Finition de mobiliers de salle à manger	56	231	175
8	Coloridé inc., Louiseville	Nuancier	120	120	120
9	Chemise Empire ltée, Louiseville	Fabrication de chemises corporatives, militaires, de toilette et toute autre spécialité	96	149	107
10	Marquis Gagné Imprimeur, Louiseville	Impression de livres	173	265	100
11	Meubles BDM inc., division Finition Chez Soi inc., Louiseville	Finition de mobiliers de cuisine, sous-traitance pour Bermex	65	95	95
12	Laboratoires Choisy ltée, Louiseville	Fabrication et distribution de produits d'hygiène industrielle pour les collectivités	102	62	70
13	Panneaux Maski inc., Louiseville	Sciage de bois et panneaux de bois franc	84	134	69
14	Shurgain Yamachiche, Yamachiche	Fabrication d'aliments pour animaux	N. D.	N. D.	65
15	Matériaux spécialisés Louiseville, Louiseville	Production de matériaux de construction (panneaux isolants)	44	72	60
16	Meubles BDM inc., division Mi-Di inc., Maskinongé	Finition et vente de mobiliers de salle à manger	N. D.	72	50
17	Textile Patlin inc., Saint-Paulin	Textile-vêtements, grossiste de tissus	N. D.	N. D.	48
18	Planchers Groleau inc., Louiseville	Fabrication de parquets mosaïques	50	65	40
19	Aspasie inc., Saint-Barnabé	Fabrication de nuanciers de coloration capillaire	68	205	40
20	Conception MB, Louiseville	Conception, assemblage, finition et commercialisation de meubles	N. D.	N. D.	35
21	Créations Vie Bois (VB2), Saint-Paulin	Fabrication de meubles	N. D.	N. D.	32
22	Soli-Meubles 1997 inc., Saint-Édouard-de-Maskinongé	Fabrication de meubles	N. D.	N. D.	28
23	Thomas Bellemare ltée (Division Béton), Louiseville	Excavation, béton, location de grues, camions, machinerie lourde, etc.	N. D.	65	26
24	Meubles JLM inc., Saint-Édouard-de-Maskinongé	Finition de meubles	N. D.	N. D.	20
25	Transformation de bois C.B.V., Saint-Étienne-des-Grès	Transformation de bois	N. D.	N. D.	20

Source : CLD de la MRC de Maskinongé, Répertoire des entreprises, 1995 et 13 juin 2014.

Le parc industriel régional

La révision du schéma d'aménagement a démontré une problématique quant à la disponibilité des espaces industriels sur le territoire de la MRC. Pour répondre à ce besoin, un parc industriel régional a vu le jour en 2002.

Le développement de ce parc industriel est prévu par phase. La phase 1 possède une superficie de 54,18 hectares. Pour superviser les activités du parc, une régie intermunicipale, gérée par la MRC et regroupant 17 municipalités, s'est mise en place.

Le site retenu se situe au nord de l'actuel parc industriel de la ville de Louiseville. Les usages industriels de toute nature, ainsi que certains usages commerciaux (grossistes), y sont privilégiés. Les activités agricoles, quant à elles, sont tout de même permises dans la partie de l'affectation qui n'est pas encore occupée par des industries.

Présentement, le parc industriel régional compte 2 entreprises, soit Marquis Gagné Imprimeur et Divel inc. De plus, on note la présence d'un écocentre (géré par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie), de même que le site de dépôt à neige de la ville de Louiseville. Enfin, une bande de terrains appartient à l'entreprise Canadel inc., qui compte une usine en bordure du parc.

Le développement du parc industriel régional devrait répondre aux besoins d'espaces industriels de la MRC, pour au moins 20 ans. De plus, des usages, comme les sites de traitement et d'entreposage de déchets dangereux ou industriels, qui sont considérés comme des contraintes anthropiques, pourraient également s'y installer.

Il faut également noter que la MRC de Maskinongé gère un incubateur industriel en collaboration avec le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Maskinongé. Celui-ci est situé au 531, avenue Dalcourt, en plein cœur du parc industriel de la ville de Louiseville, un peu au sud du parc industriel régional. Présentement, 4 entreprises bénéficient des services de cet incubateur industriel.

PORTRAIT DE L'AGRICULTURE

L'activité agricole

En 2011, l'agriculture occupait 21,1 % de la superficie totale du territoire de la MRC de Maskinongé. Cette proportion monte à 45,2 %, si on exclut les territoires de Saint-Alexis-des-Monts (incluant la réserve faunique Mastigouche) et de Saint-Mathieu-du-Parc; ces deux dernières municipalités étant majoritairement situées en milieu forestier et sur des sols à potentiel moindre pour l'agriculture. Étant donné la richesse du sol de la vallée du Saint-Laurent, c'est donc logiquement la partie sud de la MRC, qui regroupe le plus important nombre de producteurs. En effet, Maskinongé, Louiseville, Yamachiche, Saint-Justin, Sainte-Ursule, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Sévère et Saint-Barnabé regroupaient à elles seules 69,9 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire et comptaient 82,5 % de toutes les terres cultivées, bien que le territoire total de ces 8 municipalités ne couvre que 23,3 % de l'ensemble de la MRC.

Selon Statistique Canada, 475 fermes furent recensées en 2011 sur le territoire de la MRC, comparativement aux 564 fermes recensées en 2001. Cette baisse significative (environ 15,8 % du total de 2001) est environ 2 fois plus importante que la tendance provinciale, qui se situe à 8,5 % pour la même période. Par contre, pour ce qui est des superficies cultivées, on remarque une légère hausse de 5,1 % à l'échelle de la MRC, entre 2001 et 2011, par rapport à une hausse de seulement 1,3 % pour l'ensemble du Québec, ce qui peut être vu comme un signe intéressant de vitalité. Un autre signe évident de la vitalité, qui anime l'industrie agricole dans notre MRC, vient du fait que la taille moyenne des fermes est passée, toujours pour la même période 2001-2011, de 88,1 hectares (dont 65,3 en culture) à 106,5 hectares (dont 81,5 en culture), ce qui constitue une hausse remarquable de 20,8 % (accompagnée d'une hausse de 24,8 % pour la superficie moyenne cultivée), contre seulement 6,7 % pour l'ensemble du Québec (accompagnée d'une hausse de 10,6 % pour la superficie moyenne en culture).

Il est bon de noter qu'historiquement, la superficie moyenne des fermes a toujours été plus importante à l'échelle de la province que dans notre MRC. Nous assistons donc à un rattrapage important depuis les derniers 10 ans, faisant en sorte que cet écart de superficie ne se chiffrait plus qu'à 7 hectares pour 2011, alors qu'il était de 18,2 hectares en 2001. Par ailleurs, concernant les superficies cultivées, les fermes de la MRC ont toujours été au-dessus de la moyenne québécoise et on peut dire que cette tendance s'est consolidée dans les dernières années, alors que l'écart a continué de se creuser en faveur des fermes de la MRC. Cette dernière statistique représente un autre indice majeur montrant la forte vitalité de notre industrie agricole par rapport à la moyenne provinciale.

D'ailleurs, sur le plan régional, le nombre total de fermes recensées dans notre MRC, en 2011, représentait près de la moitié (45,6 %) de toutes les fermes recensées en Mauricie, et celles-ci possédaient 48,3 % de toutes les terres cultivées mauriciennes, ce qui démontre, de façon indéniable, l'importance stratégique de l'agriculture dans notre MRC, par rapport au reste de la région.

En résumé, on peut dire que la tendance observée ces dernières années se poursuit, à savoir une diminution importante du nombre de fermes avec des superficies moyennes toujours plus grandes (incluant les superficies cultivées) et cette tendance semble même être plus marquée ici que dans bien des régions du Québec.

Tableau 13
Évolution de l'activité agricole dans la MRC de Maskinongé entre 2001 et 2011

Municipalité	Nombre de fermes (2001 / 2011)	Nombre d'exploitants (2001 / 2011)	Superficie totale des fermes (2001 / 2011)		Terres en culture (2001 / 2011)		Capital agricole (\$) par ferme (2001 / 2011)	Revenus agricoles bruts (\$) par ferme (2001 / 2011)
			Acres	Hect.	Acres	Hect.		
Maskinongé	37 / 21	55 / 35	9 353 / 7 649	3 785 / 3 095	7 892 / 6 197	3 194 / 2 508	962 445 \$ / 1 555 524 \$	181 673 \$ / 408 701 \$
Louiseville	46 / 26	70 / 35	9 437 / 7 098	3 819 / 2 872	8 518 / 6 351	3 447 / 2 570	985 143 \$ / 1 324 593 \$	485 423 \$ / 329 142 \$
Yamachiche	87 / 62	130 / 100	21 283 / 16 524	8 613 / 6 687	17 356 / 14 522	7 024 / 5 877	834 853 \$ / 1 304 351 \$	584 323 \$ / 1 023 729 \$
Saint-Barnabé	44 / 43	60 / 60	9 921 / 13 910	4 015 / 5 629	7 791 / 11 323	3 153 / 4 582	710 880 \$ / 1 198 131 \$	186 171 \$ / 257 531 \$
Saint-Sévère	26 / 30	40 / 45	5 323 / 7 013	2 154 / 2 838	4 169 / 5 032	1 687 / 2 036	701 765 \$ / 948 231 \$	178 382 \$ / 235 106 \$
Saint-Léon-le-Grand	65 / 59	95 / 95	14 426 / 18 905	5 838 / 7 651	11 582 / 15 028	4 687 / 6 082	838 434 \$ / 1 244 929 \$	228 568 \$ / 434 342 \$
Sainte-Ursule	42 / 59	60 / 80	16 748 / 12 008	6 778 / 4 859	6 647 / 9 842	2 690 / 3 983	711 895 \$ / 1 141 099 \$	155 722 \$ / 325 597 \$
Saint-Justin	40 / 32	55 / 50	19 338 / 12 348	7 826 / 4 997	9 674 / 10 716	3 915 / 4 337	1 051 295 \$ / 1 990 352 \$	187 053 \$ / 394 118 \$
Saint-Paulin	42 / 26	60 / 45	9 286 / 5 954	3 758 / 2 409	4 515 / 3 587	1 827 / 1 452	511 529 \$ / 689 051 \$	135 215 \$ / 142 701 \$
Charette	21 / 17	30 / 17	3 983 / 1 549	1 612 / 627	2 491 / 1 010	1 008 / 409	352 663 \$ / 511 608 \$	68 315 \$ / 204 944 \$
Saint-Boniface	36 / 35	45 / 55	6 328 / 7 084	2 561 / 2 867	3 200 / 2 667	1 295 / 1 079	504 020 \$ / 869 670 \$	233 187 \$ / 357 793 \$
Saint-Étienne-des-Grès	41 / 38	60 / 45	7 319 / 8 704	2 962 / 3 522	4 603 / 6 064	1 863 / 2 454	627 174 \$ / 958 923 \$	304 428 \$ / 375 041 \$
Saint-Édouard-de-Maskinongé, Ste-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton*	37 / 27	49 / 40	5 891 / 6 313	2 384 / 2 555	2 590 / 3 365	1 048 / 1 362	326 011 \$ / 1 029 898 \$	72 569 \$ / 201 732 \$
TOTAL	564 / 475	809 / 702	122 779 / 125 059	49 688 / 50 610	91 027 / 95 704	36 838 / 38 730	734 654 \$ / 1 165 697 \$	269 984 \$ / 411 794 \$

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 2001 et 2011.

* Étant donné le très petit nombre de fermes dans ces municipalités, le profil agricole de Statistique Canada ne donne pas de détails précis pour elles, de façon individuelle, mais uniquement de façon regroupée.

Les revenus et le capital agricole

Les revenus agricoles totaux bruts, tel que recensés par Statistique Canada pour l'année 2011, nous confirme, encore une fois, le rôle pivot qu'occupe la MRC sur le plan agricole, pour l'économie régionale. En effet, 60,7 % desdits revenus agricoles¹ de la Mauricie proviennent de la MRC de Maskinongé, soit 195,6 millions \$, sur un total de 321,9 millions \$. De plus, au provincial, les chiffres de 2011 nous montrent, qu'une ferme moyenne dans la MRC possédait un capital agricole un peu plus important, et qu'elle générait des revenus annuels beaucoup plus élevés qu'une ferme québécoise typique, soit 1 165 697 \$ contre 1 115 129 \$ (différence de + 4,5 %), pour le capital agricole, et de 411 794 \$ contre seulement 285 436 \$ (différence majeure de + 44,2 %) pour le revenu, ce qui confirme la grande vitalité de l'agriculture dans notre MRC et montre, de façon claire, à quel point nos fermes possèdent un niveau de productivité beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise.

Les productions animales

Selon le recensement de l'agriculture de 2011, la MRC de Maskinongé fait très belle figure par rapport au reste de la Mauricie et à l'ensemble du Québec en matière de productions animales, notamment en ce qui concerne les productions porcines et avicoles, qui représentaient respectivement 78,2 % et 64,7 % de l'ensemble de ce type de production en Mauricie, de même que 2,7 % et 2,7 % pour l'ensemble de la production québécoise.

Une statistique est particulièrement frappante concernant les entreprises faisant l'élevage de volailles ou d'ovins (moutons et d'agneaux). En effet, en 2011, le nombre moyen de volailles par ferme était beaucoup plus important dans notre MRC, comparativement à l'ensemble de la Mauricie ou de la province, soit 30 501 têtes en moyenne pour notre MRC, contre seulement 21 266 (- 30,3 %) pour la Mauricie et 15 696 (- 48,6 %) pour l'ensemble du Québec. La situation est semblable quant au nombre moyen de moutons et d'agneaux, soit 301 pour la MRC, contre seulement 212 (- 29,6 %) pour la Mauricie et 234 (- 22,3 %) pour le Québec. Autrement dit, en 2011, les élevages de volailles et d'ovins étaient beaucoup plus gros dans la MRC que dans le reste de la Mauricie et du Québec. Au contraire, pour les autres types d'élevage, la grosseur moyenne des élevages en Mauricie ou dans l'ensemble du Québec se comparait avantageusement à celle des fermes de la MRC.

Il est à noter que, pour la plupart des types d'élevages dans notre MRC, on remarque généralement la même tendance que pour l'ensemble des entreprises agricoles, toute catégorie confondue, c'est-à-dire une diminution marquée du nombre de ces entreprises au cours des dernières années, le tout accompagné d'une production moyenne beaucoup plus importante par entreprise. Cette tendance lourde se remarque particulièrement chez les entreprises porcines et ovines de la MRC. En effet, bien que leur nombre ait diminué respectivement de 27,1 % et 38,0 % entre 2006 et 2011, le nombre total de porcs et de moutons et agneaux produit par celles-ci a quand même augmenté au cours de la même période (hausse respective de 11,8 % et 4,4 %), faisant en sorte que les entreprises actuelles sont beaucoup plus grosses qu'auparavant (augmentations spectaculaires de 53,2 % du nombre de porcs par entreprise et de 68,2 % du nombre de moutons et d'agneaux par entreprise entre 2006 et 2011). Précisons qu'une telle tendance n'existe pas à l'échelle provinciale, alors qu'on dénote une diminution du nombre total de bêtes possédées dans ces deux types d'entreprises et une augmentation beaucoup plus faible du nombre de bêtes par ferme.

Finalement, on peut dire que notre MRC, par rapport au reste de la Mauricie, se démarque en matière de productions animales. En effet, lorsqu'on analyse les cinq principales productions (bovins laitiers, bovins de boucherie, volailles, porcs ainsi que moutons et agneaux) pour l'année 2011 en Mauricie, on s'aperçoit qu'une grande proportion d'entre elles étaient situées dans notre MRC, soit 78,2 % des exploitations de

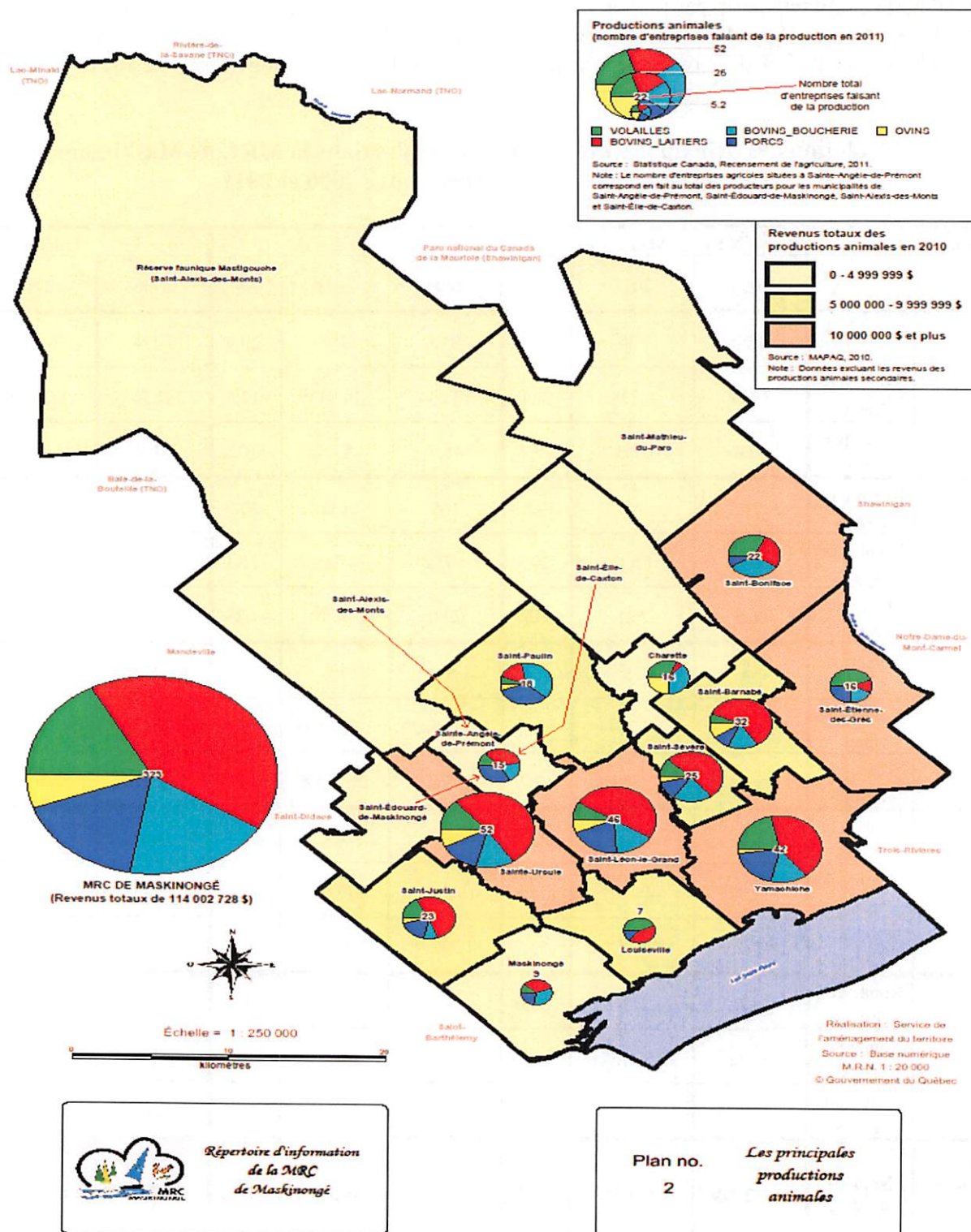
porcs, 64,7 % des exploitations de volailles, 54,5 % des exploitations d'ovins, 46,9 % des exploitations de bovins laitiers et 46,2 % des exploitations de bovins de boucherie. Cette prépondérance des productions animales sur notre territoire, par rapport au reste de la Mauricie, se remarque encore plus selon le nombre total de bêtes possédées, alors que 92,8 % des volailles, 80,2 % des porcs, 77,2 % des ovins, 45,5 % des bovins laitiers et 37,5 % des bovins de boucherie étaient exploités dans notre MRC en 2011.

Tableau 14
**Évolution des principales productions animales dans la MRC de Maskinongé,
en Mauricie et au Québec, entre 2006 et 2011**

Type de production		MRC de Maskinongé			Mauricie			Québec		
		2006	2011	Var. %	2006	2011	Var. %	2006	2011	Var. %
Bovins laitiers	Nombre de fermes	150	130	-13,4	350	277	-20,9	7 484	6 432	-14,1
	Nombre de têtes	7 417	6 798	-8,4	17 034	14 913	-12,5	382 363	359 510	-6,0
	Têtes par fermes	49,4	52,3	+5,7	48,7	53,8	+10,6	51,1	55,9	+9,4
Bovins de boucherie	Nombre de fermes	76	61	-19,8	165	132	-20,0	5 699	4 575	-19,8
	Nombre de têtes	1 998	1 593	-20,3	4 782	4 245	-11,3	226 236	187 332	-17,2
	Têtes par fermes	26,3	26,1	-0,7	29,0	32,2	+10,9	39,7	40,9	+3,1
Volailles	Nombre de fermes	54	55	+1,8	87	85	-2,3	2 271	2 020	-11,1
	Nombre de têtes	1 529 210	1 677 543*	+9,6	1 609 882*	1 807 595	+12,2	28 899 216	31 705 706	+9,7
	Têtes par fermes	28 318,7	30 500,8	+7,7	18 504,4	21 265,8	+14,9	12 725,3	15 695,9	+23,3
Porcs	Nombre de fermes	74	54	-27,1	89	69	-22,5	2 454	1 953	-20,5
	Nombre de têtes	128 972	144 241	+11,8	154 229	179 659	+16,4	4 255 637	4 096 678	-3,8
	Têtes par fermes	1 742,9	2 671,1	+53,2	1 732,9	2 603,8	+50,2	1 734,2	2 097,6	+20,9
Ovins	Nombre de fermes	29	18	-38,0	45	33	-26,7	1 337	1 166	+12,8
	Nombre de têtes	5 182	5 413	+4,4	7 536	7 008*	-7,1	306 808	272 534	-11,2
	Têtes par fermes	178,7	300,7	+68,2	167,5	212,4	+26,8	229,4	233,7	+1,8
Total des 5 principales productions animales	Nombre de têtes	1 672 779	1 835 588	+9,7	1 793 463	2 013 420	+12,2	34 070 260	36 621 760	+7,4

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 2011.

* Estimation



Sur la carte qui se trouve à la page précédente, nous pouvons voir un très bon portrait des productions animales sur notre territoire, par municipalité (les données concernent les années 2010 et 2011). La première chose qui frappe le regard, c'est la différence importante qui existe entre les diverses municipalités. Certaines, comme Sainte-Ursule (52), Saint-Léon-le-Grand (46) et Yamachiche (42), comptent un très grand nombre d'entreprises faisant de la production animale, alors que d'autres en comptent très peu, tel que Louiseville (7) ou Maskinongé (9), de même que celles situées plus au nord (total de seulement 15 entreprises pour les municipalités regroupées de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Élie-de-Caxton). Notons également qu'il n'y a aucune entreprise de production animale à Saint-Mathieu-du-Parc. Divers facteurs peuvent expliquer l'écart important qui existe entre ces diverses municipalités, notamment la rareté des terres agricoles de qualité, en ce qui concerne les municipalités situées plus au nord, ainsi qu'un désir de certains producteurs, de concentrer leurs activités uniquement dans la production végétale, comme c'est le cas pour plusieurs entreprises situées à Louiseville et Maskinongé. Il faut tout de même noter, que 7 municipalités du territoire comptent au moins 20 entreprises faisant de la production animale, ce qui est beaucoup et témoigne de la vigueur de cette industrie dans notre MRC.

En outre, on remarque que les municipalités, qui affichent les revenus totaux les plus élevés, se trouvent principalement au sud et à l'est du territoire, dans des municipalités où l'activité agricole est généralement très importante. De plus, il est intéressant de constater que, malgré le fait que leur nombre total n'est pas si élevé que ça, les entreprises, faisant de la production animale à Louiseville, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface et Saint-Paulin, affichent des revenus totaux très élevés, ce qui dénote un très fort taux de production dans ces municipalités.

Finalement, la carte précédente fait clairement ressortir la prédominance de l'élevage de bovins (bovins laitiers surtout, mais aussi ceux de boucherie), dans la plupart des municipalités de notre territoire. On peut aussi clairement se rendre compte à quel point l'élevage de volailles occupe une part importante de la production animale dans plusieurs municipalités, telles que Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface et Louiseville. Et lorsqu'on associe cette dernière donnée aux taux élevés de productivité qu'on a soulignés précédemment pour certaines municipalités, on se rend compte que la production de volailles est sûrement une activité très rentable, puisque les municipalités regroupant les entreprises les plus rentables sont les mêmes que celles qui possèdent une forte proportion de ce type d'entreprises (à l'exception de Saint-Paulin). De son côté, l'élevage porcin est aussi fort répandu dans notre MRC et il occupe une part importante de la production animale dans plusieurs municipalités, notamment à Saint-Paulin, Saint-Étienne-des-Grès et dans les municipalités regroupées de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Élie-de-Caxton. À ce sujet, il est intéressant de noter que toutes ces municipalités sont situées dans des secteurs où les terres agricoles sont généralement de moins bonne qualité par rapport aux municipalités situées plus au sud du territoire. Notons également que ce type de production semble aussi fort lucratif, étant donné que Saint-Paulin et Saint-Étienne-des-Grès font partie des municipalités où les revenus moyens, provenant des productions animales, sont les plus élevés. Finalement, pour ce qui est de l'élevage ovin, il est beaucoup moins important par rapport aux 4 autres. Cependant, on constate qu'il occupe tout de même une portion importante de la production animale dans la municipalité de Charette, de même qu'une portion non négligeable de la production animale à Saint-Barnabé et Sainte-Ursule.

Les productions végétales

Les dernières données de Statistique Canada, concernant les productions végétales, montrent qu'entre 2006 et 2011, autant dans notre MRC qu'ailleurs au Québec, il y a eu des changements majeurs, alors que certains types de cultures, tel que l'avoine, le blé et la luzerne (dans une moindre mesure) sont de plus en plus délaissés au profit d'autres genres de cultures, particulièrement le soya, tandis que les cultures du maïs et de l'orge sont demeurés à des niveaux semblables à ceux observés en 2006.

Plus en détail, en 2011 dans notre MRC, le type de culture le plus populaire demeure sans contredit le maïs, avec 213 entreprises (sur un grand total de 475 fermes, soit 44,8 %) pratiquant ce type d'activité, sur une superficie totale de 12 703 hectares (par rapport à un grand total de 38 730 hectares en culture, soit 32,7 %). Sans conteste, la culture qui est le plus en émergence dans notre MRC et ailleurs au Québec, c'est le soya. En effet, les fermes cultivant le soya dans notre MRC sont passées de 127 à 194, entre 2006 et 2011 (ce qui représente une hausse de 52,7 %), et les superficies servant à cette culture sont passées de 5 034 à 9 100 hectares (ce qui représente une hausse de 80,7 %). Il est intéressant de noter que cette forte hausse représente une augmentation encore plus marquée qu'ailleurs au Québec, où il y a eu une hausse de 31,1 % des entreprises cultivant cette plante et une augmentation des superficies cultivées de 55,6 %.

D'ailleurs, des cultures comme l'avoine, le blé et la luzerne sont en baisse un peu partout au Québec, mais de façon beaucoup plus marquée dans notre MRC, et plus particulièrement en ce qui concerne l'avoine et le blé. En effet, pour l'avoine, les données à l'échelle québécoise, qui couvrent la période 2006 à 2011, indiquent une baisse de 20,7 % du nombre d'entreprises pratiquant cette culture et de 17,6 % des superficies totales cultivées, alors que dans notre MRC, on dénote une baisse beaucoup plus importante du nombre d'entreprises se chiffrant à 48,8 %, de même qu'une baisse drastique de 55,3 % des superficies cultivées. Autrement dit, dans notre MRC, la culture de l'avoine a chuté de plus de la moitié, en seulement 5 ans. Et pour ce qui est du blé, c'est un peu la même chose. En effet, pour l'ensemble du Québec, la baisse du nombre de fermes pratiquant cette culture s'est chiffrée à 17,7 % et les superficies totales cultivées ont chuté de 21,6 %, tandis que dans notre MRC, le total de fermes pratiquant cette culture a baissé de 57,7 % et les superficies cultivées ont diminuées de 48,5 %.

Finalement, la culture de l'orge représente un cas vraiment particulier dans notre MRC, puisqu'elle s'est maintenue à un taux semblable à celui de 2006 (2 707 hectares cultivés en 2011, par rapport à 2 821 en 2006, soit une légère baisse de 4,1 %), alors qu'à l'échelle québécoise, les superficies cultivées pour produire de l'orge ont connu une baisse drastique de l'ordre de 30,6 %. À noter que cette tendance est très semblable pour le reste de la Mauricie; notre région semblant faire bande à part, pour ce qui est de ce type particulier de culture, en maintenant un niveau de production beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec.

Toutes ces données nous permettent donc de conclure que la restructuration des espèces cultivées s'est faite de façon accélérée dans notre MRC, entre 2006 et 2011, par rapport à ce qui s'est passé à l'échelle de la province. Ceci peut être vu comme un autre signe de vitalité de notre industrie agricole, qui s'est rapidement adaptée à une nouvelle réalité qui s'accompagne d'un changement important dans la demande de certains produits.

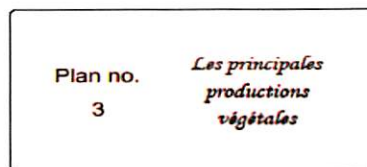
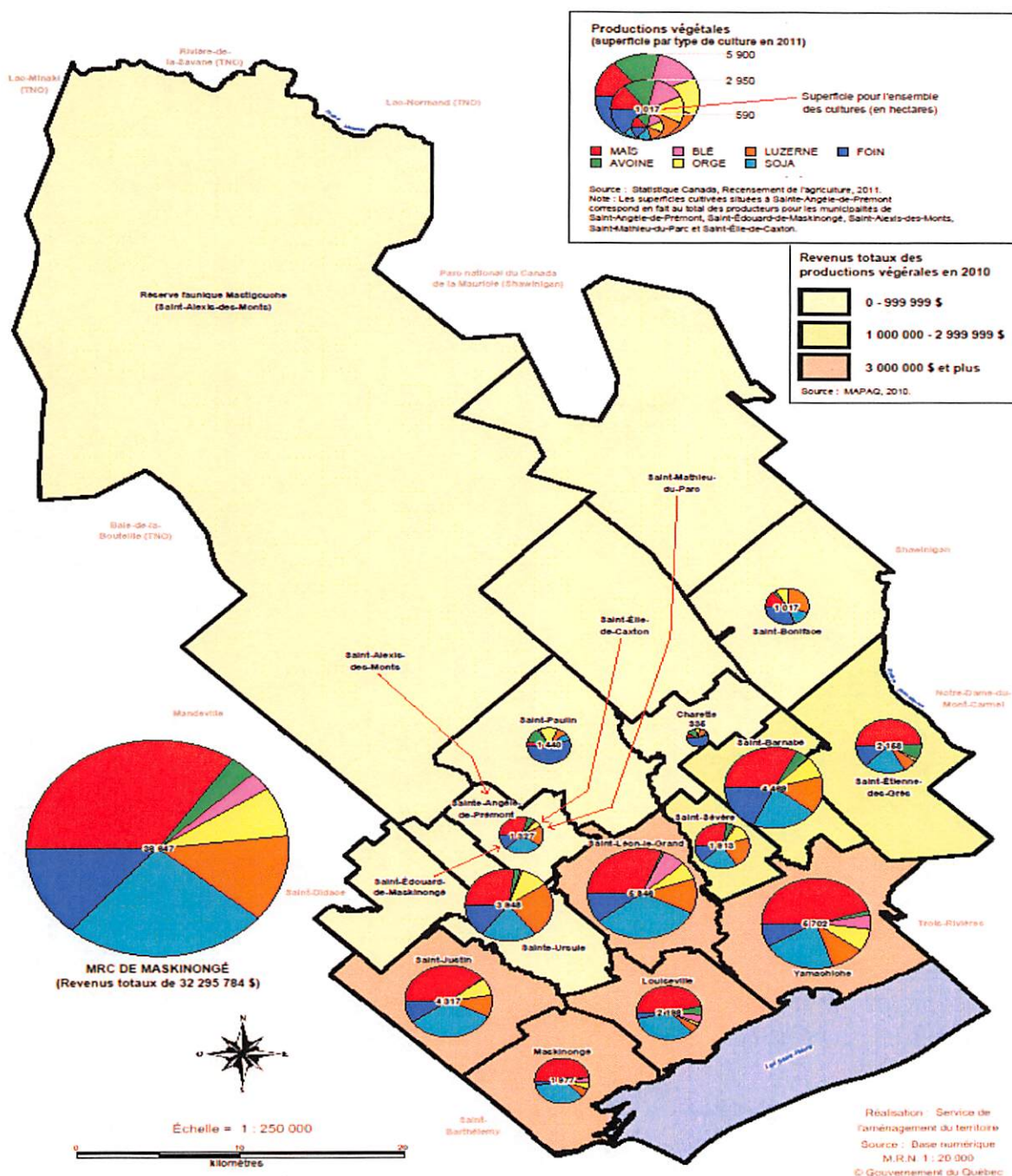
Enfin, sur le plan régional, les chiffres nous indiquent que les productions végétales dans notre MRC représentent une bonne part de tout ce qui se produit en Mauricie. En effet, l'analyse des sept principales productions (maïs, soya, foin et autres cultures fourragères, luzerne, orge, avoine et blé), pour l'année 2011 en Mauricie, nous apprend qu'une bonne part d'entre elles étaient localisées dans notre MRC, soit 61,0 % des fermes cultivant de l'orge, 56,3 % des fermes cultivant du maïs, 54,9 % de fermes cultivant du soya, 54,3 % de fermes cultivant du blé, 42,3 % de fermes cultivant de la luzerne, 40,3 % de fermes cultivant du foin et d'autres cultures fourragères, et 30,4 % de fermes cultivant de l'avoine. Et lorsqu'on analyse la proportion des terres cultivées sur notre territoire par rapport à l'ensemble de la Mauricie, on s'aperçoit que les superficies utilisées pour produire certaines plantes dépassent même les 50 %. En effet, 64,1 % des terres de la Mauricie utilisées pour cultiver le maïs sont situées dans notre MRC, de même que 61,0 % des terres utilisées pour cultiver l'orge et 58,4 % des terres utilisées pour cultiver le blé. Et pour ce qui est de la production de soya, ce sont 49,7 % des terres utilisées à cette fin, qui se retrouvent dans notre MRC. Encore une fois, toutes ces données sont très révélatrices de l'importance stratégique de l'agriculture de chez nous, par rapport au reste de la région.

Tableau 15
Évolution des principales productions végétales dans la MRC de Maskinongé, en Mauricie et au Québec,
entre 2006 et 2011

Type de production		MRC de Maskinongé			Mauricie			Québec		
		2006	2011	Var. %	2006	2011	Var. %	2006	2011	Var. %
Maïs	Nbre de fermes	230	213	-7,4	426	378	-11,3	8 427	7 902	-6,3
	Superficie en acres	30 350	31 390	+3,4	50 756	48 942	-3,6	1 143 132	1 136 665	-0,6
	Superficie en hectares	12 282	12 703	+3,4	20 540	19 806	-3,6	462 609	459 992	-0,6
Soya	Nbre de fermes	127	194	+52,7	251	353	+40,6	4 546	5 964	+31,1
	Superficie en acres	12 440	22 487	+80,7	25 014	45 204	+80,7	440 245	684 837	+55,6
	Superficie en hectares	5 034	9 100	+80,7	10 123	18 293	+80,7	178 161	277 144	+55,6
Foin et autres cultures fourragères	Nbre de fermes	215	179	-16,7	513	444	-13,5	13 363	11 880	-11,1
	Superficie en acres	12 473	12 565	+0,7	40 041	35 117	-12,3	1 405 943	1 219 115	-13,3
	Superficie en hectares	5 048	5 085	+0,7	16 204	14 211	-12,3	568 965	493 358	-13,3
Luzerne	Nbre de fermes	193	140	-27,5	413	331	-19,9	7 986	7 079	-11,4
	Superficie en acres	14 987	11 948	-20,3	32 518	29 294	-10,0	706 464	675 222	-4,4
	Superficie en hectares	6 065	4 835	-20,3	13 160	11 855	-10,0	285 896	273 253	-4,4
Orge	Nbre de fermes	120	122	+1,6	218	200	-8,3	4 701	3 140	-33,2
	Superficie en acres	6 972	6 689*	-4,1	11 598	10 963	-5,5	261 514	181 409	-30,6
	Superficie en hectares	2 821	2 707*	-4,1	4 694	4 437	-5,5	105 831	73 414	-30,6
Avoine	Nbre de fermes	127	62	-48,8	300	204	-32,0	5 901	4 680	-20,7
	Superficie en acres	6 490	2 902	-55,3	17 475	12 876	-26,3	310 737	255 984	-17,6
	Superficie en hectares	2 626	1 174	-55,3	7 072	5 211	-26,3	125 751	103 593	-17,6
Blé	Nbre de fermes	59	25	-57,7	112	46	-59,0	2 031	1 672	-17,7
	Superficie en acres	4 997	2 578	-48,5	10 365	4 412	-57,5	134 118	105 168	-21,6
	Superficie en hectares	2 022	1 043	-48,5	4 195	1 785	-57,5	54 276	42 560	-21,6
Total des 7 principales productions	Superficie en acres	88 709	90 559	+2,0	187 767	186 808	-0,6	4 402 153	4 258 400	-3,3
	Superficie en hectares	35 898	36 647	+2,0	75 988	75 598	-0,6	1 781 489	1 723 314	-3,3

Source : Statistique Canada, Profil agricole du Québec, 2011.

* Estimation



La carte se trouvant à la page précédente, nous montre un portrait général des productions végétales sur notre territoire, par municipalité (les données concernent les années 2010 et 2011). La première constatation flagrante par rapport à l'autre carte, c'est que selon les revenus totaux, l'ensemble des municipalités où l'on retrouve les plus hauts revenus provenant des productions végétales, sont toutes situées dans le sud du territoire. Il n'y a rien d'étonnant à cela, étant donné que c'est dans cette région de la plaine du Saint-Laurent, que l'on retrouve les terres agricoles qui possèdent le plus fort potentiel pour la culture. Les 5 municipalités, qui affichent les plus forts revenus, sont dans l'ordre : Saint-Léon-le-Grand (7 080 792 \$), Yamachiche (4 993 935 \$), Maskinongé (4 776 233 \$), Louiseville (4 448 048 \$) et Saint-Justin (3 798 590 \$). Évidemment, les municipalités affichant les revenus les plus faibles sont toutes situées au nord du territoire, là où le plateau Laurentien domine généralement. Il faut tout de même noter que Sainte-Ursule figure dans ce groupe de municipalités, ce qui peut paraître surprenant à première vue, étant donné la présence de plusieurs très bonnes terres agricoles. Ceci peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait qu'à cet endroit, une majorité de producteurs semblent privilégier les productions animales au détriment des productions végétales les plus rentables. Le nombre très élevé de fermes, faisant de la production animale à Sainte-Ursule, semble être en mesure de le prouver (voir la carte #2).

Pour ce qui est des superficies totales en culture, encore là, on remarque exactement la même tendance, c'est-à-dire que ce sont les municipalités situées au sud du territoire, qui regroupent les plus grandes superficies cultivées, alors qu'au nord du territoire, se trouve les municipalités ayant le moins de terres en culture. Sans surprise, on constate donc qu'une très forte corrélation existe entre le nombre d'hectares de terres cultivées et l'importance des revenus. D'ailleurs, 3 des 4 municipalités ayant le plus de superficie en culture sont aussi parmi les 5 premiers, d'après les revenus totaux. Ces municipalités sont, dans l'ordre : Saint-Léon-le-Grand (5 856 ha), Yamachiche (5 702 ha), et Saint-Justin (4 317). Par contre, là où les choses diffèrent un peu, c'est sur le plan du rendement moyen des cultures à l'hectare. En effet, bien que les 3 municipalités dont on vient de parler comptent parmi celles qui affichent les meilleurs rendements moyens à l'hectare (1 211,19 \$ pour Saint-Léon-le-Grand, 879,91 \$ pour Saint-Justin et 875,82 \$ pour Yamachiche), on remarque que les municipalités de Maskinongé (2 415,90 \$) et Louiseville (2 023,68 \$) font encore bien mieux. Enfin, on remarque qu'il y a aussi un rendement moyen très intéressant dans les entreprises situées à Saint-Étienne-des-Grès (1 207,82 \$).

Enfin, concernant les cultures comme telles, on remarque que la culture du maïs demeure la plus prisée dans plusieurs municipalités, particulièrement celles qui affichent les revenus totaux les plus élevés. De plus, on peut constater que d'autres types de cultures, tel que le soya par exemple, sont aussi très populaires dans plusieurs municipalités du territoire. D'ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment lors de l'analyse des données du recensement de l'agriculture, la culture du soya est en plein essor depuis quelques années dans notre MRC. Pour ce qui est des particularités, on remarque que la culture de l'avoine est, de façon proportionnelle, très forte dans les municipalités de Charette, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Paulin. On constate aussi que la culture du blé n'est pas présente partout et qu'en fait, elle se concentre beaucoup plus dans les municipalités situées au sud du territoire, notamment à Saint-Léon-le-Grand, Yamachiche, Louiseville et, dans une moindre mesure, à Maskinongé. Finalement, on remarque que la culture du foin est celle qui est la plus prisée dans certaines municipalités situées plus au nord, tel que Saint-Paulin, Charette et Saint-Boniface, dépassant même largement la culture du maïs dans ces endroits.

PORTRAIT DE LA FORESTERIE

La superficie boisée

Selon le plus récent relevé de Forêt-Québec (ministère des Ressources naturelles), la forêt publique couvre 44 % du territoire de la MRC de Maskinongé, soit 105 055,4 hectares. Du côté de la forêt privée, la superficie totale s'élève à 79 564,7 hectares (33,3 % du territoire de la MRC de Maskinongé). Donc, au total, la forêt couvre plus du $\frac{3}{4}$ de la superficie de la MRC, soit 77,4 %. Cette superficie boisée est localisée principalement dans le piémont et le plateau Laurentien (partie centre et nord de la MRC).

Les principales essences d'arbres

L'ensemble du territoire est occupé majoritairement par des peuplements feuillus. À l'exception du territoire de Saint-Alexis-des-Monts, le domaine de l'érablière à tilleuls et à bouleaux jaunes domine avec, comme essences principales, l'érable, le tilleul et le frêne.

Sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, c'est le domaine de l'érablière à bouleaux jaunes qui prévaut, avec des essences de sapins, d'épinettes, d'érables, de bétulaies et de pruches.⁵

La forêt publique

La superficie forestière publique de la MRC représente 56,9 % de la superficie forestière totale. Ces forêts publiques sont essentiellement sous juridiction du gouvernement provincial et leur gestion dépend de certains ministères ou organismes gouvernementaux :

- Les lots intramunicipaux sont gérés par le ministère des Ressources naturelles (MRN)
- La réserve écologique Marie-Jean-Eudes, par le ministère de l'Environnement (MENV)
- La réserve faunique Mastigouche, par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

La forêt privée

Selon l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM), la forêt privée de la MRC de Maskinongé s'étend sur 79 564,7 hectares. Cette superficie représente 43,1 % de la superficie forestière totale de la MRC. Autre statistique intéressante : seulement 2,5 % de la superficie forestière privée est considérée comme étant non productive.

⁵ M.E.R., Les régions écologiques du Québec méridional deuxième approximation, B.N.Q., 1985.

La composition forestière

L'ensemble du couvert forestier productif de la MRC se compose principalement de feuillus et de mélangés. La forêt publique de la MRC, de son côté, comporte 12 % de résineux, 36 % de feuillus et 53 % d'essences mélangées. La forêt privée de la MRC de Maskinongé, de par sa concentration dans le sud du territoire, est composée d'une plus grande proportion d'essences feuillues. En effet, on retrouve 51 % de feuillus, seulement 9 % de résineux et 40 % d'essences mélangés.

Tableau 16
Couvert forestier productif dans la MRC de Maskinongé (2006)

MRC de Maskinongé	Résineux	Mélangés	Feuillus
Forêt publique	12 %	53 %	36 %
Forêt privée	9 %	40 %	51 %

Source : MRN, Compilation spéciale, 2006.

L'âge des peuplements

On remarque une différence marquée concernant l'âge des peuplements en forêt privée, par rapport à la forêt publique. La forêt privée est un peu plus jeune que la forêt publique. En effet, en forêt publique, plus de 67 % des arbres sont âgés de plus de 50 ans, contre seulement 56 % sur les terres privées. Par contre, on remarque qu'une plus grande partie de la forêt publique se trouve en régénération (18 % contre 13 % pour la forêt privée).

Tableau 17
Âge des peuplements dans la MRC de Maskinongé (2006)

MRC de Maskinongé	0 - 10 ans	11 - 30 ans	31 - 50 ans	51 - 70 ans	71 ans et +
Forêt publique	18 %	5 %	10 %	33 %	34 %
Forêt privée	13 %	12 %	19 %	40 %	16 %

Source : MRN, Compilation spéciale, 2006.

Le volume moyen de bois récolté et la livraison par catégorie d'usine

En raison principalement de la récente crise forestière, on s'aperçoit que, pour l'année 2005-2006, il s'est récolté plus de bois dans les forêts privées que sur les terres publiques. On remarque une diminution drastique des volumes de bois récolté en territoire publique, entre 2003-2004 et 2005-2006. C'est encore plus vrai en ce qui concerne les résineux, où le volume de bois récolté est passé de 75 800 à seulement 11 200 m³ (diminution de 85 %).

En ce qui concerne la livraison aux usines, on voit que le bois récolté dans la forêt publique sert de plus en plus aux usines de fibres (production de papier). En fait, la proportion de bois servant à ce type de production est passée de 32 % à 60 %, entre 2003-2004 et 2005-2006. En fait, cette proportion ressemble beaucoup à celle que l'on rencontre dans la forêt privée où 78 % de la production a servi aux usines de fibres en 2005-2006.

Tableau 18
Volume moyen de bois récolté en m³ dans la MRC de Maskinongé (2003-04 à 2005-06)

MRC de Maskinongé	Résineux			Feuillus		
Années	2003-04	2004-05	2005-06	2003-04	2004-05	2005-06
Forêt publique	75 800	27 900	11 200	20 200	21 500	20 000
Forêt privée	-	-	14 620	-	-	18 260

Source : MRN, Compilation spéciale, 2006.

Tableau 19
Livraison par catégorie d'usine dans la MRC de Maskinongé (2003-04 à 2005-06)

MRC de Maskinongé	Fibre			Sciage et déroulage		
Années	2003-04	2004-05	2005-06	2003-04	2004-05	2005-06
Forêt publique	32 %	29 %	60 %	68 %	71 %	40 %
Forêt privée	-	-	78 %	-	-	22 %

Source : MRN, Compilation spéciale, 2006.

L'acériculture

Selon le recensement de Statistique Canada de 2011, 54 fermes (contre 51 en 2006) déclaraient avoir récolté du sirop d'érable, pour un total de 56 495 entailles sur le territoire (74 411 en 2006). Les données des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, pour l'année 2010, sont quelque peu différentes, mais elles permettent de préciser certains chiffres. Entre autres, elles nous apprennent qu'il n'y a, en fait, qu'une faible proportion d'entreprises agricoles possédant des érables, qui tirent un revenu de l'acériculture (15 sur 62, soit 24,2 %) et que ce revenu totalise 1 181 216 \$, soit 78 748 \$, par entreprise. Si on compare ces données avec celles de la Mauricie, on s'aperçoit que l'acériculture est beaucoup plus importante ailleurs dans la région, puisqu'en moyenne, pour l'ensemble de la Mauricie, le revenu par entreprise provenant de l'acériculture se chiffre à 141 247 \$, soit presque le double du revenu moyen des entreprises acéricoles de la MRC. De plus, les entreprises de la MRC tirant un revenu de l'acériculture ne représentaient, en 2010, que 24,5 % du nombre total d'entreprises acéricoles de la Mauricie et seulement 20,6 % de la superficie totale des érablières exploitées. De plus, toujours en 2010, le nombre d'entailles des entreprises de la MRC ne représentait que 12,2 % du total d'entailles pour l'ensemble de la région. Ces données montrent bien que, dans notre MRC, la production de sirop d'érable constitue beaucoup plus un revenu d'appoint qu'un revenu principal, pour la grande majorité des entreprises qui en produisent. Finalement, les données de Statistique Canada nous montrent que la majeure partie des entailles sont concentrées dans les municipalités du piedmont laurentien, telles que Saint-Paulin, Saint-Boniface ou Saint-Justin, ou bien dans certaines municipalités situées un peu plus au sud, comme Saint-Barnabé ou Saint-Étienne-des-Grès.

Tableau 20

Importance économique de l'acériculture dans la MRC de Maskinongé par rapport à la Mauricie en 2008

Territoire	Nombre total d'exploitations agricoles ayant des érables	Nombre d'exploitations agricoles tirant un revenu de l'acériculture	Nombre des entailles	Superficie totale des érablières	Valeur marchande totale de la récolte
MRC de Maskinongé	62 (21,6 %)	15 (24,5 %)	37 950 (12,2 %)	565,44 ha (20,6 %)	1 181 216 \$ (13,7 %)
Mauricie	145 (100 %)	61 (100 %)	310 626 (100 %)	2 738,59 ha (100 %)	8 616 053 (100 %)

Source : MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2010.

Tableau 21

Évolution de l'acériculture dans les fermes de la MRC de Maskinongé, entre 2006 et 2011

Municipalités	Fermes déclarantes			Nombre d'entailles			Nombre moyen d'entailles par ferme déclarante		
	2006	2011	% 2011	2006	2011	% 2011	2006	2011	Var. %
Maskinongé	3	1	1,8 %	2 250	X	X	750	X	X
Louiseville	2	3	5,5 %	X	3 435	6,0 %	X	1 145	X
Yamachiche	6	3	5,5 %	2 500	X	X	417	X	X
Saint-Barnabé	1	5	9,2 %	X	8 105	14,3 %	X	1 621	X
Saint-Sévère	2	4	7,4 %	X	2 425	X	X	606	X
Saint-Léon-le-Grand	4	6	11,1 %	12 040	3 500	6,1 %	3 010	583	-80,6 %
Sainte-Ursule	9	4	7,4 %	14 915	2 080	3,6 %	1 657	520	-68,7 %
Saint-Justin	3	5	9,2 %	3 875	4 900	8,6 %	1 292	980	-24,2 %
Saint-Paulin	7	5	9,2 %	16 350	8 150	14,4 %	2 336	1 630	-30,3 %
Charette	2	3	5,5 %	X	3 200	X	X	1 067	X
Saint-Boniface	4	4	7,4 %	4 881	5 660	10,0 %	1 220	1 415	+16,0 %
Saint-Étienne-des-Grès	1	5	9,2 %	X	7 300	X	X	1 460	X
Saint-Édouard-de-Maskinongé, Ste-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton*	7	6	11,1 %	4 950	6 075	+22,7 %	707	1 013	+43,1 %
TOTAL	51	54	100 %	74 411	56 495	100 %	1 459	1 046	-28,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2011.

* Étant donné le très petit nombre de fermes dans ces municipalités, le profil agricole de Statistique Canada ne donne pas de détails précis pour elles, de façon individuelle, mais uniquement de façon regroupée.

Note : Un certain nombre de répondants pourraient avoir déclaré des entailles de bouleaux.

PORTRAIT DU RÉCRÉOTOURISME

La villégiature

Au nord du territoire, la présence du plateau Laurentien a amené un développement assez important de la villégiature, dans la MRC de Maskinongé. Dans cette région, le calme de la nature et la présence de nombreux lacs et cours d'eau incitent à la détente et facilitent la pratique de plusieurs sports, tels que la chasse, la pêche, le nautisme, etc. D'après les statistiques recueillies dans les rôles d'évaluation, les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Élie-de-Caxton regroupent, à elles seules, 70,9 % de toutes les résidences secondaires de la MRC et la valeur de celles-ci représente 77,4 % de la valeur totale de l'ensemble des résidences secondaires de la MRC. De plus, la valeur de ces résidences secondaires représente 31,2 % de l'ensemble de la richesse foncière de ces 3 municipalités, ce qui montre bien leur caractère hautement récréotouristique. D'ailleurs, en raison de la présence plus forte de résidences secondaires luxueuses (principalement regroupées autour de certains lacs très prisés des villégiateurs), on remarque que la valeur moyenne d'une résidence secondaire est beaucoup plus élevée dans ces 3 municipalités, qu'ailleurs dans la MRC, soit 61 437 \$ versus 43 749 \$ (+ 40,4 %).

La grande majorité de la villégiature se situe sur les terres privées de la MRC, mais on compte aussi 60 baux de villégiature et 33 baux d'abris sommaires émis par le gouvernement, que l'on retrouve principalement sur les lots intramunicipaux situés à Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, de même qu'on en trouve une petite quantité dans la réserve faunique Mastigouche.

Par ailleurs, en bordure du lac St-Pierre, zone également à fort potentiel pour la villégiature, le développement y est pratiquement inexistant, étant donné la réglementation entourant la présence de la zone inondable, qui empêche toute nouvelle construction permanente.

Tableau 22
Nombre et valeur foncière des résidences secondaires dans la MRC de Maskinongé (2014)

Municipalité	Nombre de résidences secondaires	% de l'ensemble de la MRC	Valeur foncière (bâtiment)	Valeur moyenne des bâtiments	% de la richesse foncière totale (bâtiment)
Maskinongé	67	2,0 %	2 121 200 \$	31 660 \$	1,7 %
Louiseville	43	1,3 %	2 058 300 \$	47 867 \$	0,4 %
Yamachiche	53	1,6 %	2 264 200 \$	42 721 \$	1,1 %
Saint-Barnabé	19	0,6 %	580 300 \$	30 542 \$	1,0 %
Saint-Sévère	19	0,6 %	559 200 \$	29 432 \$	3,0 %
Saint-Léon-le-Grand	14	0,4 %	532 700 \$	38 050 \$	0,9 %
Sainte-Ursule	80	2,4 %	3 187 900 \$	39 849 \$	4,7 %
Saint-Justin	86	2,6 %	2 399 500 \$	27 901 \$	4,4 %
Saint-Édouard-de-Maskinongé	77	2,3 %	2 152 900 \$	27 960 \$	6,0 %
Sainte-Angèle-de-Prémont	46	1,4 %	1 280 500 \$	27 837 \$	4,1 %
Saint-Paulin	92	2,8 %	2 830 000 \$	30 761 \$	2,9 %
Saint-Alexis-des-Monts	928	28,0 %	51 273 100 \$	55 251 \$	24,6 %
Saint-Mathieu-du-Parc	844	25,5 %	60 499 100 \$	71 681 \$	43,5 %
Saint-Élie-de-Caxton	576	17,4 %	32 481 100 \$	56 391 \$	28,3 %
Charette	61	1,8 %	2 160 700 \$	35 421 \$	4,8 %
Saint-Boniface	189	5,7 %	16 069 500 \$	85 024 \$	5,8 %
Saint-Étienne-des-Grès	116	3,5 %	3 889 000 \$	32 847 \$	1,4 %
TOTAL	3 310	100 %	186 339 200 \$	56 296 \$	9,1 %

Source : Compilation spéciale, sommaire des rôles d'évaluation des municipalités, juin 2014.

Note : Le nombre total de résidences secondaires comprend l'ensemble des chalets privés et locatifs, les camps forestiers et les camps de chasse. De plus, il est possible que certaines de ces résidences secondaires soient présentement louées à d'autres personnes à des fins de résidence principale, mais leur nombre est certainement minime.

Les attraits naturels

En raison de sa géographie et de sa morphologie diversifiée, la MRC de Maskinongé offre des attraits naturels intéressants et importants, comme le lac Saint-Pierre, situé au sud. Ses potentiels nautique, faunique et floristique ont d'ailleurs permis le développement d'installations récréotouristiques. Les activités de chasse et de pêche y sont également pratiquées, particulièrement au nord, dans la réserve faunique Mastigouche, et au sud, dans le secteur du lac Saint-Pierre.

De plus, on retrouve, dans le piémont Laurentien, des activités reliées à la saison des sucres, dont l'attrait touristique est des plus appréciables. On y retrouve des développements touristiques importants, dont Le Baluchon, auberges et seigneurie Volant, le centre de plein air Aux berges du lac Castor et les chutes à Magnan, tous situés à Saint-Paulin, de même que la Ferme Nouvelle-France, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le Parc des Chutes de Sainte-Ursule situé dans la municipalité du même nom, ainsi que le zoo de Saint-Édouard, à Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Plus au nord se trouve le plateau Laurentien, constitué d'innombrables lacs, rivières et forêts. La réserve faunique Mastigouche, à Saint-Alexis-des-Monts, située dans ce plateau, constitue un des pôles touristiques majeurs du territoire. Elle offre un grand nombre d'infrastructures récréotouristiques, telles que des centres de camping, des camps d'hébergement, des embarcations, des parcours de canot-camping, ainsi que des pistes de randonnée pédestre, de VTT, de motoneige et de ski de fond. D'autres activités, telles que le canotage, la cueillette de fruits sauvages, le pique-nique, et surtout la pêche avec embarcation ou à gué, et la chasse aux gros et aux petits gibiers, y sont offertes.

C'est dans le plateau Laurentien que l'on retrouve les meilleurs potentiels pour le développement d'activités récréotouristiques liées au plein air et aux activités d'aventure, de même que pour la chasse et la pêche. En dehors de la réserve faunique Mastigouche, plusieurs activités récréatives sont présentes, et ce, autant l'hiver que pendant la saison estivale. Plusieurs projets d'envergure reliés au récréotourisme ont déjà vu le jour à Saint-Alexis-des-Monts, comme au lac Blanc, au lac à l'Eau claire et au lac Sacacomie, ainsi qu'au parc récréoforestier, à Saint-Mathieu-du-Parc, ou au lac Bell, à Saint-Élie-de-Caxton.

Les pourvoiries, les étangs de pêche et l'aquaculture

La chasse et la pêche constituent l'épine dorsale de l'activité récréotouristique dans la MRC de Maskinongé. Elles contribuent à faire de la MRC, une destination de choix pour un nombre sans cesse grandissant de visiteurs. En plus de la réserve faunique Mastigouche, on compte sur le territoire de la MRC, 5 pourvoiries sans droits exclusifs et 2 étangs de pêche, qui se sont installés à Saint-Alexis-des-Monts ou aux abords du lac Saint-Pierre (à Maskinongé et Louiseville). Ces établissements constituent un atout majeur dans l'offre récréotouristique de la MRC, car ils offrent, pour la plupart, des activités quatre saisons. On compte également 2 établissements d'aquaculture sur le territoire (les deux situés à Saint-Alexis-des-Monts), qui produisent et vendent une quantité importante de poissons (ventes totalisant 202 tonnes en 2012, selon les données du MAPAQ), notamment de la truite arc-en-ciel et de l'omble de fontaine.

Tableau 23
Répartition des pourvoiries et des étangs de pêche dans la MRC de Maskinongé (2014)

Municipalité	Pourvoiries avec droits exclusifs	Pourvoiries sans droits exclusifs	Étangs de pêche	Établissements d'aquaculture
Maskinongé		1		
Louiseville		1		
Saint-Alexis-des-Monts		3	2	3 ¹
TOTAL POUR LA MRC	0	5 (9,6 %)	2 (50 %)	3 (33,3 %)
TOTAL POUR LA MAURICIE	22	52	4	9¹

Sources : MRNF, Permis de pourvoirie. MAPAQ, Permis d'établissements piscicoles et permis d'étangs de pêche, 2012.

¹ Il s'agit du nombre total de permis piscicoles, mais en réalité, il n'y a que 2 entreprises à Saint-Alexis-des-Monts, car une d'entre elles détient deux permis. Donc, pour l'ensemble de la Mauricie, il y a 8 entreprises au total, qui détiennent 9 permis piscicoles. Enfin, toujours en ce qui concerne la Mauricie, 2 entreprises piscicoles détiennent aussi un permis d'étangs de pêche. Ces deux entreprises ne sont cependant pas situées dans la MRC de Maskinongé.

L'hébergement

Pour ce qui est de l'hébergement, on peut dire qu'il y en a pour tous les goûts. En effet, plusieurs auberges, campings, gîtes du passant et hôtels existent pour recevoir les touristes, sans compter les pourvoiries qui offrent, elles aussi, de l'hébergement. La réserve faunique Mastigouche offre également de l'hébergement en chalet rustique. Bien entendu, la grande majorité de l'hébergement se retrouve au nord du territoire, mais on retrouve aussi quelques gîtes et pourvoiries situés dans la partie sud.

Le tourisme rural et l'agrotourisme

Dans les secteurs agricole et agroforestier, des potentiels liés à la pratique de l'agriculture ou de l'acériculture sont en développement à plusieurs endroits. On les retrouve non seulement dans les secteurs agricoles des basses-terres du Saint-Laurent, mais aussi dans le secteur du piémont laurentien. Étant donné le caractère fortement rural de la MRC et la présence importante des activités agricole et acéricole, un type de tourisme comme l'agrotourisme est appelé à prendre de l'expansion dans l'avenir. L'offre est déjà passablement diversifiée. En effet, on peut noter la présence de cabanes à sucre, de fermes maraîchères où se pratique l'auto-cueillette, de tables et marchés champêtres, de fermes d'élevage de wapitis, de cerfs rouges et de sangliers, d'un zoo, de deux vignobles et même d'une microbrasserie.

Le Chemin du Roy

Le Chemin du Roy constitue le premier chemin carrossable par voie de terres établi en Nouvelle-France, entre Montréal et Québec. Celui-ci fut réalisé entre 1706 et 1737. Sur le territoire de la MRC de Maskinongé, le tracé, identifié comme étant le Chemin-du-Roy, n'est pas le tracé original de 1737, puisque les inondations dans la plaine du lac St-Pierre ont forcé les résidents à s'éloigner des rives du fleuve, pour s'installer un peu plus vers le nord.

Le Chemin-du-Roy coïncide avec la route 138, dans la partie est de la MRC, jusqu'au village d'Yamachiche. Ensuite, il emprunte, en direction de Louiseville, une route rurale aux paysages agricoles grandioses, parsemés de témoins de notre histoire encore présents. L'alignement de maisons de briques rouges, localisés dans le village d'Yamachiche, est un exemple unique de ce témoignage. Il reprend un instant la route 138, après avoir traversé le pont de la rivière du Loup, à Louiseville, et repart aussitôt après sa traversée, vers des chemins ruraux en direction du village de Maskinongé, qui l'amène à longer le talus de la route du Pied-de-la-Côte, vers St-Barthélemy. Au total, le Chemin-du-Roy sillonne le territoire de notre MRC, sur 32,5 km.

Que ce soit par l'intégration d'éléments architecturaux et géographiques, la concentration de bâtiments d'intérêt architectural, comme les églises et presbytères, l'agglomération de bâtiments présentant un mode d'implantation caractéristique ou la présence de lieux évoquant une organisation sociale traditionnelle, ces sites constituent des attraits culturels et historiques permettant un développement récréotouristique. C'est entre autres pour cette raison que, dans la MRC de Maskinongé, le tronçon cyclable de la Route verte emprunte majoritairement le Chemin-du-Roy.

Tableau 24

Le Chemin-du-Roy sur le territoire de la MRC de Maskinongé (2014)

Municipalité	Km	Routes faisant partie du tracé officiel
Maskinongé	11,3	Route du Pied-de-la-Côte Rue Saint-Laurent Ouest Rue Saint-Laurent Est Rang du Petit-Bois
Louiseville	9,7	Rang du Petit-Bois Chemin de la Grande-Carrière Boulevard Saint-Laurent Ouest Avenue Saint-Laurent Boulevard Saint-Laurent Est Avenue Royale
Yamachiche	11,5	Chemin des Petites-Terres Rue Sainte-Anne (Route 138) Route Sainte-Anne Est
TOTAL	32,5	

Source : MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, 2014.

La Route des Rivières

La Route des Rivières est une route touristique signalisée de 250 km, passant de Louiseville à La Tuque, où sont mis en valeur les rivières qui ont façonné le paysage de la Mauricie et qui sont au cœur du développement de la région. Cette magnifique route offre une alternative aux autoroutes, permettant ainsi de découvrir des villages charmants le long des rivières. Elles regroupent également une offre de service et d'activités en lien avec les rivières. Des bornes touristiques et des panneaux d'interprétation se retrouvent tout au long du parcours, afin d'en apprendre davantage sur les rivières de la Mauricie.

Tableau 25

La Route des Rivières sur le territoire de la MRC de Maskinongé (2014)

Municipalité	Km	Routes faisant partie du tracé officiel
Louiseville	9,3	Chemin Caron (Sortie 166, Autoroute 40) Boulevard Saint-Laurent Ouest (Route 138) Chemin de la Grande-Carrière (Route 348)
Sainte-Ursule	13,4	Chemin Saint-Louis (tronçon local) Chemin de la Petite-Carrière (tronçon local) Rue Principale (tronçon local) Rang de la Grande-Carrière (Route 348) Rang des Chutes (Route 348) Route Foisy (Route 350)
Saint-Édouard-de-Maskinongé	4,9	Rang des Chutes (Route 348) Route 350
Sainte-Angèle-de-Prémont	5,4	Route Lupien (Route 350)
Saint-Paulin	10,7	Route 350 Rang Renversy (Route 349-350) Rue Laflèche (Route 349-350) Grande Ligne
Saint-Élie-de-Caxton	8,7	Chemin des Loisirs Avenue Principale 4 ^e Rang
Charette	8,5	1 ^{er} Rang Nord Rue Saint-Jean-Baptiste Nord Rue Notre-Dame (Route 350-351)
Saint-Boniface	15,9	Boulevard Notre-Dame (Route 350) Boulevard Trudel Ouest (Route 153) Rue Principale (Route 153) Boulevard Trudel Est (Route 153)
TOTAL	76,8	

Source : MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, 2014.

Le réseau cyclable de la MRC

La popularité grandissante du vélo a amené de nombreux cyclistes à utiliser plusieurs routes sur le réseau routier. Le vélo constitue une façon de découvrir les attraits et contribue au développement touristique de la MRC de Maskinongé. Plusieurs éléments sont susceptibles d'intéresser les cyclistes, tels les paysages et les plans d'eau, les diverses infrastructures récréotouristiques, l'histoire rattachée au corridor du Chemin-du-Roy, les festivals, l'activité agricole et les attraits écologiques.

Depuis 1998, un réseau cyclable existe à travers tout le territoire de la Mauricie. Dans la MRC de Maskinongé, le réseau dessert aussi bien les municipalités du sud du territoire, que celles du nord, et permet de faire des liens avec les MRC de D'Autray et des Chenaux, ainsi qu'avec la ville de Trois-Rivières. Ce réseau cyclable est, en grande partie, composé de chaussées désignées (partage de la route avec les automobiles), mais on y retrouve aussi quelques sections en accotements asphaltés, qui sont généralement situées sur les routes provinciales à grande vitesse.

Fait à noter, deux axes de la Route verte (réseau cyclable panquébécois) empruntent le territoire de la MRC de Maskinongé. D'abord, la Route verte #5, qui suit le tracé du Chemin-du-Roy dans la MRC, traverse, d'est en ouest, les municipalités d'Yamachiche, Louiseville et Maskinongé, et totalise 32,7 km. Cette Route verte #5 relie, d'est en ouest, la ville de Québec et l'Ontario, en passant par Montréal. Une autre section de cette même Route verte #5 dessert la partie est de la région de Charlevoix, de même que l'ensemble de la région de Manicouagan. Dans notre MRC, cet axe est principalement composé de chaussées désignées, avec une portion de 6,6 km en accotements asphaltés, sur la route 138, à Yamachiche. Les cyclistes partagent donc généralement la route avec la circulation automobile, mais lorsque c'est le cas, il s'agit généralement de routes de campagne peu achalandées et donc, très tranquilles.

La Route verte #4 constitue le 2^e axe de la Route verte présent sur notre territoire et s'étend sur 10 km, à Saint-Étienne-des-Grès, et 8,2 km, à Saint-Mathieu-du-Parc. Cet axe nord-sud permet de relier les États-Unis (états de la Nouvelle-Angleterre), avec les régions des Cantons-de-l'Est, du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Dans notre MRC, ces 2 axes de la Route verte, totalisent 50,8 km et sont complètement aménagés (balisage et marquage sur pavage complété). Leur entretien se fait régulièrement par les employés municipaux.

En plus de ces deux axes majeurs, la MRC compte sur un réseau inter-MRC, totalisant 101 km, qui traverse plusieurs municipalités du territoire et qui leur permet d'accéder à l'un ou l'autre des deux axes de la Route verte. Sauf pour la route 349, à Saint-Paulin, et pour la majorité des routes à Saint-Élie-de-Caxton, où l'on retrouve des accotements asphaltés, le réseau inter-MRC est aménagé en chaussée désignée, puisque la plupart des routes empruntées sont à faible débit de circulation automobile.

Une section de la Route verte #4, dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc (permettant de relier le centre du village et le Parc national de la Mauricie), de même qu'une partie du réseau inter-MRC, dans les municipalités de Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Boniface, restent à aménager, afin de compléter la partie du réseau cyclable, qui avait été initialement prévue.

De plus, un projet d'amélioration et de développement du réseau actuel est présentement à l'état de projet. Celui-ci permettrait de sécuriser certains tronçons, et de relier entre eux l'ensemble des noyaux villageois de chaque municipalité de la MRC. Enfin, en Mauricie, un projet de véloroute régionale est actuellement à

l'étude. Ce projet permettrait d'offrir à une bonne partie du réseau actuel, une reconnaissance régionale, et permettrait aussi de pouvoir aménager complètement la Route verte #4, à Saint-Mathieu-du-Parc. Il permettrait également d'aménager un nouveau tronçon à Saint-Boniface, afin d'offrir un nouveau lien avec la ville de Shawinigan. Si tout va bien, les balises de cette véloroute régionale (dont le nom reste à déterminer) pourraient faire leur apparition sur le réseau cyclable, dès 2015.

Tableau 26
Le réseau cyclable balisé de la MRC de Maskinongé (2014)

Type de réseau	Km	Piste cyclable	Bande cyclable	Chaussée désignée	Accotements asphaltés
Route verte #4 (Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Mathieu-du-Parc)	18,1	0,5	0,9	0,5	16,2
Route verte #5 (Maskinongé, Louiseville, Yamachiche)	32,7	0	0	26,0	6,7
Inter-MRC (Maskinongé, Louiseville, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface)	101,0	0	0	65,2	35,8
TOTAL	151,8	0,5	0,9	91,7	58,7

Source : MRC de Maskinongé, Compilation spéciale, 2014.

Les événements (2015)

La présence d'événements ou d'activités à caractère touristique ou municipal amène un afflux majeur de visiteurs dans la MRC, pendant la durée de ces événements ou activités.

Maskinongé : Vente de garage et brunch communautaire – avant-dernière fin de semaine de mai

Louiseville : Raquette au flambeau – fin février
Festival Salut Poirier – début juin
Vente trottoir animée (centre-ville) — début juillet
Rendez-vous familial — début août
Festival de la Galette de Sarrasin — début octobre
Tournée des becs sucrés – fin octobre
Festivités de Noël – début décembre

Yamachiche : Marché public — mi-juin à fin septembre
Spectacles en plein air — fin juin et fin juillet
Festival country — fin juin
Fête de Sainte-Anne — fin juillet
Semi-marathon Marcel Jobin — mi-juillet
Fête de la famille — fin juillet

Saint-Sévère : Fête de la famille – 23 juin

Saint-Léon-le-Grand : Concerts Église — de septembre à mai
Fête de la famille — 3^e dimanche d'août

Sainte-Ursule : Festival country rétro – mi-juillet
Pique-nique des Ursulois – 17 août

Saint-Justin : Fête hivernale « N'oublie pas tes mitaines » – février

Saint-Édouard-de-Maskinongé : Big bazar de la fabrique – fin juin

Saint-Paulin : Plaisir d'hiver – mi-février
Festival country-western – début juillet
Course de canot de la rivière du Loup - début juillet

Saint-Alexis-des-Monts : Cabane à sucre des élus – fin mars
Festival de la truite mouchetée — fin juin
Course de canot de la rivière du Loup - début juillet
Fête nationale et fête de la famille — 23 et 24 juin
La fête au village (spectacles en plein air) — début août
Festival country et bluegrass — début août

- Saint-Mathieu-du-Parc :** Féerie blanche (Municipalité et Duché de Bicolline) — février
 Journée environnement — fin mai
 Spectacles à l'amphithéâtre (Événement Z) — 13 juin, 21 juin, 4 juillet, 25 juillet, 1^{er} août et 15 août
 Célébrations Centre International l'Art de vivre — du 13 au 24 juillet
 La Grande Bataille de Bicolline — du 10 au 17 août
 Tournoi international de joute (Duché de Bicolline) — du 30 août au 1^{er} septembre
 Fête de la famille — fin août
 Événement La Chute du diable Mountain Hardwear/Montrail — 30 et 31 août
 Journées culture en culture (Maison La Tradition) — 6 et 7 septembre
 Journées de la culture (Maison La Tradition) — 27 et 28 septembre
 Course bénéfique au profit de Jeux d'enfants sans Frontières — mi-octobre
 Fête de l'Halloween (Municipalité et Duché de Bicolline) — fin octobre
 Cours Zombie Cours (Événement Z et Duché de Bicolline) — 26 octobre
 Fête des enfants — Noël (Municipalité) — mi-décembre
- Saint-Élie-de-Caxton :** Visites guidée tour du village — du début juin à la mi-octobre
 La petite fête — début septembre
 Féerie de Noël — du début décembre au début janvier
- Charette :** Fête de la famille — fin août
- Saint-Boniface :** Journée d'activités familiales au profit d'Opération Enfant Soleil — 7 juin
 Marché aux puces à l'aréna — mi-juin
 Saint-Boniface en fête — mi-juin
 Joutes de balle amicales — début juillet
 Pique-nique champêtre — fin août
- Saint-Étienne-des-Grès :** Vente de garage des Stéphanois — fin mai-début juin
 Tournoi moustique provincial de baseball — fin juin
 Journée 4 As Molson — 28 juin
 Les mercredis culturels — juillet et août
 Joute d'étoiles de la ligue de baseball rurale de la Mauricie (LBRM) — 12 juillet
 Méchoui annuel de l'ATJ du secteur Saint-Thomas — 16 août
 Gymkhana Écuries Saint-Pierre — fin août
 Tournoi de balle familial — fin août
 Tournoi de golf du service des loisirs — 3^e samedi de septembre
 Les journées de la culture — 27 septembre
 Le rallye auto soccer de l'ASSEDG — 12 octobre

Ces festivités sont bien structurées et la plupart se répètent d'année en année, ce qui procure une stabilité de la demande touristique pour les localités impliquées. À noter que dans la grande majorité des municipalités du territoire, il y a aussi, à chaque année, des festivités organisées pour la Fête nationale du Québec.

*Fiches techniques
des municipalités*

CARACTÉRISTIQUES ADMINISTRATIVES

La MRC de Maskinongé fait partie de différentes divisions territoriales à caractère administratif ou électoral, dont voici les éléments principaux :

PROVINCE DE QUÉBEC (2014)

Nombre de municipalités dans les MRC	1 111
Nombre de MRC	87
Nombre de territoires non organisés	96
Nombre de villages nordiques	14
Hors-MRC (autochtones)	47
Hors-MRC (villes ou municipalités)	42
Villes ou agglomérations ayant des responsabilités de MRC	14
Population	8 115 700 h.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES AU QUÉBEC

01—Bas-Saint-Laurent	10—Nord-du-Québec
02—Saguenay-Lac-St-Jean	11—Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
03—Capitale-Nationale	12—Chaudière-Appalaches
04—Mauricie	13—Laval
05—Estrie	14—Lanaudière
06—Montréal	15—Laurentides
07—Outaouais	16—Montérégie
08—Abitibi-Témiscamingue	17—Centre-du-Québec
09—Côte-Nord	

RÉGION ADMINISTRATIVE MAURICIE – NUMÉRO 04 (2014)

Nombre de municipalités dans les MRC	37
Nombre de MRC	3
Hors MRC (villes ou municipalités)	5
Hors MRC (autochtones)	3
Nombre de territoires non organisés	4
Population	263 891 h.
Superficie	38 587,50 km ²

MRC DE LA MAURICIE

MRC	Population 2014	Superficie en km ²	Densité de pop. au km ²
Les Chenaux	18 555	936,0	19,8
Agglomération de La Tuque*	11 069	28 294,56	0,4
Maskinongé	37 080	2 645,0	14,2
Mékinac	13 027	5 575,0	2,3
Ville de Shawinigan	50 148	802,74	62,5
Ville de Trois-Rivières	134 012	334,2	401,0
Mauricie	263 891	38 587,50	6,8

Source : MAMR, Répertoire des municipalités du Québec mis à jour à la suite du décret #1293-2013, du 11 décembre 2013.

* Comprend les municipalités hors-MRC de Ville de La Tuque, de La Bostonnaise et de Lac-Édouard, ainsi que les territoires autochtones de Wemotaci, Obedjiwan et Coucoucache

**CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
COUVRANT LA MRC DE MASKINONGÉ**

NIVEAU FÉDÉRAL

Comté de Berthier-Maskinongé

Maskinongé
Louiseville
Yamachiche
Saint-Barnabé
Saint-Sévère
Saint-Léon-le-Grand
Sainte-Ursule
Saint-Justin

Saint-Édouard-de-Maskinongé
Sainte-Angèle-de-Prémont
Saint-Paulin
Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Mathieu-du-Parc
Saint-Élie-de-Caxton
Charette
Saint-Boniface
Saint-Étienne-des-Grès

NIVEAU PROVINCIAL

Comté de Maskinongé

Maskinongé
Louiseville
Yamachiche
Saint-Barnabé
Saint-Sévère
Saint-Léon-le-Grand
Sainte-Ursule
Saint-Justin
Saint-Édouard-de-Maskinongé
Sainte-Angèle-de-Prémont
Saint-Paulin
Saint-Alexis-des-Monts
Saint-Élie-de-Caxton
Charette
Saint-Étienne-des-Grès

Comté de Saint-Maurice

Saint-Mathieu-du-Parc
Saint-Boniface

MASKINONGÉ

154, boulevard Ouest – route 138
Maskinongé (Québec) J0K 1N0

Téléphone : 819 227-2243
Télécopieur : 819 227-2097
Courriel : fgervais@mun-maskinonge.ca
Site web : www.mun-maskinonge.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Maskinongeois - oise
Fleur de la municipalité :	Le pétunia
Principale vocation économique :	Agriculture (laitière et céréalière)
Population* :	2 329 résidants
Superficie de la municipalité** :	73,10 km ²
Densité de la population au km ² :	31,2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	11-04-2001
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Roger Michaud

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Jacques Damphousse	Siège #4 : M. Jacques Paquin
Siège #2 : M. René Plante	Siège #5 : M ^{me} Carole Dumontier
Siège #3 : M. Jonathan Lacourse	Siège #6 : M. Philippe Brodeur

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} France Gervais	Mesures d'urgence :	M ^{me} France Gervais
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} France Gervais	Incendie :	M. Alain Laflamme
Loisirs :	M. René Vertefeuille		
Inspection municipale :	MM. René Rinfret et Patrice Lemyre		
Travaux publics :	MM. René Rinfret et Patrice Lemyre		
Urbanisme :	MM. René Rinfret et Patrice Lemyre		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

LOUISEVILLE

105, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1J6

Téléphone : 819 228-9437
Télécopieur : 819 228-2263
Courriel : hoteldeville@ville.louiseville.qc.ca
Site web : www.ville.louiseville.qc.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Louisevillois - oise
Fleur de la municipalité :	Le géranium mini cascade rose
Principales vocations économiques :	Industries, commerces et services régionaux
Population* :	7 406 résidents
Superficie de la municipalité** :	63,85 km ²
Densité de la population au km² :	114,3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	31-12-1988
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Yvon Deshaies

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Gilles Pagé	Siège #4 : M ^{me} Sylvie Noël
Siège #2 : Mme Françoise Hogue Plante	Siège #5 : M. Alain Pichette
Siège #3 : M. Mike Touzin	Siège #6 : M ^{me} Murielle Bergeron Milette

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M. Yvon Douville	Urbanisme :	M ^{me} Louise Carpentier
Secrétariat (greffière) :	M ^{me} Maude-Andrée Pelletier	Travaux publics :	M. René Boilard
Greffier-adjoint :	M. Yvon Douville	Mesures d'urgence :	M. Marcel Lupien
Trésorerie :	M ^{me} Marie-Claude Loyer	Incendie :	M. Marcel Lupien
Inspection municipale :	M. Maxime Côté	Loisirs :	M ^{me} Mimi Deblois

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

YAMACHICHE

366, rue Sainte-Anne
Yamachiche (Québec) G0X 3L0

Téléphone : 819 296-3795
Télécopieur : 819 296-3542
Courriel : hoteldeville@yamachiche.ca
Site web : www.yamachiche.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Yamachichois - oise
Fleur de la municipalité :	Le mufler
Principales vocations économiques :	Agriculture (laitière et céréalière) et industries
Population* :	2 862 résidents
Superficie de la municipalité** :	106,47 km ²
Densité de la population au km² :	26,2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-07-1855
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Paul Carbonneau

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Dominic Germain	Siège #4 : M. Dany Trahan
Siège #2 : M. Mario Poisson	Siège #5 : M. Gaétan Beauclair
Siège #3 : M. Serge Ferron	Siège #6 : M. Jean-Marie Lamy

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Linda Lafrenière	Mesures d'urgence :	M. Jacques Pellerin
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Linda Lafrenière	Incendie :	M. François Pellerin
Inspection municipale :	M. Étienne Paquet Moisan	Loisirs :	M ^{me} Valérie Desaulniers
Travaux publics :	M. Simon Langlois	Urbanisme :	M. Étienne Paquet Moisan

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-BARNABÉ

70, rue Duguay
Saint-Barnabé Nord (Québec) G0X 2K0

Téléphone : 819 264-2085
Télécopieur : 819 264-2079
Courriel : municipalitest-barnabe@telmilot.net
Site web : www.saint-barnabe.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Aucun
Fleur de la municipalité :	L'impatiente
Principale vocation économique :	Agriculture (laitière et bovine)
Population* :	1 219 résidents
Superficie de la municipalité** :	58,83 km ²
Densité de la population au km ² :	20,3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-07-1855
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Michel Lemay

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Stéphanie Rivard	Siège #4 : M ^{me} Geneviève St-Louis
Siège #2 : M. Michel Bournival	Siège #5 : M ^{me} Louise Lamy
Siège #3 : M. Jacques Labrèche	Siège #6 : M. Jimmy Gélinas

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M. Denis Gélinas	Mesures d'urgence :	M. Tony Trépanier
Secrétariat et trésorerie :	M. Denis Gélinas	Incendie :	M. Jimmy Gélinas
Secrétaire comptabilité :	M ^{me} Julie Bordeleau	Loisirs :	M ^{me} Vanessa Doressamy
Inspection municipale :	M. Tony Trépanier	Urbanisme :	-----
Travaux publics :	M. Tony Trépanier		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-SÉVÈRE

59, rue Principale
Saint-Sévère (Québec) G0X 3B0

Téléphone : 819 264-5656
Télécopieur : 819 519-9800
Courriel : dg@saint-severe.ca
Site web : www.st-severe.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Sévérois - oise
Fleur de la municipalité :	Le phlox
Principale vocation économique :	Agriculture (laitière et porcine et céréalière)
Population* :	323 résidents
Superficie de la municipalité** :	31,87 km ²
Densité de la population au km ² :	9,7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-07-1855
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Jean-Yves St-Arnaud

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Jacinthe Noël	Siège #4 : M. Daniel Lamy
Siège #2 : M. Olivier Lamy	Siège #5 : M. Dany Lambert
Siège #3 : M. Antoine Gélinas	Siège #6 : M. Denis Arvisais

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Marie-André Cadorette	Mesures d'urgence :	M ^{me} Marie-André Cadorette
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Marie-André Cadorette	Incendie :	Yamachiche et St-Barnabé
Inspection municipale :	M. Gilles Lavoie	Loisirs :	Comité des loisirs de St-Sévère
Travaux publics :	M. Gilles Lavoie	Urbanisme :	M ^{me} Sarah Cuillerier-Serre

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-LÉON-LE-GRAND

52, rue de la Fabrique
Saint-Léon-le-Grand (Québec) J0K 2W0

Téléphone : 819 228-3236
Télécopieur : 819 228-8088
Courriel : hoteldeville@st-leon.com
Site web : www.st-leon.com

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Léongrandien - ienne
Fleur de la municipalité :	Le géranium rouge
Principale vocation économique :	Agriculture (laitière, bovine, porcine et céréalière)
Population* :	993 résidents
Superficie de la municipalité** :	76,11 km ²
Densité de la population au km ² :	12,8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	05-01-1802
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Robert Lalonde

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : Marilyne Gélinas	Siège #4 : M Charles Charette
Siège #2 : M. Sylvain Arvisais	Siège #5 : M ^{me} Katy Gélinas
Siège #3 : M. Martin Laterreur	Siège #6 : M ^{me} Isabelle Bouchard

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Andrée Ricard	Mesures d'urgence :	M ^{me} Andrée Ricard
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Andrée Ricard	Incendie :	M. Mario Ducharme
Inspection municipale :	M. David Deschenes	Loisirs :	M. Martin Laterreur
Travaux publics :	M. David Deschenes	Urbanisme :	M ^{me} Karine Lacasse

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINTE-URSULE

215, rue Lessard
Sainte-Ursule (Québec) J0K 3M0

Téléphone : 819 228-4345
Télécopieur : 819 228-8326
Courriel : dg@sainte-ursule.ca
Site web : www.sainte-ursule.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Ursulois - oise
Fleur de la municipalité :	Le dicentra
Principales vocations économiques :	Agriculture (laitière et acéricole), foresterie et tourisme
Population* :	1 376 résidants
Superficie de la municipalité** :	68,02 km ²
Densité de la population au km² :	20,0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-07-1855
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Réjean Carle

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Denise Béland	Siège #4 : M ^{me} Josée Bellemare
Siège #2 : M. Jeannis Charette	Siège #5 : M. Philippe Dauphin
Siège #3 : M ^{me} Sylvie Lessard	Siège #6 : M ^{me} Sylvie Béland

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Caroline Dionne	Incendie :	M. Alexandre Fafard
Secrétariat :	M ^{me} Marie-Anne Lapointe	Loisirs :	M. Réjean Carle - M ^{me} Sylvie Béland
Sec. comptable et sec. trésorière adjointe :	M. Louis Baril	Urbanisme :	M. Éric St-Arnaud
Mesures d'urgence :	M. Robert Auger		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-JUSTIN

1281, route Gérin
Saint-Justin (Québec) J0K 2V0

Téléphone : 819 227-2838
Télécopieur : 819 227-4876
Courriel : info@saint-justin.ca
Site web : www.saint-justin.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Justinien - ienne
Fleur de la municipalité :	Le zinnia
Principale vocation économique :	Agriculture (laitière et céréalière)
Population* :	1 030 résidents
Superficie de la municipalité** :	78,62 km ²
Densité de la population au km ² :	13,0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-07-1855
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. François Gagnon
Conseillers et Conseillères :

Siège #1 : M. Nicolas Perreault	Siège #4 : M ^{me} Sonia Bellemare
Siège #2 : M ^{me} Guylaine Bellemare	Siège #5 : M ^{me} Danielle Baron
Siège #3 : M. Denis McKinnon	Siège #6 : M ^{me} Michèle Dion

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	Mme Karine Trahan	Mesures d'urgence :	Mme Karine Trahan
Secrétariat et trésorerie :	Mme Karine Trahan	Incendie :	M. Dominic Marchand
Inspection municipale :	M. Félix Letarte	Loisirs :	Comité municipal
Travaux publics :	M. Félix Letarte	Urbanisme :	M. Félix Letarte

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : 819 268-2833

Télécopieur : 819 268-2883

Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net

Site web : www.municipalites-du-quebec.org/st-edouard-de-maskinonge

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Édouardien - ienne
Fleur de la municipalité :	Le coréopsis
Principales vocations économiques :	Foresterie, agriculture (acéricole et bovine) tourisme et industrie
Population* :	773 résidents
Superficie de la municipalité** :	52,84
Densité de la population au km² :	14,6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-01-1950
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Réal Normandin

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Simon Julien	Siège #4 : M ^{me} Nancy Beauregard
Siège #2 : M ^{me} Kim D'Allaire	Siège #5 : M. Michel Fréchette
Siège #3 : M. André Vanasse	Siège #6 : M. Claude Lamirande

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Chantal Hamelin	Mesures d'urgence :	M. Denis Lafrenière
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Diane Bérard	Incendie :	M. Dominic Marchand
Amén. et urbanisme :	M. Éric St-Arnaud		
Travaux publics :	M. Denis Lafrenière		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

2451, rue Camirand
Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec) J0K 1R0

Téléphone : 819 268-5526
Télécopieur : 819 268-5536
Courriel : adminmuni@municipremont.ca
Site web : www.sainte-angele-de-premont.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Prémontois - oise
Fleur de la municipalité :	Le sauge rouge (salvia)
Principales vocations économiques :	Extraction (sable et gravier), foresterie et agriculture (acéricole et bovine)
Population* :	611 résidents
Superficie de la municipalité** :	37,72 km ²
Densité de la population au km ² :	15,6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	28-08-1917
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M^{me} Barbara Paillé

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Marie-Claude Lafond	Siège #4 : M ^{me} Murielle Ladouceur-Lessard
Siège #2 : M ^{me} Doris Jetté	Siège #5 : M. Denis Bergeron
Siège #3 : M ^{me} Julie Bibeau	Siège #6 : M. Georges Lysight

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M. Jean Charland	Mesures d'urgence :	M ^{me} Barbara Paillé
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Doris Fréchette	Incendie :	M. Denis Bergeron
Inspection municipale :	M. Patrick Baril	Urbanisme :	M. Patrick Baril
Travaux publics :	M. Claude Lessard		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.
** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-PAULIN

3051, rue Bergeron
Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Téléphone : 819 268-2026
Télécopieur : 819 268-2890
Courriel : municipalite@saint-paulin.ca
Site web : www.saint-paulin.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Saint-Paulinois - oise
Fleur de la municipalité :	L'agérate
Principales vocations économiques :	Agriculture (laitière, porcine et acéricole), tourisme et parc industriel
Population* :	1 500 résidents
Superficie de la municipalité** :	95,67 km ²
Densité de la population au km ² :	15,6

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	27-02-1988
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Serge Dubé

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Claire Boucher	Siège #4 : M ^{me} Laurence Requilé
Siège #2 : M. André St-Louis	Siège #5 : M. Jacques Frappier
Siège #3 : M. Claude Frappier	Siège #6 : M. Mario Lessard

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M. Ghislain Lemay	Mesures d'urgence :	M. Ghislain Lemay
Secrétariat et trésorerie :	M. Ghislain Lemay	Incendie :	M. Jonathan Gendron
Inspection municipale :	M. Gilles Bergeron	Loisirs :	O.T.J. St-Paulin inc.
Travaux publics :	M. Gilles Bergeron	Urbanisme :	M. Mario Dion

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

101, rue Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Téléphone : 819 265-2046
Télécopieur : 819 265-2481
Courriel : info@saint-alexis-des-monts.ca
Site web : www.saint-alexis-des-monts.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Aleximontois - oise
Fleur de la municipalité :	Le bégonia
Principales vocations économiques :	Foresterie, chasse, pêche et tourisme
Population* :	2 951 résidents
Superficie de la municipalité** :	1 048,39 km ²
Densité de la population au km ² :	2,8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	21-04-1984
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Michel Bourassa

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Yves Robert	Siège #4 : M. Jean-Pierre Frappier
Siège #2 : M ^{me} Lorraine Lessard Lambert	Siège #5 : M. Alexis Charbonneau
Siège #3 : M. Pierre Picotte	Siège #6 : M ^{me} Mélanie Lacoursière

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Sylvie Clément, ca, mba	Mesures d'urgence :	M. Gilles Frappier
Secrétariat et trésorerie :	M. Gilles Frappier	Incendie :	M. Raymond Beaudoin
Inspection municipale :	M. Francis Dupuis	Loisirs :	M ^{me} Andréanne Renaud
Travaux publics :	M. Yves Lemay	Inspection des bâtiments :	M. Louis Allard
Urbanisme :	M. Louis Allard		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-MATHIEU-DU-PARC

561, chemin Déziel
Saint-Mathieu-du-Parc (Québec) G0X 1N0

Téléphone : 819 299-3830

Télécopieur : 819 532-2415

Courriel : administration@saint-mathieu-du-parc.ca

Site web : www.saint-mathieu-du-parc.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Mathieusaintois - oise
Fleur de la municipalité :	La clintonie boréale
Principales vocations économiques :	Foresterie, chasse, pêche et tourisme
Population* :	1 446 résidents
Superficie de la municipalité** :	220,15 km ²
Densité de la population au km ² :	6,4

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	21-04-1984
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Mairesse : M^{me} Josée Magny

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Michel Langlois	Siège #4 : M. Louis Tremblay
Siège #2 : M. Renald Grenier	Siège #5 : M. Daniel Gagnon
Siège #3 : M ^{me} Véronique Latte	Siège #6 : M. André Bordeleau

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Valérie Bergeron	Mesures d'urgence :	M ^{me} Valérie Bergeron
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Valérie Bergeron	Incendie :	M. Denis Boutin
Inspection municipale :	M ^{me} Patricia Cormier	Loisirs :	M ^{me} Andréanne Cossette
Travaux publics :	M. André Rathier	Urbanisme :	M ^{me} Patricia Cormier

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

52, chemin des Loisirs
Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

Téléphone : 819 221-2839
Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca
Site web : www.st-elie-de-caxton.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Caxtonnien - ienne
Fleur de la municipalité :	Le géranium
Principales vocations économiques :	Foresterie, chasse, pêche et tourisme
Population* :	2 002 résidents
Superficie de la municipalité** :	118,11 km ²
Densité de la population au km ² :	16,7

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	12-04-1865
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Robert Gauthier

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M ^{me} Christina Béland	Siège #4 : M ^{me} Francine Buisson
Siège #2 : M ^{me} Lucie Hamelin	Siège #5 : M. François Beaudry
Siège #3 : M ^{me} Charline Plante	Siège #6 : M. Jacques Defoy

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Manon Shallow	Mesures d'urgence :	M ^{me} Manon Shallow
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Manon Shallow	Incendie :	M. Mario Samson
Inspection municipale :	M ^{me} Anne-Claude Hébert Moreau	Loisirs :	M. Yvon Garand
Travaux publics :	M. Mario Samson	Urbanisme :	M ^{me} Anne-Claude Hébert Moreau

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

CHARETTE

Édifice Henri-Paul-Villemure
390, rue Saint-Édouard
Charette (Québec) G0X 1E0

Téléphone : 819 221-2095
Télécopieur : 819 221-3493
Courriel : municipalitecharette@sogetel.net
Site web : www.municipalite-charette.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Charettois - oise
Fleur de la municipalité :	La pensée
Principales vocations économiques :	Commercial et foresterie
Population* :	1 031 résidants
Superficie de la municipalité** :	41,88 km ²
Densité de la population au km ² :	23,8

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	09-02-1918
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Claude Boulanger

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Pierre De Charette	Siège #4 : M ^{me} Chantal Bellerive
Siège #2 : M. Michel Richard	Siège #5 : M. Daniel Allard
Siège #3 : M ^{me} Linda Plouffe	Siège #6 : M. André Lord

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M ^{me} Patricia Adam	Mesures d'urgence :	M ^{me} Patricia Adam
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Patricia Adam	Incendie :	M. Francis Gélinas
Adjointe administrative :	M ^{me} Mylaine Beaudry	Urbanisme :	M. Mario Dion
Travaux publics :	M. Francis Gélinas		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-BONIFACE

140, rue Guimont
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Téléphone : 819 535-3811
Télécopieur : 819 535-1242
Courriel : fmoreau@ville.saint-boniface.ca
Site web : www.municipalitesaint-boniface.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Bonifacien - ienne
Fleur de la municipalité :	Dahlia
Principales vocations économiques :	Commercial, industriel et agriculture
Population* :	4 796 résidents
Superficie totale de la municipalité** :	111,97 km ²
Superficie terrestre de la municipalité :	108,54km ²
Densité de la population au km ² :	43,2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	01-01-1962
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sans division avec sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Pierre Desaulniers

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Luc Arseneault	Siège #4 : M. Sylvio Bourgeois
Siège #2 : M ^{me} Marie-Eve Landry	Siège #5 : M. Stéphane Normandin
Siège #3 : M. Jonathan Fleury	Siège #6 : M. Louis Lemay

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	M. Marco Déry	Mesures d'urgence :	M. Marco Déry
Secrétariat et trésorerie :	M ^{me} Maryse Grenier	Incendie :	M. Daniel Isabelle
Inspection municipale :	M. Jonathan Arseneault	Loisirs :	M ^{me} Céline Lemay
Travaux publics :	M. Daniel Boivin	Urbanisme :	M. Mathieu Pronovost

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

1230, rue Principale
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Téléphone : 819 299-3832

Télécopieur : 819 535-1246

Courriel : saint-etienne-des-gres@mun-stedg.qc.ca

Site web : www.mun-stedg.qc.ca

PARTICULARITÉS :

Gentilé :	Stéphanois - oise
Fleur de la municipalité :	L'iris bleu
Principales vocations économiques :	Résidentiel, agriculture et foresterie
Population* :	4 596 résidents
Superficie de la municipalité** :	104,58 km ²
Densité de la population au km ² :	43,0

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Date de constitution :	14-04-1859
Année des prochaines élections :	2017
Mode d'élection :	Bloc
Division territoriale :	Sièges numérotés

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : M. Robert Landry

Conseillers et conseillères :

Siège #1 : M. Richard St-Pierre	Siège #4 : M. Marc Bastien
Siège #2 : M. Jocelyn Isabelle	Siège #5 : M. Nicolas Gauthier
Siège #3 : M ^{me} Nancy Mignault	Siège #6 : M. Gaëtan Léveillé

ORGANISATION MUNICIPALE :

Direction générale :	Mme Nathalie Vallée	Mesures d'urgence :	M. Daniel Isabelle
Secrétaire-trés. adj. :	M ^{me} Nancy Larocque	Incendie :	M. Daniel Isabelle
Greffé :	M ^{me} Josiane Pellerin	Loisirs :	à venir
Inspection municipale :	M. Jean-René Duplessis	Urbanisme :	M ^{me} Geneviève Massicotte
Travaux publics :	M. Jean-René Duplessis		

* Décret de la population 1099-2016, 21 décembre 2016.

** Statistique Canada, Recensement de la population 2016.

Horaire des assemblées des conseils municipaux et des bureaux municipaux

Municipalité	Horaire des assemblées du conseil municipal	Heures d'ouverture du bureau municipal	
		Habituel	Été
Maskinongé	1 ^{er} lundi du mois, à 20 h, sauf pour janvier : 2 ^e lundi du mois, à 20 h	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Louiseville	2 ^e lundi du mois, à 19 h	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30	Idem
Yamachiche	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois, à 20 h, sauf pour janvier : 3 ^e lundi du mois, à 20 h et pour juillet : 1 ^{er} lundi du mois, à 20 h	Lundi au vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Saint-Barnabé	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h 30, sauf pour janvier et mars : 2 ^e lundi du mois, à 19 h 30 1 ^{er} mardi d'avril et 2 ^e mardi de septembre à 19 h 30	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30	Idem
Saint-Sévère	1 ^{er} lundi du mois, à 20 h, sauf pour mars : 2 ^e lundi du mois, à 20 h et 1 ^{er} mardi d'août	Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h	Bureau fermé semaine relâche et vacances de la construction
Saint-Léon-le-Grand	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h, sauf pour janvier et août : et septembre : 1 ^{er} mardi du mois	Mardi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h 30 Lundi : bureau fermé	Bureau fermé vacances construction
Sainte-Ursule	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h 30, sauf janvier : 2 ^e lundi et septembre : 1 ^{er} mardi du mois	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30	Idem, sauf vendredi : 8h30 à 12h pour juillet et août
Saint-Justin	3 ^e lundi du mois, à 20h, sauf pour août. septembre et novembre : 2 ^e lundi du mois, à 20 h	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h	Bureau fermé vacances construction
Saint-Édouard-de-Maskinongé	1 ^{er} lundi du mois, à 19h30, sauf pour janvier : 2 ^e lundi du mois, à 19 h 30	Lundi au jeudi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h Vendredi : bureau fermé	Idem
Sainte-Angèle-de-Prémont	1 ^{er} lundi du mois, sauf janvier et août : 2 ^e lundi du mois, à 19 h	Lundi au jeudi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Saint-Paulin*	1 ^{er} mercredi du mois, à 20 h, sauf pour janvier, février, août, novembre : voir note	Lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Saint-Alexis-des-Monts	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h 30, sauf pour janvier et août : 2 ^e lundi du mois, à 19 h 30	Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h / 13 h à 16 h 30 Vend. : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Saint-Mathieu-du-Parc	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h, sauf pour janvier : 2 ^e lundi du mois, à 19 h	Lundi au vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 17 h	Idem
Saint-Élie-de-Caxton	1 ^{er} lundi du mois, à 20 h, sauf pour janvier : 2 ^e lundi du mois, à 20 h	Mardi au vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h 30	Idem
Charette	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h 30, sauf pour janvier et août : 2 ^e lundi du mois, à 19 h 30	Lundi au vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 / 13 h à 16 h	Idem, sauf vend. : 8 h 30 à 12 h 30 Fermé vacances construction
Saint-Boniface	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h, sauf pour lundi 16 janvier 2017, mardi 4 juillet 2017, mardi 5 septembre 2017, lundi 13 novembre 2017	Lundi au jeudi : 8h à 12h / 13h à 17h30 Vendredi : 8 h à 12 h / 13 h à 16 h	Idem
Saint-Étienne-des-Grès	1 ^{er} lundi du mois, à 19 h 30, sauf janvier, août et septembre : 2 ^e lundi du mois, à 19 h 30	Lundi au mercredi : 9 h à 12 h / 13 h à 16 h Jeudi : 9 h à 12 h / 13 h à 19 h Vendredi : 9 h à 12 h	Idem

N.B. : Advenant un congé férié, les réunions de conseil sont reportées au mardi, sauf pour Saint-Élie-de-Caxton, lesquelles sont reportées au lundi suivant.

* Pour Saint-Paulin : 12 janvier 2017, 7 février 2017, 10 août 2017 et 13 novembre 2017, à 20 h

*Liste des organismes,
des services
et des ministères*

ORGANISMES DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé inc. (APHCM)

121, Petite-Rivière - bureau 11
Louiseville (Québec) J5V 2H3

Tél. et fax : 819 228-9228
Courriel : aphcm@hotmail.com
Site web : www.aphcm.org

Centre d'action bénévole de la MRC de Maskinongé

121, Petite-Rivière - local 15
Louiseville (Québec) J5V 2H3

Tél. : 819 228-3224
Fax : 819 228-8848
Courriel : information@cabmaskinonge.org
Site web : www.cabmaskinonge.org

Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Maskinongé

396, rue Ste-Élisabeth
Louiseville (Québec) J5V 1M8
Tél. : 819 228-8582 ou 1-866 900-8582
Fax : 819 228-8989
Courriel : info@ccimm.ca
Site web : <http://ccimm.ca>

Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Maskinongé

81, ave. Ste-Élisabeth, 2^e étage, local 8
Louiseville (Québec) J5V 1M3
Tél : 819 228-1096 Fax : 819-228-1999
Courriel : corpo@cdc-maski.qc.ca
Site web : www.cdc-maski.qc.ca

Carrefour jeunesse-emploi

401, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K4

Tél. : 819 228-0676 ou 1-877 266-6253
Fax : 819 228-0674
Courriel : info@cjemaskinonge.qc.ca
Site web : www.cjemaskinonge.qc.ca

Centre de femmes l'Héritage

121, Petite-Rivière - local 9
Louiseville (Québec) J5V 2H3

Tél. : 819 228-8421
Fax : 819 228-8422
Courriel : info@cdfheritage.org
Site web : www.cdfheritage.org

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

121, Petite-Rivière - local 25
121, Petite-Rivière - local 25
Louiseville (Québec) J5V 2H3
Tél. : 819 228-1384
Fax : 819 228-1385
Courriel : info@comiteziplsp.org
Site web : www.comiteziplsp.org

L'Avenue Libre (santé mentale) à partir du 1^{er} juin 2017

240, avenue Ste-Élisabeth
Louiseville (Québec) J5V 1M4
Tél : 819-228-9917
Courriel : avenuelibre.maskinonge@bellnet.ca
Site web : www.avenulibre.org
262, avenue St-Laurent 2^e étage
Louiseville (Québec) J5V 1J9 ➔ jusqu'au 31 mai 2017

**Transports collectifs
et covoiturage de la MRC de Maskinongé**

80, rue Saint-Jacques – local 130
Louiseville (Québec) J5V 1C2

Tél. : 819 840-0603 ou 1-877 228-1977

Fax : 819 840-0604

Courriel : ctcm@infoteck.qc.ca

Site web : www.ctcmaskinonge.org

Régie d'aqueduc de Grand Pré

3000, rang des Chutes
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec)
J0K 2H0

Tél. : 819 228-0181

urgence : 819 695-0555

Fax : 819 228-0807

Courriel : regie.aqueduc@regieagp.com

Site web : www.regieagp.com

**Société d'aide au développement des
collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé**

871, boulevard Saint-Laurent Ouest, Suite 100
Louiseville (Québec) J5V 1L3

Tél. : 819 228-5921

Fax : 819 228-0497

Courriel : info@sadcmaskinonge.qc.ca

Site web : www.sadcmaskinonge.qc.ca

Maski en forme

871-A, boul. St-Laurent Ouest
Louiseville (Québec) J5V 1L3

Tél. : 819 228-1475

Cell. : 819 609-0001

Fax : 819 228-0497

Courriel : maskienforme@mrc-maskinonge.qc.ca
www.facebook.com/maskienforme

**Groupement forestier de
Maskinongé-Lanaudière**

3980, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec)
J0K 2H0

Tél. : 819 268-2220 poste 224

ou 1-877 268-2220

Fax : 819 268-4145

Courriel : g.f.maskinonge@sogetel.net

Site web : www.gfmli.com

**Organisme de bassins versants des
rivières du Loup et des Yamachiche(OBVRLY)**

143, rue Notre-Dame
Yamachiche (Québec) G0X 3L0

Tél. : 819 296-2330

Fax : 819 296-2331

Courriel : info@obvrly.ca

Site web : www.obvrly.ca

**Service d'accueil des nouveaux arrivants
(SANA) de la MRC de Maskinongé**

531, avenue Dalcourt
Louiseville (Québec) J5V 2Z7

Tél. : 819 228-9461 poste 2070

Courriel : sana@mrc-maskinonge.qc.ca

Site web : www.sanamrcmaskinonge.qc.ca

Le Gyroscope

121, rang de la Petite-Rivière –local 28
Louiseville (Québec) J5V 2H3

Tél : 819 228-2858

Fax : 819 228-0468

Courriel : gyroscope@cgcable.ca

Site Web : www.legyroscope.org

ORGANISMES RÉGIONAUX**Agence de la santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

550, rue Bonaventure

Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

Tél. : 819 693-3636

Fax : 819 373-1627

Courriel : mireille_leblanc@ssss.gouv.qc.caSite web : www.agencecss04.qc.ca**Association touristique régionale (ATR) de la Mauricie**

1882, rue Cascade, C. P. 100

Shawinigan (Québec) G9N 8S1

Tél. : 819 536-3334 ou 1-800-567-7603

Fax : 819 536-3373

Courriel : info@tourismemauricie.comSite web : www.tourismemauricie.com**Culture Mauricie**

25, rue des Forges – bureau 102

Trois-Rivières (Québec) G9A 6A7

Tél. : 819 374-3242

Fax : 819 374-2649

Courriel : info@culturemauricie.caSite web : www.culturemauricie.ca**Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM)**

500, avenue Broadway, bureau 220

Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Tél. : 819 536-2442 ou 1-866-350-2442

Fax : 819 536-4002

Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.caSite web : www.agence-mauricie.qc.ca**Fédération de la Mauricie (FUPAM)
Union des producteurs agricoles (UPA)**

230, rue Vachon

Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2

Tél. : 819 378-4033

Fax : 819 371-2712

Courriel : mauricie@upa.qc.caSite web : www.mauricie.upa.qc.ca**Association forestière de la vallée du Saint-Maurice (AFVSM)**

500, avenue Broadway

Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Tél. : 819 536-1001

Fax : 819 536-4002

Courriel : info@afvsm.qc.caSite web : www.afvsm.qc.ca**Ressources alternatives Maskinongé
Organisme de justice alternative**

121, Petite-Rivière, local 25

Louiseville (Québec) J5V 2H3

Tél : 819 228 8693

Fax : 819 228 8349

Courriel : ramaski@cgocable.ca**Médiation citoyenne**

Boîte vocale : 819 695 9364

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)

400, boul. de la Gabelle

Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Tél. : 819 373-3130 ou 1-866 330-3130

Fax : 819 373-7820

Courriel : rgmrm@rgmrm.comSite web : www.rgmrm.com

Écocentre de Louiseville

760, avenue Deveault
Louiseville (Québec)

**Syndicat des producteurs de bois
de la Mauricie (SPBM)**

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5

Tél. : 819 370-8368

Fax : 819 370-1273

Courriel : spb@spbois.qc.ca

Site web : www.spbois.qc.ca

Écocentre de St-Étienne-des-Grès(RGMRM)

440, boul. de la Gabelle – entrée #4
Saint-Étienne-des-Grès (Québec)

Tél. : 819 373-3130 ou 1-866 330-3130

**Unité régionale de loisir et de sport
(URLS) de la Mauricie**

Complexe sportif Alphonse-Desjardins
260, rue Dessureault
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T9

Tél. : 819 691-3075

Fax : 819 373-6046

Courriel : urls@urlsmauricie.com

Site web : www.urlsmauricie.com

Ministères

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Direction régionale de la Mauricie
100, rue Laviolette – 3^e étage, bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6653

Fax : 819 371-6953

Courriel : Dr.Mauricie@mamrot.gouv.qc.ca

Site web : www.mamrot.gouv.qc.ca

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Centre de services de Louiseville (**fermé**)

**Desservi par le Centre de services de
Trois-Rivières (MAPAQ)**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Direction régionale et Centre de
services de Trois-Rivières
5195, boul. des Forges – bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3

Tél. : 819 371-6761 ou 1-866 943-3012

Fax : 819 371-6976

Courriel : dr04m@mapaq.gouv.qc.ca

Site web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec
100, rue Laviolette - bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6001

Fax : 819 371-6984

Courriel : drmcq@mcc.gouv.qc.ca

Site web : www.mcc.gouv.qc.ca

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCCC)

Mauricie et Centre-du-Québec
100, rue Laviolette – bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6581

Fax : 819 371-6987

Courriel : mauricie@mddefp.gouv.qc.ca

Site web : www.mddep.gouv.qc.ca

**Ministère des Finances du Québec
(MFQ)**

Direction régionale de la Mauricie
100, rue Laviolette - bureau 114
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6617 ou 1-866 463-6642

Fax : 819 371-6960

Courriel : mauricie@mdeie.gouv.qc.ca

Site web : www.economie.gouv.qc.ca

**Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles (MERN)**

Direction générale de la Mauricie -
Centre-du-Québec
100, rue Laviolette - bureau 207
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6151 ou 1-866 821-4625

Fax : 819 371-6978

Courriel : mauricie@mrn.gouv.qc.ca

Site web : www.mrn.gouv.qc.ca

**Ministère de l'Énergie et des
Ressources naturelles (MERN)**

Points de service forêts Centre-du-Québec
Unité de gestion du Bas-St-Maurice
55, 119^e Rue
Shawinigan-Sud (Québec) G9P 5K6

Tél. : 819 536-2695

Fax : 819 536-2054

Courriel : mauricie@mrn.gouv.qc.ca

Site web : www.mrn.gouv.qc.ca

Ministère des Transports (MTQ)

Direction de la Mauricie —
Centre-du-Québec
100, rue Laviolette - 4^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Tél. : 819 371-6896

Fax : 819 371-6136

Courriel : dmcq@mtq.gouv.qc.ca

Site web : www.mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Transports (MTQ)

Centre de services de Trois-Rivières
2775, boul. des Récollets
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4J3

Tél. : 819 371-6522

Fax : 819 371-6137

Site web : www.mtq.gouv.qc.ca

Ministère des Transports (MTQ)

Centre de services Shawinigan
4075 – 36^e Avenue C. P. 640
Shawinigan (Québec) G9N 6V6

Tél. : 819 539-2215

Fax : 819 539-9413

Site web : www.mtq.gouv.qc.ca

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Aide juridique Louiseville

320, avenue Saint-Laurent Ouest – bureau 100
Louiseville (Québec) J5V 1K3

Tél. : 819 228-3532
Fax : 819 228-2122
Courriel : bajlsv@c gocable.ca
Site web : www.csj.qc.ca

Centre local d'emploi de Louiseville (CLE)

511, rue Marcel
Louiseville (Québec) J5V 1N1

Tél. : 819 228-9465 ou 1-800-567-7635
Fax : 819 228-8893
Site web : www.mess.gouv.qc.ca

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

25, boul. La Fayette - 3^e étage
Longueuil (Québec) J4K 5C7

Tél. : 1-800 361-2090
Fax : 450 651-2258
Courriel : info@cptaq.gouv.qc.ca
Site web : www.cptaq.gouv.qc.ca

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

200, chemin Sainte-Foy - 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Tél. : 1-800 667-5294
Fax : 418 643-2261
Courriel : info@cptaq.gouv.qc.ca
Site web : www.cptaq.gouv.qc.ca

Commission de toponymie

750, boul. Charest Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9M1

Tél. : 418 643-2817
Fax : 418 644-9466
Courriel : topo@toponymie.gouv.qc.ca
Site web : www.toponymie.gouv.qc.ca

Services Québec

511, rue Marcel
Louiseville (Québec) J5V 1N1

Tél. : 819-228-9465 option 8
Tél : 1-800-567-7635 (sans frais)
Fax : 819-228-8893
Site web : www.servicesquebec.gouv.qc.ca

Développement économique Canada (DEC)

Région de la Mauricie
125, rue des Forges - bureau 350
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7

Tél. : 819 371-5182 ou 1-800-567-8637
Fax : 819 371-5186
Courriel : trois-rivieres@dec-ced.gc.ca
Site web : www.dec-ced.gc.ca

Garde côtière canadienne

101, boul. Champlain, 3^e étage
Québec (Québec) G1K 7Y7

Tél. : 1-800 463-4393
Fax : 418 648-5169
Courriel : marinfo@dfo-mpo.gc.ca
Site web : www.marinfo.gc.ca

Institut de la statistique du Québec

200, chemin Sainte-Foy - 1^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Tél. : 1-800 463-4090

Fax : 418 643-4129

Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Site web : www.stat.gouv.qc.ca

Les publications du Québec

Service à la clientèle - abonnements
1000, route de l'Église - 5^e étage
Québec (Québec) G1V 3V9

Tél. : 1-800 463-2100

Fax : 1-800 561-3479

Courriel : publicationduquebec@cspq.gouv.qc.ca

Site web : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Géoboutique Québec

Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest — E-318
Québec (Québec) G1H 6R1

Tél. : 1-877 803-0613

Fax : 418 646-6706

Courriel : geoboutique@mrn.gouv.qc.ca

Site web : <http://geoboutique.mrn.gouv.qc.ca>

Pôle d'économie sociale Mauricie

370, rue des Forges, bureau 320,
Trois-Rivières (Québec) G9A 2H1
Tél : 819-697-0983

Courriel : info@ESmauricie.ca

Site Web : www.economiesocialemauricie.ca

**Société des établissements
de plein air du Québec (SÉPAQ)**

Réserve faunique Mastigouche
830, rue Ste-Anne, C. P. 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Tél. : 819 265-2098 (administration) ou

819 265- 6055 (accueil Pins Rouges)

Fax : 819 265-3415 ou

819 265-6056 (accueil Pins Rouges)

Courriel : mastigouche@sepaq.com

Site web : www.sepaq.com

Statistique Canada

Services consultatifs Québec
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Complexe Guy-Favreau
4^e étage, Tour Est
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Tél. : 1-800 263-1136

Fax : 1-877 287-4369

Courriel : infostats@statcan.gc.ca

Site web : www.statcan.gc.ca

SAAQ -Louiseville

396, avenue Ste-Élisabeth
Louiseville (Québec) J5V 1N1
Tél : 819-228-8597

**Sûreté du Québec de la
MRC de Maskinongé**
647, boulevard St-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

Tél. : 819 228-2774 (administration)
ou 9-1-1 ou 310-4141
Fax : 819 228-0361

Courriel : poste.principal.mrc.maskinonge@surete.qc.ca
Site web : www.surete.qc.ca

**Sûreté du Québec
Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé**
425, boul. Trudel Ouest
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0

Tél. : 819 535-1900
Fax : 819 535-1642

Courriel : poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca
Site web : www.surete.qc.ca

Tribunal administratif du Québec (TAQ)
Section des affaires immobilières
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5R4

Tél. : 418 643-3418 ou 1-800 567-0278
Fax : 418 643-5335

Courriel : tribunal.administratif@taq.gouv.qc.ca
Site web : www.taq.gouv.qc.ca

MRC CONTIGUËS**MRC de Pierre-De-Saurel**

M. Denis Boisvert, dir. gén.
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Tél. : 450 743-2703
Fax : 450 743-7313
Courriel : mrc@pierredesaurel.com
Site web : www.mrcpierredesaurel.com

MRC des Chenaux

M. Patrick Baril, dir. gén.
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0

Tél. : 819 840-0704
Fax : 819 295-5117
Courriel : info@mrcdeschenaux.ca
Site web : www.mrcdeschenaux.ca

MRC de D'Autray

M^{me} Danielle Joyal, dir. gén.
550, rue De Montcalm, bureau 100
Berthierville (Québec) J0K 1A0

Tél. : 450 836-7007 ou 1-877 836-7007
Fax : 450 836-1576
Courriel : mrcautray@mrcautray.com
Site web : www.mrcautray.com

MRC de Matawinie

M^{me} Lyne Arbour, dir. gén.
3184 – Première Avenue
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Tél. : 450 834-5441 ou 1-800 264-5441
Fax : 450 834-6560
Courriel : administration@matawinie.org
Site web : www.matawinie.org

MRC de Mékinac

M. Claude Beaulieu, dir. gén.
560, rue Notre-Dame
Saint-Tite (Québec) G0X 3H0

Tél. : 418 365-5151
Fax : 418 365-7377
Courriel : mrcmekinac@mrcmekinac.com
Site web : www.regionmekinac.com

MRC de Nicolet-Yamaska

M. Michel Côté, dir. gén.
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Tél. : 819 293-2997 # 244
Fax : 819 293-5367
Courriel : m.cote@mrcny.qc.ca
Site web : www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

Ville de Shawinigan

M. Yves Vincent, greffier
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3

Tél. : 819 536-7200
Fax : 819 536-7255
Courriel : information@shawinigan.ca
Site web : www.shawinigan.ca

Ville/MRC de Trois-Rivières

M. greffier
1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Tél. : 819 374-2002
Fax : 819 374-4374
Courriel : info@v3r.net
Site web : www.v3r.net

DÉPUTÉS

PROVINCIAL :

Comté de Maskinongé

Monsieur Marc H. Plante
264, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1J9

Tél. : 819 228-9722 ou 1-877 528-9722
Fax : 819 228-0040
Courriel : Marc.HPlante.MASK@assnat.qc.ca

Comté de Saint-Maurice

Monsieur Pierre Giguère
695, avenue de la Station – bureau 101
Shawinigan (Québec) G9N 1V9

Tél. : 819 539-7292
Fax : 819 539-8441
Courriel : Pierre.Giguere.SAMA@assnat.qc.ca

FÉDÉRAL :

Comté de Berthier - Maskinongé

Madame Ruth Ellen Brosseau
343, avenue St-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K2

Tél. : 819 228-1210
Sans frais : 1-866 311-1210
Fax : 819 228-1181
Courriel : RuthEllen.Brosseau@parl.gc.ca
Site web : ruthellenbrosseau.npd.ca

MÉDIAS D'INFORMATION**L'Écho de Maskinongé**

43, rue Saint-Louis
Louiseville (Québec) J5V 2C7
Tél. : 819 228-5532
Fax : 819 228-9379
Courriel : redaction_em@transcontinental.ca
Site web : www.lechodemaskinonge.com
Tirage : 13 616 copies
Territoire de la MRC de Maskinongé

Le Nouvelliste

1920, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec) G9A 3Y2
Tél. : 819 693-5464 ou 1 800 363-2501
Fax : 819 376-0946
Courriel : information@lenouvelliste.qc.ca
Site web : www.cyberpresse.ca/nouvelliste
Tirage : 47 200 copies
Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'Hebdo du St-Maurice

2102, avenue Champlain
Shawinigan (Québec) G9N 2L4
Tél. : 819 537-5111
Fax : 819 537-5471
Courriel : redaction_shawinigan@tc.tc
Site web : www.lhebdodustmaurice.com
Tirage : 36 670 copies
Ville de Shawinigan

L'Hebdo Journal

635, rue du Père-Daniel
Trois-Rivières (Québec) G9A 5Z7
Tél. : 819 379-1490
Fax : 819 379-0705
Courriel : redaction.hj@tc.tc
Site web : www.lhebdojournal.com
Tirage : 60 551 copies
Ville de Trois-Rivières et St-Étienne-des-Grès

Journal Le Stéphanois

1260, rue Saint-Alphonse – C. P. 282
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0
Tél. : 819 299-3858
Courriel : lestephanois@cgocable.ca
Site web : www.lestephanois.ca/
Tirage : 2 000 copies
Territoire de Saint-Étienne-des-Grès

Radio NRJ Mauricie 102,3

1500, rue Royale – bureau 260
Trois-Rivières (Québec) G9A 6J4
Tél. : 819 378-1023
Fax : 819 378-1360
Courriel : nouvelles.mauricie@radio.astral.com
Site web : <http://mauricie.radionrj.ca>

CKOI 106,9 FM

1350, rue Royale – bureau 1200
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4
Tél. : 819 374-3556
Fax : 819 374-3222
Courriel : nouvelles@1069fm.net
Site web : www.fm1069.ca/

Radio-Canada/Mauricie – Centre-du-Québec

225, rue des Forges – bureau 101
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
Tél. : 819 694-0114 ou 1-877 695-6556
Fax : 819 694-0209
Courriel : cheznous@radio-canada.ca
Site web : www.radio-canada.ca/mauricie/

Rouge FM 94,7

1500, rue Royale – bureau 260
Trois-Rivières (Québec) G9A 6J4
Tél. : 819 378-1023
Fax : 819 378-1360
Courriel : nouvelles.mauricie@radio.astral.com
Site web : <http://mauricie.rougefm.ca>

CHEM-TV (TVA)

3625, boulevard Chanoine-Moreau
Trois-Rivières (Québec) G8Y 5N6
Tél. : 819 376-8880
Fax : 819 376-5697
Courriel : nouvelles@chem.tva.ca
Site web : tva.canoe.ca/stations/chem/

TÉLÉ-QUÉBEC

1350, rue Royale – bureau 201
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4

Tél. : 819 371-6752
Fax : 819 371-6684
Courriel : mjdesjardins@telequebec.tv
Site web : www.telequebec.tv

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE
(COGECO CÂBLE 11)**

4141, boulevard Saint-Jean
Trois-Rivières (Québec) G9B 2M8

Tél. : 819 693-8353 ou 1-800-667-8353
Fax : 819 379-2232
Courriel : mauricie.tvcogeco@cogeco.com
Site web : www.tvcogeco.com/mauricie/accueil

V Télé

926, rue Notre-Dame Centre
Trois-Rivières (Québec) G9A 4W8

Tél: 819 380-3941

Courriel : trois-rivieres@regionsinfo3.ca
Site web : www.vtele.ca

**TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE
(COGECO CÂBLE)**

1222 – 47^e Rue
Shawinigan (Québec) G9N 5B4

Tél. : 819 539-9501
Fax : 819 539-6785
Courriel : mauricie.tvcogeco@cogeco.com
Site web : www.cogeco.ca

**RADIO DE LA MRC DE MASKINONGÉ
103,1 FM**

50A, rue de la Fabrique
Saint-Léon-le-Grand (Québec) J0K 2W0

Tél. : 819 228-1001
Fax : 819 228-0330
Courriel : nouvelles@1031fm.ca
Site web : www.1031fm.ca

RYTHME FM 100,1

1350, rue Royale - 12^e étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 4J4

Tél. : 819 691-1001
Fax : 819 691-1002
Courriel : claud.boucher@cogecodiffusion.com
Site web : www.rythmefm.com/mauricie/

COMMISSIONS SCOLAIRES

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

1515, rue Sainte-Marguerite, C.P. 100
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E7

Tél. : 819 379-6565
Fax : 819 379-2068
Courriel : info@csduroy.qc.ca
Site web : www.csduroy.qc.ca

Commission scolaire de l'Énergie

2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec) G9N 6V7

Tél. : 819 539-6971 ou 1-888 711-0013
Fax : 819 539-7797
Courriel : cse@csenergie.qc.ca
Site web : www.csenergie.qc.ca

CLSC

Centre de santé de la MRC de Maskinongé

Centre Comtois (siège social)
41, boulevard Comtois
Louiseville (Québec) J5V 2H8

Tél. : 819 228-2731
Fax : 819 228-2973
Site web : www.csssm.qc.ca

Centre de santé de la MRC de Maskinongé

Centre de service Avelin-Dalcourt
450 - 2^e rue
Louiseville (Québec) J5V 1V3

Tél. : 819 228-2731
Fax : 819 228-9944

Centre de santé de la MRC de Maskinongé

Point de service Saint-Alexis-des-Monts
10, rue Jonathan
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0

Tél. : 819 265-2572
Fax : 819 265-4240

Centre de santé de la MRC de Maskinongé

Point de service Saint-Paulin
2841, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2572
Fax : 819 268-2505

Coopérative d'aide domestique de la MRC de Maskinongé

321, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1K2

Tél. : 819 228-1563
Fax : 819 228-1565

AUTRES ORGANISMES

Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)

4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3B2

Tél. : 514 252-3076 ou 1 844 253-4343

Fax : 514 254-2066

Courriel : info@fcmq.qc.ca

Site web : www.fcmq.qc.ca

Fédération québécoise des clubs Quads (FQCQ)

6025, boul. Pie IX
Montréal (Québec) H1X 2C1

Tél. : 514 252-3050

Fax : 514 252-5280

Courriel : fqcq@fqcq.qc.ca

Site web : www.fqcq.qc.ca

Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

1134, Grande Allée Ouest, bureau RC01
Québec (Québec) G1S 1E5

Tél. : 418 651-3343 ou 1-866-951-3343

Fax : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site web : www.fqm.ca

Société d'habitation du Québec (SHQ)

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable - 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7

Tél. : 1-800 463-4315

Fax : 418 643-2533

Courriel : infoshq@shq.gouv.qc.ca

Site web : www.habitation.gouv.qc.ca

Union des municipalités du Québec (UMQ)

680, rue Sherbrooke Ouest - bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7

Tél. : 514 282-7700

Fax : 514 282-8893

Courriel : info@umq.qc.ca

Site web : www.umq.qc.ca

Vélo-Québec

1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9

Tél. : 514 521-8356 ou 1-800-567-8356

Fax : 514 521-5711

Courriel : tour@velo.qc.ca

Site web : www.velo.qc.ca

*Carte de la
MRC de Maskinongé*

